

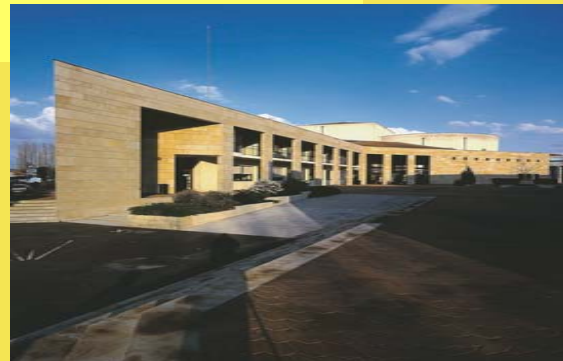


Pays de l'Isle en Périgord

Septembre 2004



Charte de Développement Durable



Le mot du Président du Pays



On pourrait croire que " les Pays " viennent encore épaissir un " millefeuille administratif " déjà très compliqué. Je ne le pense pas. Le *Pays de l'Isle en Périgord* présente une réelle cohésion géographique, économique, culturelle, sociale. C'est un territoire de " projet " au sein duquel, après avoir fait un bilan, on s'est réuni afin de décider ensemble des choix pour l'avenir.

En ce qui concerne notre Pays de l'Isle en Périgord, ce sont plus de 150 citoyens de tous horizons (élus, entrepreneurs, agriculteurs, experts, représentants du monde associatif et syndical ...) qui ont travaillé ensemble, sous la présidence de Raymond Hammel, pour bâtir le projet qui vous est aujourd'hui soumis. Je remercie chaleureusement tous ces participants ainsi bien sûr, que mes collègues membres du Conseil d'Administration pour leur investissement dans l'élaboration de ce document qui sera notre axe directeur dans les 10 prochaines années.

Ce document, nous l'avons réalisé au secrétariat du Pays. Certes pour des raisons d'économie mais aussi parce que Jérôme, Erika, Hélène ont grâce à leurs compétences et leur engagement personnel pu réaliser les quelques 180 pages qui vous sont proposées aujourd'hui. C'est à présent de nous tous, élus, membres du conseil de développement, que dépend la mise en œuvre de ce projet construit pour notre territoire.

Bonne lecture
Michel DOLBEUR.

Membres du Conseil d'Administration

Trésorier : Roland Laurière

Secrétaire : Jean-Claude Pinault

Vice Présidents : Jacques Auzou, Claude Bérit-Debat, Mireille Bordes, Jean-Paul Daudou, Pascal Deguilhem, Pierre Fauret, Jean-Paul Lotterie, Jacques Monmarson, Jean-Guy Nasseys, François Roussel, Jean-Pierre Saint-Amand

Autres membres : Messieurs Alain Auxerre, Jean-Claude Bastid, Francis Colbac, Alain Cournil, André Daix, Jean-Yves Fulbert, Alain Guichard, Madame Paulette Labatut, Messieurs Max Ley, Jean-Luc Noyer, André Reynet

Carte d'identité

Nom du pays : **Pays de l'Isle en Périgord**
Région : **Aquitaine**
Département : **Dordogne (24)**

Quelques données de cadrage :

- Population : **126 685 habitants**
- Surface : **1633 km²**
- Densité : **77 hab / km²**
- Découpages administratifs : **10 cantons, 92 communes**
- Intercommunalité : **1 Communauté d'Agglomération (Périgueux),
10 Communautés de Communes, 2 communes isolées**

Structure juridique : Association de Préfiguration du Pays de l'Isle en Périgord
92, avenue du Général de Gaulle
24 660 COULOUNIEIX-CHAMIER
☎ 05 53 35 13 53 / Fax 05 53 35 09 52
paysisleenperigord@yahoo.fr

Président : **Michel DASSEUX**, Député-maire de Coulounieix-Chamiers

Equipe : Jérôme CHEVREL, Chef de projet
Erika MIGUEL, Agent de développement
Hélène CAMPCROS, Secrétaire

Sommaire

Le mot du Président du Pays
Carte d'identité
Sommaire

INTRODUCTION p. 9

Le contexte institutionnel	p. 11
Qu'est-ce qu'un " pays " ?	p. 11
Pourquoi une Charte de Développement Durable ?	p. 11
A quoi sert le Conseil de Développement ?	p. 14
La naissance du Pays de l'Isle en Périgord	p. 15
Quelle structure support pour le pays ?	p. 15
Le Conseil de Développement	p. 16
La Charte de Pays	p. 17

DIAGNOSTIC p. 19

PRESENTATION DU PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD	p. 21
Une réelle unité géographique	p. 23
Un territoire façonné par une histoire riche	p. 26
Une population en hausse mais vieillissante	p. 30
L'organisation interne du territoire	p. 35
<i>A RETENIR</i>	<i>p. 40</i>

Partie I : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	p. 41
Un patrimoine naturel de qualité	p. 43
Le patrimoine culturel	p. 54
<i>A RETENIR, ENJEUX</i>	<i>p. 56</i>
Partie 2 : ECONOMIE p. 59	
Emploi : la part prépondérante des services	p. 61
L'agriculture, un secteur en difficulté	p. 65
Entreprises : l'émergence des filières gastronomie et patrimoine / construction	p. 69
Le tourisme : une vocation émergente	p. 77
<i>A RETENIR, ENJEUX</i>	<i>p. 82</i>
Partie 3 : TRANSPORTS, SERVICES ET HABITAT	p. 85
Des infrastructures de communication à renforcer	p. 87
Des services publics en question	p. 97
Des services aux personnes à renforcer	p. 99
Un pays dynamique : culture, sport et vie associative	p. 105
L'habitat	p. 112
<i>A RETENIR, ENJEUX</i>	<i>p. 118</i>
 STRATEGIE	 p. 121
<hr/>	
Axe stratégique n° 1 : Préserver le cadre de vie	p. 124
Axe stratégique n° 2 : Construire et valoriser l'image du Pays	p. 126
Axe stratégique n° 3 : Renforcer l'attractivité économique	p. 127
Axe stratégique n° 4 : Renforcer les réseaux et les services	p. 128
Axe stratégique n° 5 : Soutenir l'emploi et la formation	p. 129

AXE 1 : PRESERVER LE CADRE DE VIE	p. 133
Objectif 1 : Préserver le patrimoine naturel et culturel	p. 133
Objectif 2 : Renforcer la qualité paysagère	p. 139
Objectif 3 : Gérer et maîtriser l'utilisation de l'espace	p. 141
Objectif 4 : L'habitat : mettre en cohérence l'offre et la demande	p. 145
AXE 2 : CONSTRUIRE ET VALORISER L'IMAGE DU PAYS	p. 147
Objectif 1 : Affirmer la vocation touristique du Pays dans son ensemble	p. 147
Objectif 2 : Définir une communication économique globale	p. 152
Objectif 3 : Affirmer l'identité du territoire	p. 155
AXE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE	p. 156
Objectif 1 : Développer les coopérations	p. 156
Objectif 2 : Pérenniser le tissu agricole	p. 161
Objectif 3 : Soutenir les PME	p. 165
AXE 4 : RENFORCER LES RESEAUX ET LES SERVICES	p. 167
Objectif 1 : Maintenir les services en zone rurale	p. 167
Objectif 2 : Développer et organiser les services aux personnes	p. 170
Objectif 3 : Garantir aux zones rurales un accès aux différents réseaux	p. 173
Objectif 4 : Organiser les déplacements	p. 176
Objectif 5 : Soutenir le dynamisme associatif	p. 178
AXE 5 : SOUTENIR L'EMPLOI ET LA FORMATION	p. 181
Objectif 1 : Développer l'égalité des chances face à l'emploi	p. 181
Objectif 2 : Travailler l'image et la reconnaissance des métiers manuels	p. 184
Objectif 3 : Inciter le développement de la formation	p. 186

Introduction

Le contexte institutionnel :

Qu'est-ce qu'un " pays " ?

L'article 22 de la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires, plus communément nommée LOADDT ou loi Voynet, définit les pays tel que suit :

" Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l'initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un pays ".

La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) précise que les ensembles de communes et de groupements qui se constituent en pays " doivent être caractérisés par des solidarités manifestes en matière d'emploi, de services, d'aménagement de l'espace, de ressources naturelles et patrimoniales ". Du fait de l'hétérogénéité des territoires, il n'existe donc pas de seuil démographique ou de nombre de communes minimal à la constitution des pays ; la détermination du périmètre d'un pays peut également se faire sans tenir compte des délimitations administratives (cantons, départements, régions...). Le seul critère de constitution est donc bel et bien la cohésion territoriale.

C'est en raison de leur communauté d'enjeux que les pays sont des territoires particulièrement pertinents pour la mise en place de projets de développement.

En outre, les Pays ont vocation à regrouper espaces ruraux et espaces urbains, dans une logique de solidarité ville-campagne.

Pourquoi une Charte de Développement Durable ?

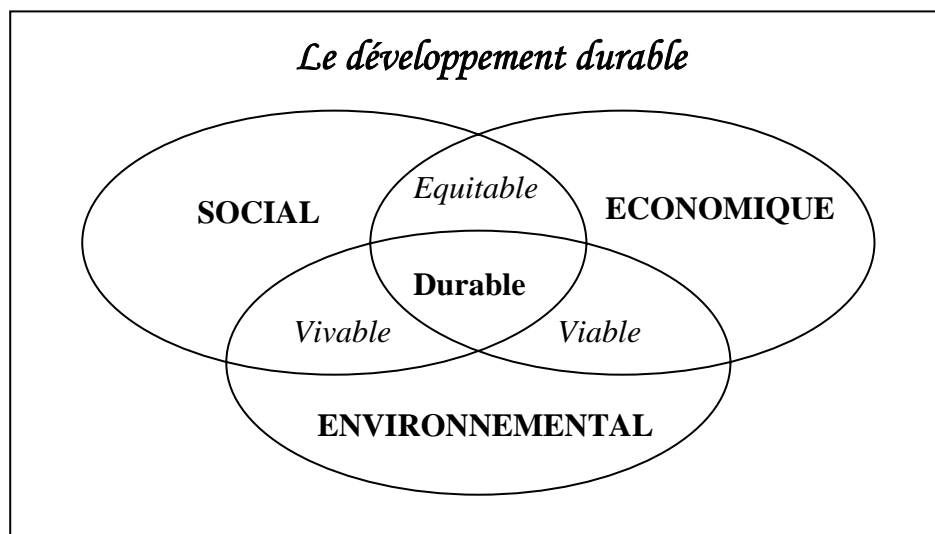
Depuis la LOADDT, la création d'un Pays entraîne l'obligation de rédiger une charte de développement durable. La charte est en quelque sorte **le pacte fondateur du pays, fédérateur des collectivités publiques et des acteurs privés autour d'un projet collectif pour le territoire.**

Cette charte est élaborée par la structure porteuse du pays, en concertation avec le Conseil de Développement ; loin d'être un simple catalogue d'actions, elle s'inscrit dans un horizon de long terme et détermine les orientations fondamentales d'un territoire pour un minimum de 10 ans.

Elle devient le document de référence du Pays lui-même, mais aussi celui de ses partenaires (Etat, collectivités territoriales et locales) pour la mise en place de tous les projets concernant le territoire.

Elle permet donc de fédérer les acteurs locaux autour d'un projet politique de long terme reconnu par tous les acteurs institutionnels, et de coordonner les différentes initiatives publiques et privées qui concourent au développement du territoire pour une plus grande efficacité globale.

Ce projet commun de développement durable s'appuie sur une analyse approfondie de la situation du Pays ; les études réalisées et les réflexions des groupes de travail et des techniciens du pays constituent la base de la définition d'**une stratégie globale de développement (à moyen et long terme)**, avec les choix prioritaires et les thèmes d'intervention envisagés. Elle est l'expression d'un projet global pour un territoire qui se veut cohérent, le Pays.



Ce document a vocation à constituer un cadre de référence pour l'action, sans pour autant imposer une conformité des projets mis en œuvre sur le territoire ; **c'est un document de portée indicative, et non prescriptive**. Cependant, en l'adoptant, les collectivités s'engagent politiquement à tenir compte des principes qu'elle pose et des orientations qu'elle fixe.

Le projet proposé dans le cadre de la charte doit répondre, ainsi que son nom l'indique, aux exigences du développement durable. Rappelons que le concept de développement durable vise à promouvoir un mode de développement intégrant les dimensions sociale, économique et environnementale, dans le cadre d'une approche globale. **Le projet de pays devra donc nécessairement intégrer toutes les dimensions, en prenant en compte pour l'orientation de ses choix tous les paramètres nécessaires.**

La charte comporte deux volets principaux :

- **un diagnostic de territoire**, qui n'est pas une photographie mais une appréhension dynamique de la situation locale ; cet état des lieux permet d'identifier les atouts et les faiblesses du territoire, les opportunités et les menaces, et finalement les enjeux de développement.
- **un projet de territoire**, c'est-à-dire la présentation des orientations stratégiques déterminées par les acteurs locaux pour atteindre les objectifs fixés.

La charte est un cadre théorique qui se matérialise en grande partie à travers le programme d'actions. Ce programme doit être conforme aux orientations fondamentales et aux priorités définies par la charte. Il s'agit à ce stade de définir plus finement les projets proposés dans le cadre de la charte en déterminant l'identité des maîtres d'ouvrage, le chiffrage des investissements à réaliser, le phasage des opérations...

Le but est en fait de permettre aux différents maîtres d'ouvrage de contractualiser avec l'Etat et la Région (ainsi que d'autres partenaires), afin de réaliser le maximum des actions reconnues comme prioritaires pour le développement durable du territoire. **Le Contrat de Pays est donc l'outil majeur de la concrétisation des objectifs énoncés dans la Charte.**

A quoi sert le Conseil de Développement ?

Le Conseil de Développement regroupe un échantillon des acteurs du territoire (représentants du monde économique, social, culturel, associatif...), c'est-à-dire des personnes impliquées dans le développement et la vie du territoire, et ayant capacité à servir de relais auprès de la population. Les membres du Conseil de Développement peuvent être d'origine très variée et doivent correspondre aux différents familles d'acteurs présentes.

L'enjeu est ici d'associer la société civile au projet de développement dans le cadre d'une démocratie participative. Le Conseil de Développement ne se résume donc pas à un lieu où le citoyen peut donner son avis, mais il constitue un système d'organisation par lequel le citoyen est acteur et auteur de son développement. L'usage de la démocratie participative est un gage de la qualité du développement local.

La place du conseil de développement est donc fondamentale dans l'élaboration d'un projet de pays ; elle constitue pour tous les acteurs locaux l'opportunité de participer aux choix qui vont déterminer l'avenir du territoire.

Cependant, le degré d'implication du Conseil peut être plus ou moins fort. Il peut se résumer à une simple participation à des groupes de travail, comme aller jusqu'au pilotage complet du projet. De manière générale, **il est associé à l'élaboration de la charte et à son suivi.**

La naissance du Pays de l'Isle en Périgord

Quelle structure support pour le pays ?

Le choix de l'association loi 1901

A l'initiative d'élus du territoire, " l'association de préfiguration du Pays de la Vallée de l'Isle " a été créée en novembre 2001. Cette association a servi de structure support pour le dépôt d'un dossier de justification du périmètre d'étude du Pays de la Vallée de l'Isle en 2002.

Pour le moment, il est décidé de conserver l'association comme structure juridique, ainsi que le permet la législation en cours. L'association est la structure qui a rédigé, à partir des travaux du conseil de développement, le diagnostic, la charte et le programme d'actions. Après la signature du contrat, l'association va continuer à animer la démarche participative et assurer la mise en œuvre des actions prévues dans le contrat de pays. Elle aura vocation aussi à porter des études qui concerneront tout ou partie du territoire.

Le portage des opérations financées dans le contrat de pays aura vocation à être réalisé par les structures intercommunales, voire par des porteurs de projet privés.

Du " Pays de la Vallée de l'Isle " au " Pays de l'Isle en Périgord "

" Vallée de l'Isle " constituait le nom du pays jusqu'en mai 2004 : dans la phase d'émergence du pays. Selon l'avis de tous, élus, professionnels et représentants de la société civile, le nom n'était pas suffisamment porteur et reconnu. Il provoque des confusions sur la localisation du pays avec la ville de Lille, mais aussi avec de nombreuses rivières homonymes (Ill en Alsace, Ille en Bretagne...).

De plus, il manquait une référence reconnue, partagée ayant une bonne image, comme " Dordogne " ou " Périgord ". Ainsi, le nom "**Pays de l'Isle en Périgord**" fut choisi.

Le Conseil de Développement

Créée en avril 2003, le Conseil de Développement du Pays de la Vallée de l'Isle comprend **130 membres**. Ces membres répartis au sein de 3 collèges (élus, socioprofessionnels, associatifs), ont été cooptés par les différents conseillers généraux des secteurs géographiques ; les socioprofessionnels ont été désignés par leurs syndicats respectifs. Ils constituent une structure informelle, associée à l'élaboration du diagnostic, de la charte et du programme d'action du Pays, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation des actions de la charte.

Dans la première phase d'élaboration du diagnostic et de détermination des enjeux, **six commissions (aménagement de l'espace, économie - emploi - formation, infrastructures - réseaux - transports, affaires sociales, tourisme - patrimoine, culture - sport)** se sont réunies chacune 5 fois en 2003. Sous la présidence de Raymond Hammel, chef d'entreprise, un comité de pilotage de ce Conseil de Développement réunissant les présidents et animateurs de chaque commission, le DGA du Conseil Général, un représentant du Conseil Economique et Social Régional (CESR) et le directeur de la CAP veille à assurer la cohérence des travaux des commissions et propose des orientations et préconisations.

Début 2004, le Conseil de Développement s'est structuré en 5 commissions plus transversales correspondant aux 5 axes stratégiques afin de définir le contenu de la charte :

- agriculture / environnement / urbanisme / cadre de vie,
- tourisme / image du territoire,
- économie / développement,
- réseaux / transports / services / loisirs / habitat,
- emploi / solidarité / formation.

Les travaux de réflexion menés par le Conseil de Développement ont constitué une base essentielle pour la réalisation du diagnostic et du projet ; l'équipe technique du Pays a assuré l'animation des réunions du Conseil, la synthèse des divers travaux et la rédaction finale du document Charte.

La Charte de Pays

La Charte de Pays est donc le **document qui formalise le projet commun** de développement durable du territoire de l'Isle en Périgord.

Ce document se compose de deux parties :

- **un diagnostic territorial :**

cette analyse approfondie des différentes caractéristiques du territoire et de ses dynamiques, est le préalable essentiel à la mise en place d'un projet efficace. Cet état des lieux qui prend en compte les divers aspects du fonctionnement territorial (patrimoine naturel et culturel, agriculture, artisanat, industrie, commerce, tourisme, déplacements, services, loisirs, culture...) permet de réaliser un portrait précis du pays, et par là de déterminer la stratégie de développement qui lui est la plus appropriée. Cette analyse a été effectuée en collaboration avec le Conseil de Développement et les élus locaux, et a été rédigée par les techniciens employés par le pays.

- **un projet territorial :**

l'analyse effectuée au sein du diagnostic a permis de mettre en lumière les atouts et les faiblesses du territoire, et donc la stratégie à mettre en œuvre pour un développement à long terme. Il s'agit ainsi de présenter les grandes orientations à suivre, et tous les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Le projet territorial s'articule en plusieurs axes stratégiques, eux-mêmes détaillés en objectifs puis en mesures. Le projet de la charte sera, rappelons-le, **le document référence** pour la mise en place du programme d'actions.

Diagnostic

Présentation du Pays de l'Isle en Périgord

Le Pays de l'Isle en Périgord en Dordogne



Réalisation : Pays de l'Isle en Périgord, 2004

Une réelle unité géographique

Situation géographique du Pays

Situé en plein cœur du département de la Dordogne, le Pays de l'Isle en Périgord se structure autour de la rivière Isle ; ce cours d'eau prend sa source en Haute Vienne, à 550 mètres d'altitude, se fraie un passage à travers les causses du Périgord avant de creuser une vallée plus large, intensément cultivée et jalonnée de bourgs, où l'Auvézère vient la grossir.

A cet endroit du passage de la rivière, le paysage est dominé par de vastes plateaux calcaires ; c'est en raison de la prédominance de cette roche que cette contrée a été baptisée " Périgord Blanc ".

Limité au Nord par le Pays du Périgord Vert, au Sud par celui du Grand Bergeracois et à l'Est par celui du Périgord Noir, le périmètre du Pays de l'Isle en Périgord correspond quasiment aux limites de ce Périgord Blanc.

Le Pays se caractérise donc par une réelle cohérence géographique.

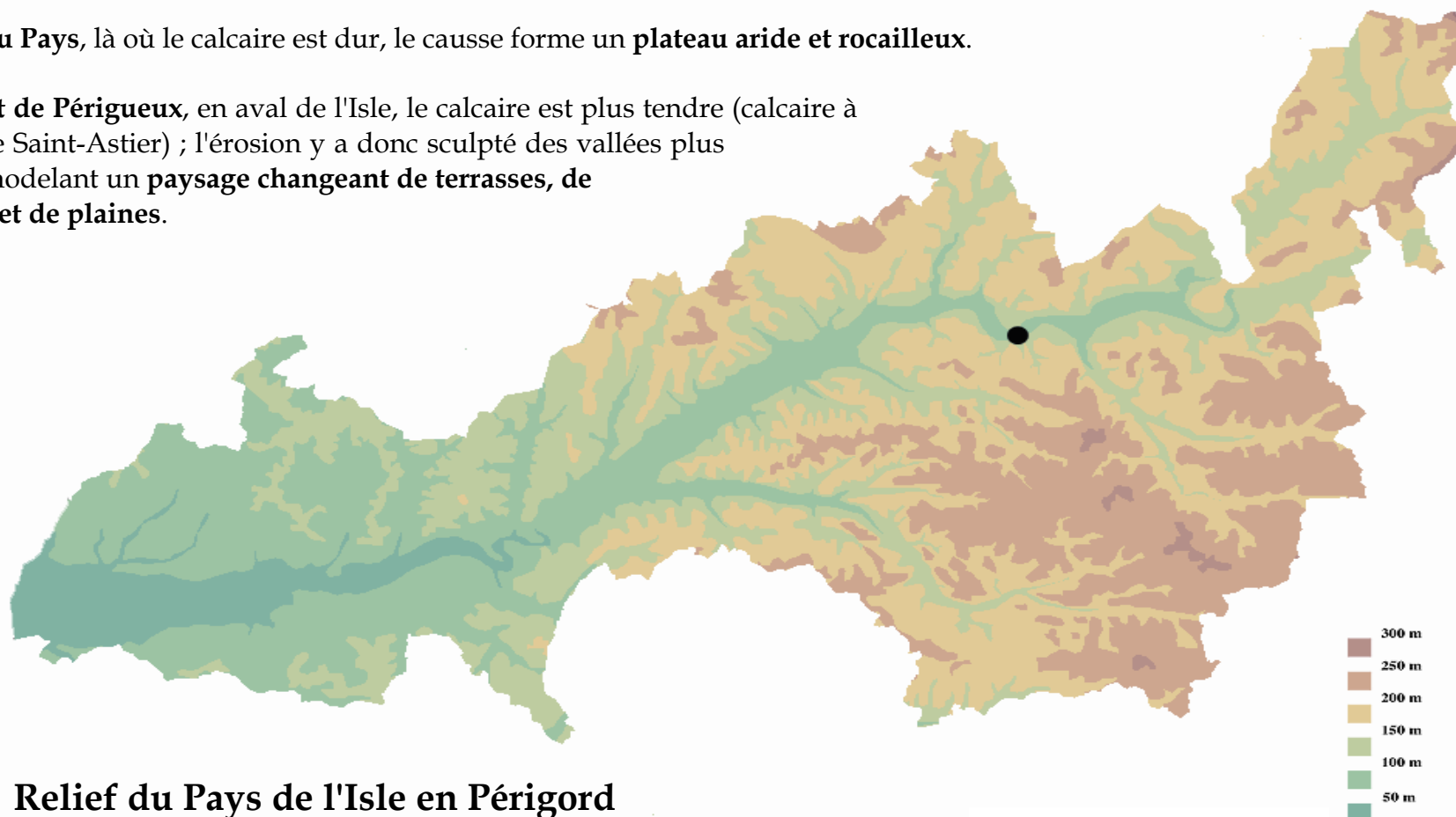
Principales caractéristiques physiques

Une diversité de reliefs

Le Pays se caractérise par une certaine variété de reliefs, due essentiellement à la nature différente des roches qui constituent la vallée de l'Isle.

A l'est du Pays, là où le calcaire est dur, le causse forme un **plateau aride et rocailleux**.

A l'ouest de Périgueux, en aval de l'Isle, le calcaire est plus tendre (calcaire à chaux de Saint-Astier) ; l'érosion y a donc sculpté des vallées plus larges, modelant un **paysage changeant de terrasses, de collines et de plaines**.



Relief du Pays de l'Isle en Périgord

Carte : CAUE Dordogne

Des sols globalement peu riches

La nature des sols joue un rôle essentiel dans le modelage des paysages naturels ainsi que dans celui des espaces ruraux. Elle impose un certain nombre de contraintes à l'activité agricole, déterminant les choix de culture.

En ce qui concerne l'Isle en Périgord, on distingue diverses natures de sols, cette diversité étant la conséquence directe de la variété des profils géomorphologiques qui vient d'être soulignée.

A l'extrême est du Pays, le calcaire dur, laisse l'eau s'infiltrer dans le réseau souterrain, engendrant des **sols secs et caillouteux, peu fertiles**, et par conséquent peu adaptés à l'activité agricole. Si les habitants du causse ont autrefois tenté d'en tirer le meilleur parti possible en y pratiquant des cultures adaptées (vigne, noix, truffe) ou de l'élevage (ovins et caprins), cet espace est aujourd'hui plus ou moins abandonné par l'activité humaine, laissant libre cours à une végétation naturelle.

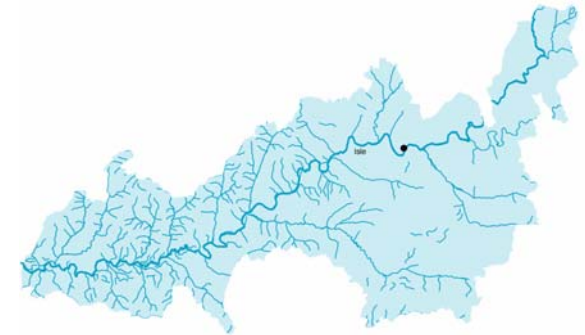
Plus à l'ouest, sur les terrasses, les graves, (formées de cailloux, de sable et de limons) propices à la vigne, sont parfois cultivées mais généralement gagnées par **la forêt**. **En plaine**, les dépôts charriés par les cours d'eau, se mélangeant à l'argile, au sable et aux galets, constituent un **sol acide et assez pauvre**. Ce type de sol difficile à travailler et peu productif a donc pour vocation principale la sylviculture (pins maritimes et châtaigniers) et la prairie (pour l'élevage bovin). Il est toutefois valorisé par la fraisculture, notamment au sud-est du Pays (canton de Vergt).

La plaine alluviale en aval de Périgueux est quant à elle plus propice aux cultures (maïs...).

Une présence de l'eau très variable

La rivière Isle constitue la colonne vertébrale naturelle du Pays. Elle s'alimente de plusieurs affluents, notamment de l'Auvézère, qui grossit sensiblement son cours à l'est du Pays.

La présence des eaux de surface est variable selon les secteurs, en fonction de leur nature géologique et pédologique. **Quasiment absente à l'est**, la structure karstique de la roche entraînant sa fuite vers le réseau aquatique souterrain, elle est en revanche **très présente à l'ouest**, en raison de l'imperméabilité des sols (présence de l'argile). Les petits ruisseaux y sont nombreux et on y dénombre souvent des " nauves ", dépressions humides parfois inondables. Le débit des cours d'eau au sein du Pays est réglé par des facteurs à la fois naturels (précipitations, fuites karstiques, évapotranspiration) et humains (irrigation).



Un territoire façonné par une histoire riche

Occupée dès la Préhistoire, la vallée de l'Isle semble être un lieu d'implantation privilégié si l'on en juge par l'abondance des déchets de l'industrie du silex. La fusion des divers éléments de population donne naissance au peuple et au territoire des Pétrocors (racine du nom Périgord).



Tour de Vésone à Périgueux

Après la guerre de Gaule, ce territoire devient l'une des cités de la province d'Aquitaine, avec pour capitale **Vesunna** (actuelle Périgueux). Cette ville devient un carrefour important et occupe alors une place centrale au sein de son territoire, comme en témoignent nombre de vestiges gallo-romains : la tour de Vésone, les arènes, Domus des Bouquets...

L'utilisation de l'Isle comme **voie de communication** remonte à cette période ; sa remontée jusqu'à Vesunna constitue alors une voie commerciale importante entre l'Atlantique et le Périgord central. Une grande partie des sites antiques se localise dans la vallée de l'Isle et de ses principaux affluents, implantation qui s'explique par l'activité commerciale importante des Romains (voie fluviale et voie romaine reliant Burdigala à Vesunna) et par l'exigence défensive (la Curade à Coulounieix, Puy de Pont à Neuvic et Puyferrat à Saint-Astier).

Au Moyen-Age, de nombreux châteaux sont édifiés dans des lieux stratégiques, sur les versants pour leur fonction défensive, ou en vallée pour la richesse agricole et les échanges. Autour de ces châteaux vont se créer la plupart des pôles urbains actuels (Montpon, Mussidan...). **Pour élargir son espace de cultures, la population va gagner de nouvelles terres**, plus éloignées de la rivière, en défrichant vers le nord et le sud. De là naissent de nouveaux hameaux (Saint-Michel, dans la Double, Villadeix-sur-Vergt...).

Les guerres politico-religieuses qui déchirèrent le Périgord du Moyen-Age furent à l'origine de la **création de nombreux monuments** ; les stratégies visant à créer des barrières à l'avancée du protestantisme et du catharisme ont engendré la construction

de nombreuses églises et abbayes, parmi lesquelles on retrouve de beaux spécimens au sein de la vallée de l'Isle. L'art roman, très largement représenté en Périgord, a permis de mettre en valeur le calcaire lumineux qui constitue aujourd'hui l'atout majeur de l'architecture locale.

Au XVIII^e siècle, avec la fin de la famine, la contrée connaît une nouvelle phase de développement et les surfaces cultivées gagnent du terrain ; déjà, se fait jour **une tradition de l'habitat dispersé qui préfigure l'important mitage urbain qui caractérise le territoire aujourd'hui.**

Au XIX^e, l'exode rural s'amorce et le chemin de fer se développe, permettant ainsi l'essor du commerce et de l'industrie.

Le XX^e siècle voit s'accroître ces tendances ; la considérable révolution agricole ne suffit pas à freiner le déclin démographique des campagnes, tandis que le territoire s'industrialise.

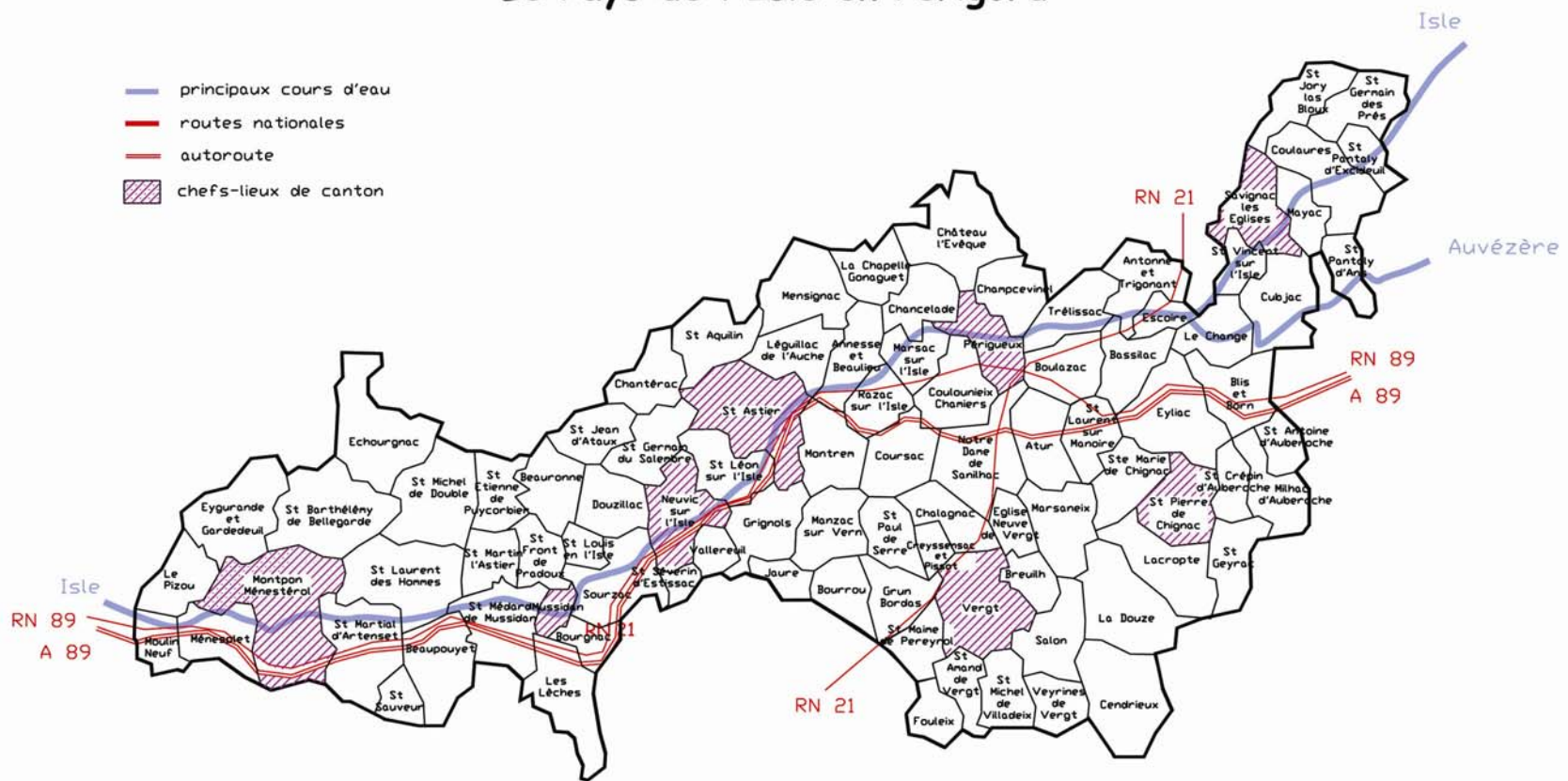
Cependant, en dépit des évolutions sectorielles, le territoire conserve une certaine ruralité ; ses paysages et ses mœurs restent, comparativement à la majorité des espaces français, particulièrement influencés par la longue tradition agricole.

Tout comme le département de la Dordogne dans sa globalité, **le Pays de l'Isle en Périgord possède donc une histoire riche qui l'a dotée d'une identité propre.**



Abbaye de Chancelade

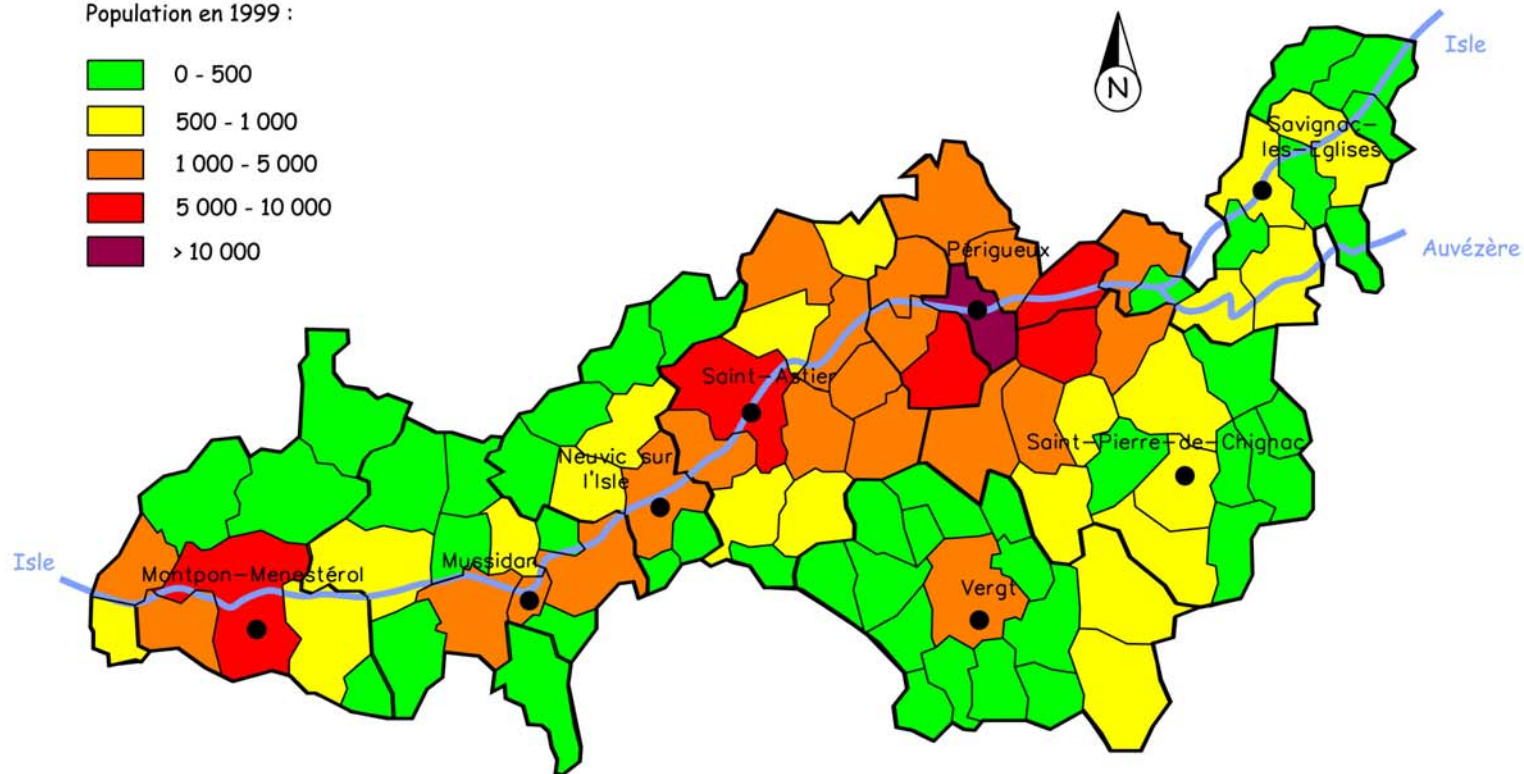
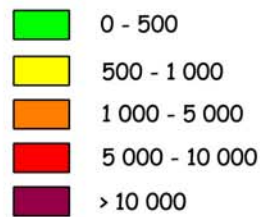
Le Pays de l'Isle en Périgord



Réalisation : Pays de l'Isle en Périgord

Répartition de la population du Pays de l'Isle en Périgord en 1999

Population en 1999 :



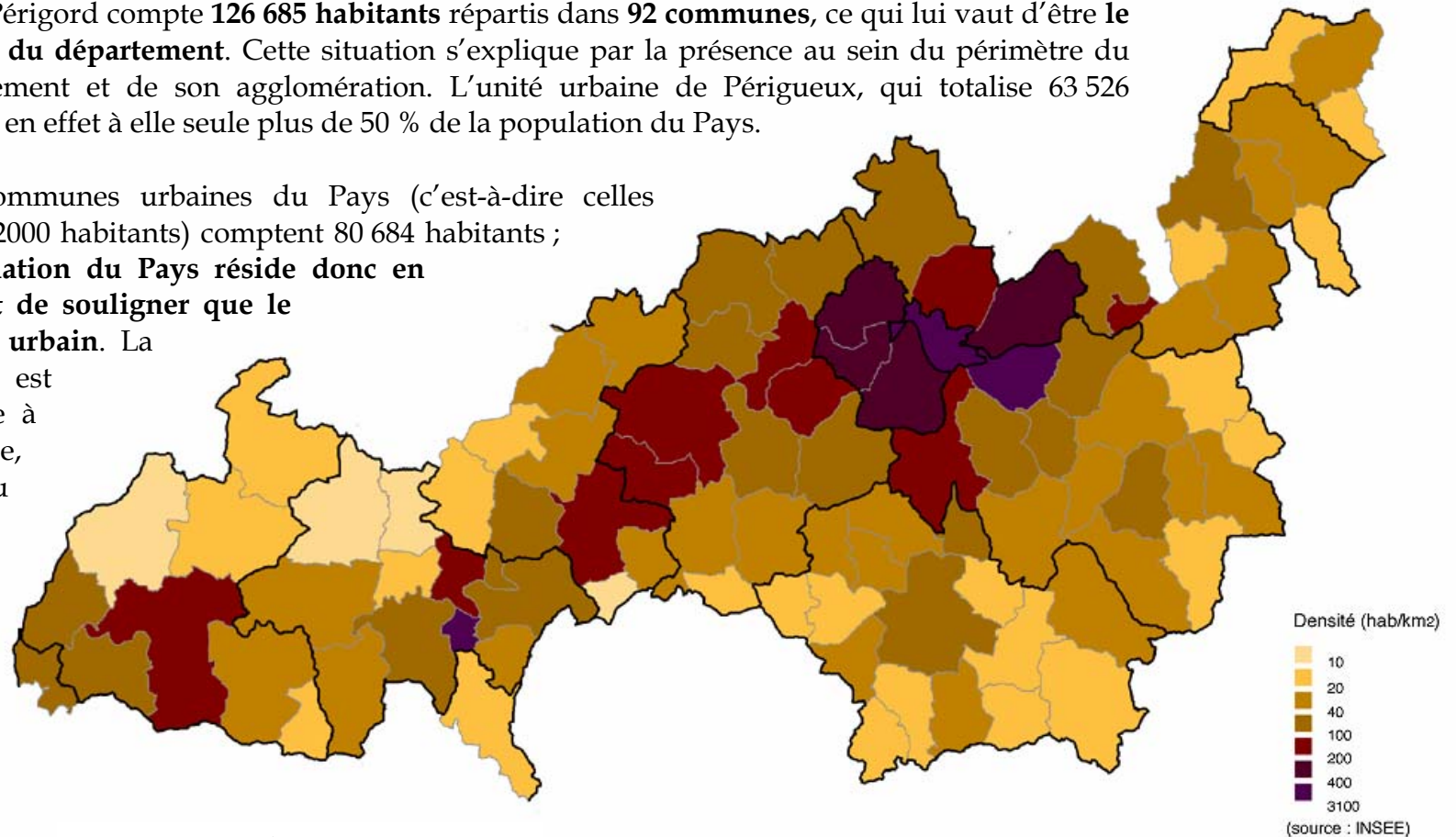
Source : INSEE, RGP 1999
Réalisation : Pays de l'Isle en Périgord

Une population en hausse mais vieillissante

L'ensemble de cette analyse a été effectué à partir des données issues des Recensements Généraux de Population effectués par l'INSEE en 1990 et 1999.

Le Pays de l'Isle en Périgord compte **126 685 habitants** répartis dans **92 communes**, ce qui lui vaut d'être **le Pays le plus peuplé du département**. Cette situation s'explique par la présence au sein du périmètre du chef-lieu de département et de son agglomération. L'unité urbaine de Périgueux, qui totalise 63 526 habitants, représente en effet à elle seule plus de 50 % de la population du Pays.

Au total, les 13 communes urbaines du Pays (c'est-à-dire celles regroupant plus de 2000 habitants) comptent 80 684 habitants ; **63,7 % de la population du Pays réside donc en ville, ce qui permet de souligner que le territoire est plutôt urbain**. La densité du Pays est d'ailleurs supérieure à la moyenne régionale, avec 77 habitants au km² contre 72 pour l'Aquitaine.



Carte : CAUE Dordogne

Il faut cependant nuancer ce constat en précisant qu'il existe de grandes disparités spatiales ; **l'urbanisation du Pays est très inégale selon les secteurs**. En dehors de l'unité urbaine de Périgueux, **la population se répartit essentiellement le long de l'axe formé par l'Isle** et les infrastructures de transport qui la longent (A 89, RN 89, voie ferrée), avec une **concentration plus importante dans les chefs-lieux de canton**. Les hauteurs et les plateaux, plus ruraux, sont des zones beaucoup moins densément peuplées.

La population du Pays est en hausse, avec une augmentation de 5.3 % entre 1982 et 1999, même si cette augmentation a ralenti depuis le dernier recensement (+ 1.9 % entre 1990 et 1999 contre + 3.4 % entre 1982 et 1990).


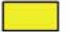


Cette évolution positive est **due à l'accroissement migratoire** (+ 8752 personnes entre 1982 et 1999), qui vient compenser largement le déficit naturel (- 2100 personnes dans cette même période).

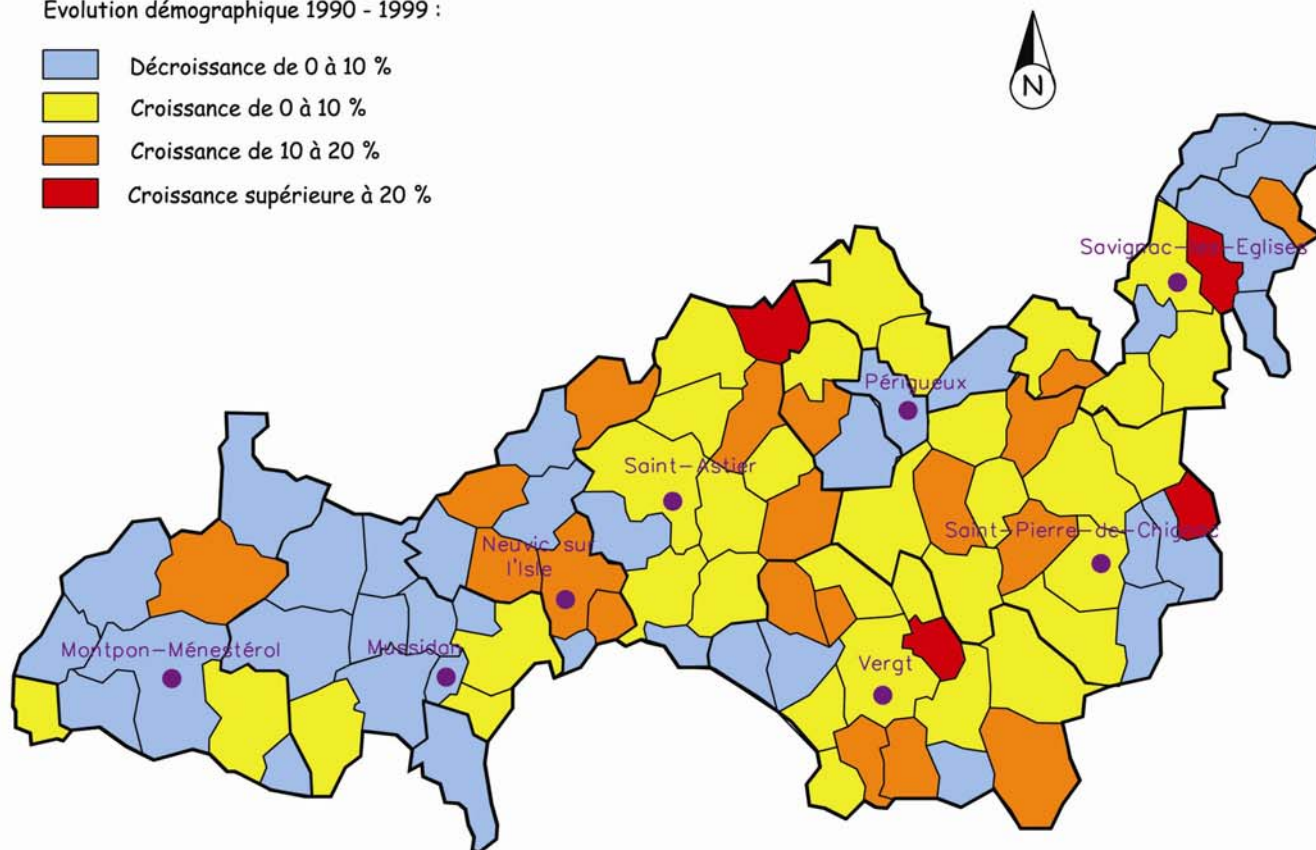
Cette arrivée importante de population nouvelle s'explique en grande partie par la présence de l'agglomération périgourdine, qui constitue un pôle d'attraction notable pour la population départementale.

Cette hausse globale de population **dissimule des disparités très nettes** selon les secteurs : si les cantons périphériques des trois cantons de Périgueux connaissent une croissance très nette de population, les cantons urbains de Périgueux eux-mêmes et la partie ouest du Pays (cantons de Montpon et de Mussidan) sont en recul.

Evolution démographique du Pays de l'Isle en Périgord entre 1990 et 1999

Evolution démographique 1990 - 1999 :

-  Décroissance de 0 à 10 %
-  Croissance de 0 à 10 %
-  Croissance de 10 à 20 %
-  Croissance supérieure à 20 %



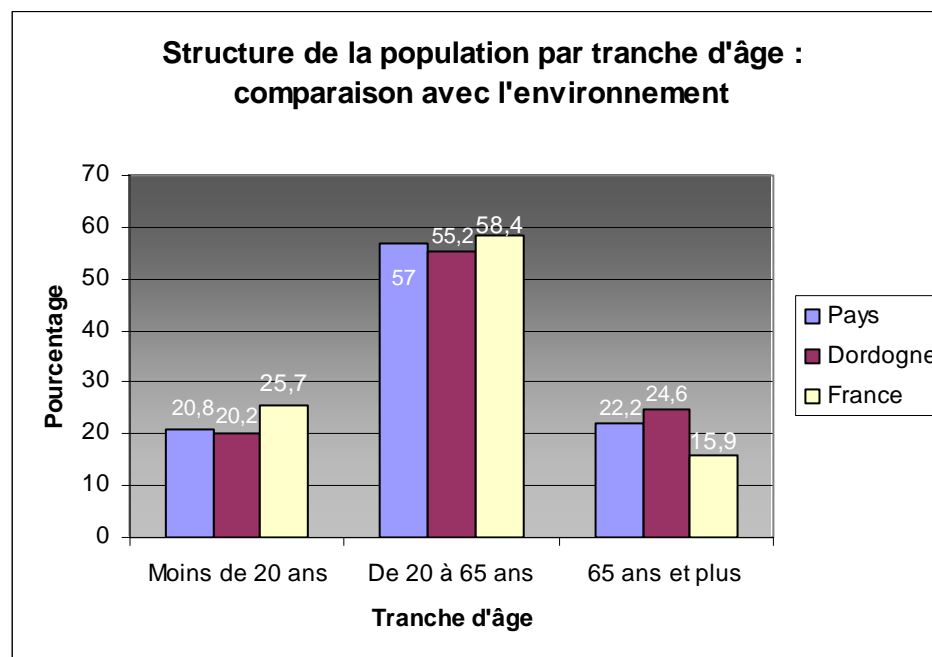
Source : INSEE, RGP 1999
Réalisation : Pays de l'Isle en Périgord

La population du Pays est relativement âgée ; la part des moins de 20 ans est en effet inférieure de quasiment 5 points à la moyenne nationale. Il faut cependant noter la relative jeunesse du Pays par rapport à l'ensemble de la Dordogne : la part des 65 ans et plus y est en effet moins importante qu'à l'échelle départementale (22.2 % contre 24.6 %).

Là aussi, on constate pourtant de très nettes inégalités selon les secteurs :

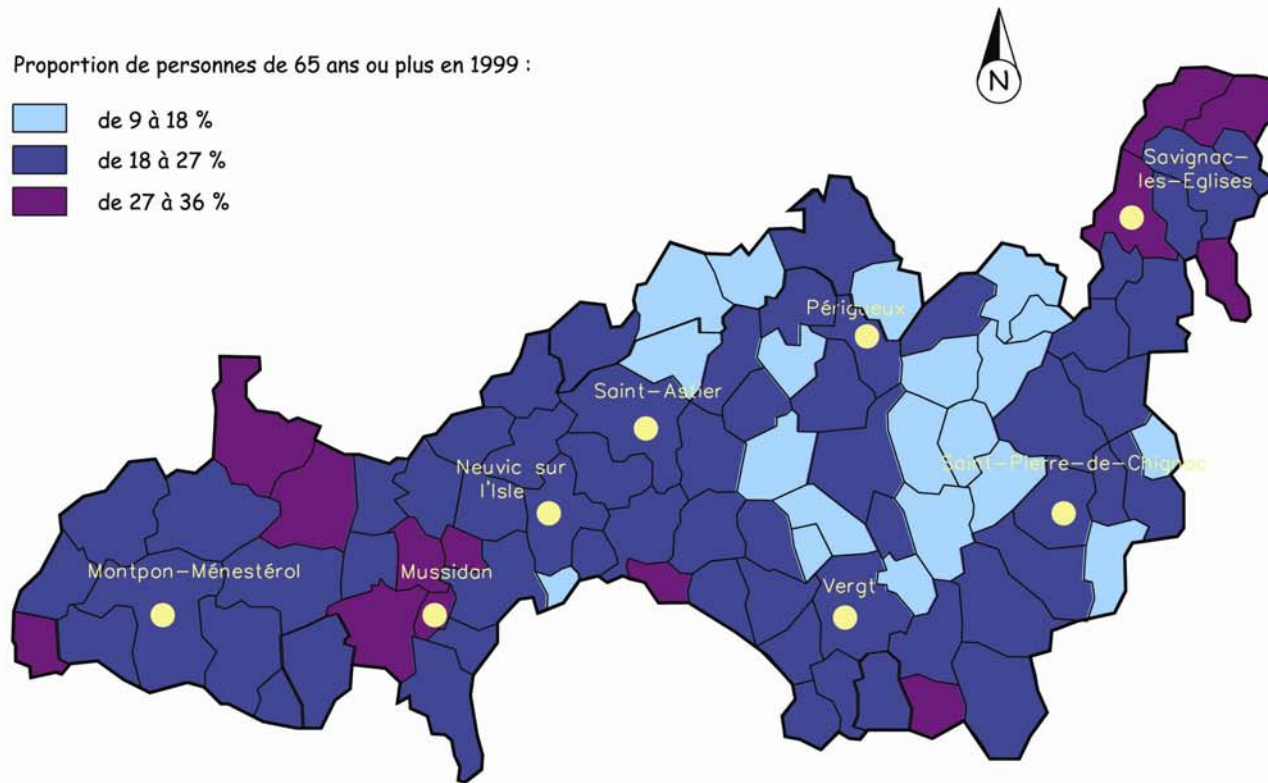
- on constate une sur-représentation des plus de 65 ans à l'ouest (cantons de Montpon et de Mussidan) et à l'extrême est du Pays. Dans ces zones, ils constituent quasiment le tiers de la population.
- le canton le plus " jeune " est celui de Saint-Pierre-de-Chignac, où les moins de 20 ans représentent $\frac{1}{4}$ des habitants.

Globalement, **la population vieillit au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'agglomération périgourdine.**



Proportion de personnes âgées par commune au sein du pays de l'Isle en Périgord en 1999

Proportion de personnes de 65 ans ou plus en 1999 :



Source : INSEE, R6P 1999
Réalisation : Pays de l'Isle en Périgord

L'organisation interne du territoire

Une structuration intercommunale forte

Le Pays de l'Isle en Périgord (92 communes) est presque entièrement couvert par des établissements publics de coopération intercommunale, ce qui représente plus de 99 % de la population. De plus, les deux communes non regroupées devraient intégrer un EPCI au 1^{er} janvier 2005.

Ces EPCI, généralement assez récentes, sont au nombre de 11 :

- **Communauté d'agglomération périgourdine** : 13 communes, 62607 habitants,
- **Communauté de communes Isle-Manoire** : 12 communes, 13048 habitants,
- **Communauté de communes Astérienne Isle et Vern** : 8 communes, 11593 habitants,
- **Communauté de communes Isle et Double** : 6 communes, 7515 habitants,
- **Communauté de communes du Mussidanais en Périgord** : 10 communes, 7510 habitants,
- **Communauté de communes de la Moyenne Vallée de l'Isle** : 8 communes, 6302 habitants,
- **Communauté de communes du Pays Vernois** : 16 communes, 5648 habitants,
- **Communauté de communes des Causses et Rivières en Périgord** : 9 communes, 3740 habitants
- **Communauté de communes de la Basse Vallée de l'Isle** : 3 communes, 3087 habitants
- **Communauté de communes Atur-St-Pierre de Chignac** : 2 communes, 2267 habitants,
- **Communauté de communes de la Vallée du Salembre** : 3 communes, 1668 habitants,

Seulement deux communes non regroupées complètent cette liste : **Léguillac de l'Auche** (638 habitants) et **Saint-Geyrac** (199 habitants).

Les principales structures intercommunales ont une équipe technique, ce qui leur permet d'avoir des projets structurants.

Groupements intercommunaux au sein du Pays de l'Isle en Périgord



Carte : ATD Dordogne

Une couverture importante en documents d'urbanisme

Les territoires les plus urbains situés autour de l'agglomération périgourdine et dans la vallée de l'Isle sont assez bien couverts par des Plans d'Occupation des Sols (POS) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), prescrits par le Préfet, approuvés ou en révision. La très grande majorité des autres communes ont une carte communale prescrite, à l'exception de communes du canton de Mussidan et de quelques autres.

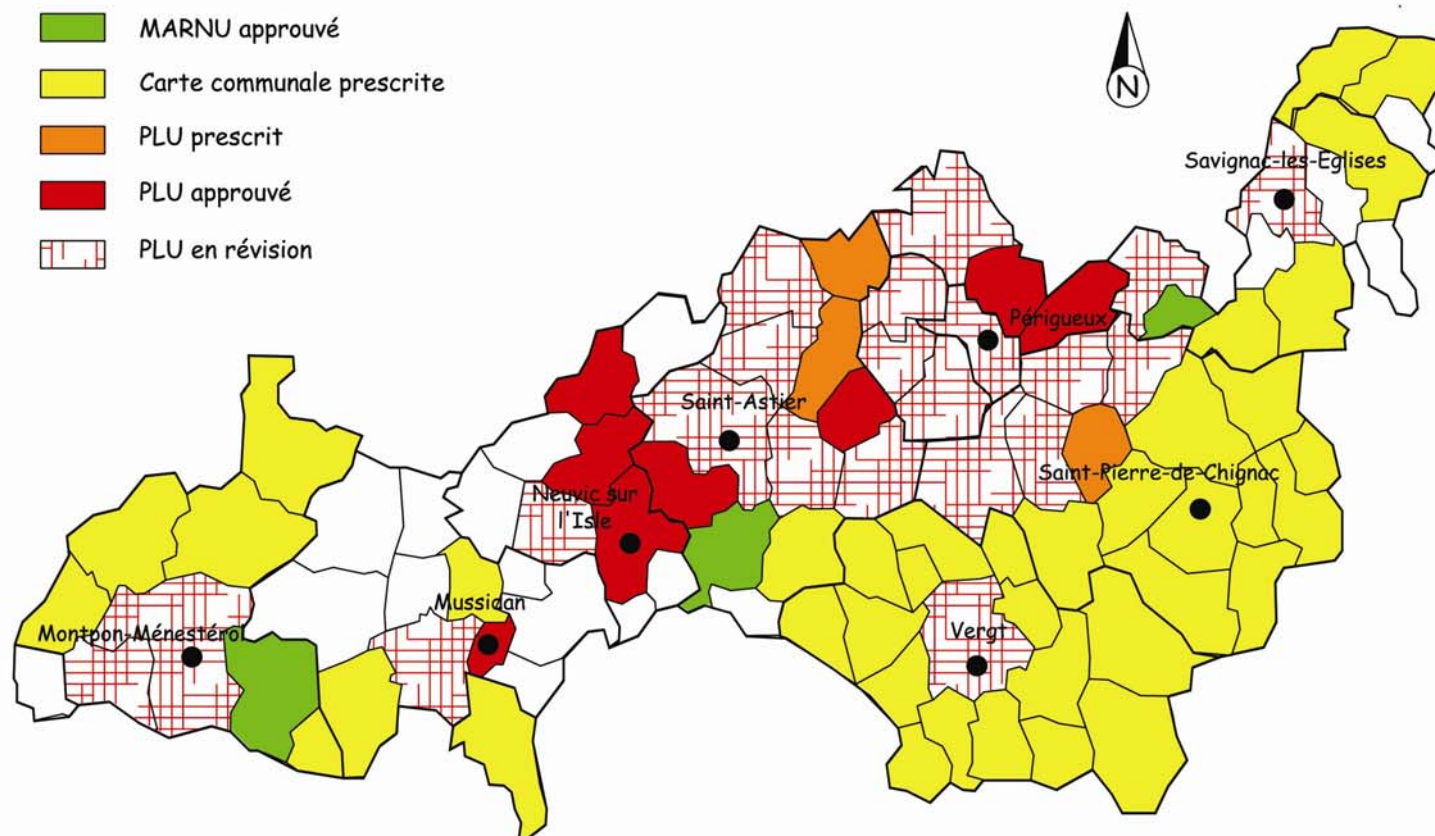
L'arrivée de l'autoroute et le développement de la zone périurbaine de Périgueux augmentent les pressions foncières et les nouveaux principes prônés par la loi SRU du 13 décembre 2000 et la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003 entraînent des révisions nombreuses des documents anciens.

Malgré la relative bonne couverture communale en documents d'urbanisme, on peut noter que les différents documents manquent souvent de cohérence entre eux (entités paysagères et milieux naturels d'intérêt supracommunal à protéger, projets d'infrastructures ou d'équipements, corridors à conforter pour maintenir la biodiversité...). Les collectivités associent parfois leurs voisins dans leurs réflexions, mais aucun PLU intercommunal n'a encore vu le jour.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**), pour lequel le Préfet avait défini un périmètre, et qui a vocation à répondre à ce besoin au niveau de l'aire urbaine n'est pas encore mis en place. Il manque toujours une structure porteuse de la démarche (syndicat mixte) pour le faire démarrer.

Documents d'urbanisme communaux du Pays de l'Isle en Périgord en 2003

-  MARNU approuvé
-  Carte communale prescrite
-  PLU prescrit
-  PLU approuvé
-  PLU en révision



Source : DDE 24, juin 2003
Réalisation : Pays de l'Isle en Périgord

Les démarches de projet en cours

La coopération entre collectivités territoriales a débuté récemment dans le Pays de l'Isle en Périgord ; la démarche d'animation du projet de pays s'est mise en place depuis l'été 2003.

Cependant, des habitudes de coopération intercommunale existent depuis plus longtemps, notamment grâce aux opportunités offertes par le Conseil Régional de réaliser des **projets collectifs de développement (PCD)** ; le **Syndicat Intercommunal de Développement de la Moyenne Vallée de l'Isle** (cantons de Montpon, Mussidan, Neuvic et St Astier), soit 42 communes et 44000 habitants, s'est mis en place en 2002 et continue à mettre en œuvre les actions prévues.

Comme le lui permet la loi Voynet (LOADDT) du 25 juin 1999, la **Communauté d'Agglomération Périgourdine (CAP) finalise un projet d'agglomération** et souhaite signer un contrat d'agglomération en 2004.

Dans la pratique, le Pays et la CAP, qui est située au cœur du Pays, sont très proches l'un de l'autre et travaillent en collaboration. Il est indispensable de réfléchir à un projet complémentaire, car les deux structures sont engagées parallèlement dans une phase d'élaboration de projet. Des représentants élus, socio-professionnels et associatifs des communes de la CAP ont participé aux travaux du conseil de développement du Pays de l'Isle en Périgord. Les techniciens du Pays ont également participé aux travaux de réflexion menés au niveau de l'agglomération en intégrant le conseil de développement de la CAP.

L'agglomération périgourdine a un fort pouvoir d'attraction sur une majorité des communes du périmètre du Pays et il convient de particulièrement bien prendre en compte toutes les problématiques urbaines et périurbaines qui se manifestent et de les mettre en lien avec les problématiques rurales très présentes dans toute la Dordogne.

A RETENIR :



GEOGRAPHIE :

- **une unité géographique** : le bassin versant de l'Isle, au cœur du Périgord
- **une diversité de reliefs** (plaines, plateaux, terrasses, collines)
- **une variété de sols**, dans l'ensemble plutôt pauvres
- **une présence de l'eau variable selon les secteurs** (concentrée dans le réseau souterrain à l'est, très présente en surface à l'ouest)

HISTOIRE :

- **une histoire ancienne et riche**, une tradition de voie de communication
- **un héritage architectural varié et de qualité**
- **une tradition et une culture rurales qui perdurent**

DEMOGRAPHIE :

- **une population majoritairement urbaine** (63.7 %)
- **... mais une urbanisation spatialement très inégale** (concentration le long de l'Isle et dans les chefs-lieux de canton)
- **une hausse globale de population** (+ 5 % entre 1982 et 1999) due à l'attractivité de Périgueux vis-à-vis de l'ensemble du département
- **... mais un dynamisme variable selon les secteurs** (croissance dans l'agglomération périgourdine, recul dans les cantons ouest du Pays)
- **une population plutôt âgée** (les + de 65 ans représentent de 25 à 30 % de la population selon les secteurs).

Une structuration intercommunale aboutie

Une bonne couverture en documents d'urbanisme

Partie I :

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

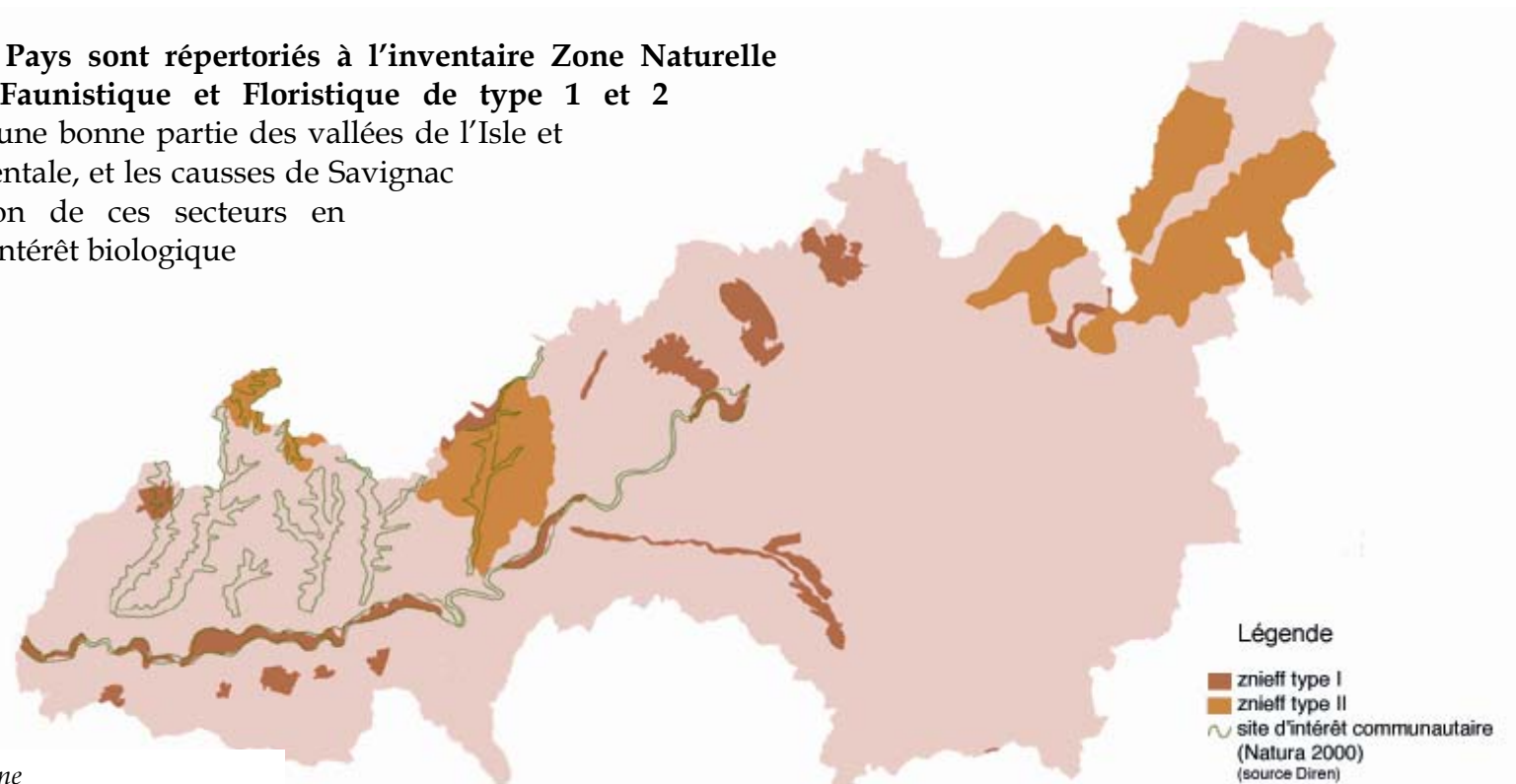


Un patrimoine naturel de qualité

Une biodiversité intéressante mais en danger

La qualité de la biodiversité du Pays est la conséquence directe de la variété de ses paysages : causses, terrasses calcaires, zones humides,... constituent autant d'habitats abritant une faune et une flore spécifiques. Le Pays est donc doté d'**une biodiversité assez importante**. Si la plupart des espèces animales du Pays sont communes, il faut noter la présence de la loutre (*Lutra lutra*), du vison d'Europe (*Mustela lutreola*), l'un des mammifères les plus menacés de notre continent, et surtout de la cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), tortue aquatique en voie de disparition.

Plusieurs secteurs du Pays sont répertoriés à l'inventaire Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 et 2 (ZNIEFF), notamment une bonne partie des vallées de l'Isle et du Vern, la Double orientale, et les causses de Savignac et Cubjac. L'inscription de ces secteurs en ZNIEFF témoigne de l'intérêt biologique qu'ils recèlent.



Carte : CAUE Dordogne



*La Cistude d'Europe,
une tortue en voie de disparition*

En outre, plusieurs secteurs du Pays sont concernés par des **mesures de protection environnementale** au titre de leur qualité patrimoniale ; on compte ainsi plusieurs sites Natura 2000, des Espaces Naturels Sensibles et une Réserve Naturelle :

- **les sites Natura 2000**

La mise en place du réseau Natura 2000 est l'expression de la volonté de l'Union Européenne de créer un réseau d'espaces dont les objectifs sont le maintien, le rétablissement ou la conservation d'habitats et d'espèces sauvages à fort intérêt patrimonial. Parmi les 19 sites Natura 2000 recensés en Dordogne, 2 se situent sur le territoire du Pays de l'Isle en Périgord :

- les vallées de la Double (10 800 hectares) ;
- la vallée de l'Isle – de Périgueux jusqu'à sa confluence avec la Dordogne (2908 ha).

- **les Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Un Espace Naturel Sensible est un patrimoine d'intérêt public dont la richesse, la rareté et les menaces susceptibles d'induire une perte sont perceptibles. L'ENS nécessite l'intervention de la puissance publique pour atteindre des objectifs de protection et de gestion. L'ENS doit faire l'objet d'une ouverture au public avec une finalité culturelle, pédagogique ou scientifique.

On compte 7 ENS au sein du Pays : la Ferme des Dinosaurés, Inventaire ENS, Inventaire de la faune vertébrée, Vallée de l'Isle, Plan de conservation chiroptères, Double et Landais, Espace boisé de Boulazac.

- **la réserve naturelle volontaire de Peyssac**

Elle correspond à un ensemble de boisements et de pelouses sèches d'environ 76 ha sur les communes de Razac, Coursac et Montrem.

Les différentes mesures de protection (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Réserve Naturelle) dont plusieurs secteurs du Pays font l'objet **sont révélatrices de la qualité de son patrimoine naturel.**

Les richesses naturelles les plus remarquables résident dans deux grands types de milieux que sont les zones humides et les espaces ouverts de lande (bruyère, genévrier) et de pelouse calcaire. Ces milieux prennent une grande part dans la diversité biologique des espaces forestiers et ruraux du territoire. Leur dynamique et les activités humaines ont fortement contribué à leur disparition (fond de vallée, coteaux calcaires et cause). Par ailleurs, les continuités paysagères et biologiques (corridors biologiques) sont des plus déterminantes sur la biodiversité du pays, notamment dans la vallée de l'Isle (colonne vertébrale du territoire).

La biodiversité du Pays est cependant menacée par l'évolution de l'utilisation des sols.

- **La déprise agricole** constitue l'une des menaces à la diversité biologique et paysagère : le faible entretien (voire l'absence d'entretien) des zones abandonnées par l'activité agricole pose des problèmes quant à la conservation des milieux remarquables, tels que les pelouses calcaires ou les zones humides. Elle favorise une homogénéisation des paysages et des habitats, et donc un appauvrissement écologique.
- **La périurbanisation, le mitage et surtout la multiplication des coupures urbaines** (autoroute, voie ferrée...) entravent quant à eux les déplacements de la faune (notamment le gibier) liés à la reproduction et à la chasse. La disparition des corridors humides ou boisés constitue une menace réelle à la préservation de nombreuses espèces locales.
- Par ailleurs, **l'artificialisation de l'Isle et de l'Auvézère** a causé un net appauvrissement des milieux aquatiques.

Ainsi, la raréfaction des habitats naturels et des corridors biologiques conduit à la diminution de la variété des populations et à la banalisation des espèces.

Les espaces ruraux et les milieux naturels recèlent l'essentiel des richesses naturelles du territoire. La gestion de cette " nature ordinaire " revêt un intérêt patrimonial (faunistique, floristique, écologique) et identitaire (régions naturelles, écosymboses) majeur. Elle porte aussi sur une volonté de contribuer au développement du pays (une offre de biens et de services). Il est donc essentiel de veiller à la gestion de ce patrimoine de qualité.

Les ressources : vers une gestion optimisée

L'eau : vers une gestion raisonnée de l'irrigation

L'irrigation est au sein du Pays une grande consommatrice d'eau. Le développement des cultures exigeantes en eau, le maïs notamment, entraîne l'augmentation régulière de la demande et les prélèvements s'effectuent sans tenir forcément compte de la disponibilité de la ressource. Les débits nécessaires à la préservation du milieu ne sont pas toujours maintenus, ce qui provoque des assèchements et aggrave les conséquences des rejets polluants.

Un PGE (Plan de Gestion des Etiages) est cependant en cours pour l'Isle. Ces plans visent à réunir des données objectives sur les effets des prélèvements destinés à l'irrigation, afin que tous puissent se concerter et arriver à une gestion mieux coordonnée des prélèvements, qui tienne compte des autres usages.

La forêt, une ressource sous-utilisée

La forêt occupe une place prépondérante dans le paysage local. La Dordogne est le troisième département français par sa surface boisée (400 000 ha soit 43 % de la surface du territoire). La déprise agricole ne fait que contribuer au développement de cette importante surface boisée. La forêt constitue donc une ressource très importante au sein du territoire.

Elle est d'ailleurs le **support d'une importante activité économique**, puisqu'elle représente le second employeur industriel du département après l'agro-alimentaire ; on compte une grande variété d'activités de transformation : sciage, palettes, parquets, moulures, lambris, meubles, charpentes, menuiserie...

Un projet forêt / bois départemental est en cours, dans le but de mieux valoriser ce potentiel économique. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité de la ressource, en maintenant la diversité des essences (pin maritime, chêne, châtaigner, noyer, peuplier...), à la fois pour des raisons écologiques et pour mieux répondre aux besoins en matière d'exploitation. Le but est aussi d'optimiser les conditions d'exploitation et de commercialisation : soutien technique aux propriétaires forestiers, regroupement, mobilisation et mise en marché des bois...

Cependant, **le potentiel global de la forêt est à ce jour sous-utilisé** : en tant qu'espace de loisirs et de détente tout d'abord, puisqu'elle représente un formidable poumon vert trop rarement visité par les autochtones et les touristes ; en tant que ressource économique ensuite, car le morcellement du parcellaire rend pour l'instant l'exploitation encore très difficile.



Le Maïs, une culture exigeante en eau

Des pollutions faibles, mais à surveiller

L'eau : une qualité inégale, mais globalement satisfaisante

- **Le bassin de l'Isle.**

En amont de Périgueux, c'est-à-dire à l'est du Pays, l'Isle est une rivière dont les eaux sont de bonne qualité vis-à-vis de l'ensemble des altérations. Entre les confluences de l'Auvézère et de la Dronne, elle a été classée en zone sensible à l'eutrophisation au titre de la directive européenne sur la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines. Par ailleurs, l'importance croissante des loisirs nautiques sur cette rivière demande une vigilance toute particulière. L'Isle ne subit que modérément l'impact de l'agglomération périgourdine où les pollutions domestiques et industrielles sont traitées par plusieurs ouvrages d'épuration. La dégradation concerne principalement les matières azotées (dues à un apport excessif de fertilisants), mais aussi le zinc en provenance des industries de la métallurgie et du traitement de surface de l'agglomération. Les eaux de l'Isle retrouvent une bonne qualité d'ensemble qui se maintient jusqu'à Montpon-Ménéstérol grâce aux efforts d'assainissement des communes riveraines de Saint-Astier et de Neuvic-sur-l'Isle. On observe une légère dégradation vis-à-vis des taux d'azote au niveau de Montpon-Ménéstérol, qui procède actuellement au diagnostic de son système d'assainissement.

- **L'Auvézère**

Pour l'ensemble des altérations, les eaux de l'Auvézère sont aujourd'hui de bonne qualité.

- **Le Manoire**

Depuis la création en 1990 de la station d'épuration de Boulazac regroupant tous les établissements polluants du secteur et rejetant les effluents traités dans l'Isle, la qualité des eaux du Manoire s'est améliorée. Le schéma directeur de 2001 a précisé les modalités d'évolution du système d'assainissement. Cette qualité est aujourd'hui bonne vis-à-vis de l'ensemble des altérations majeures exceptés les nitrates. Elle reste également affectée par une pollution par le plomb dont l'origine reste à déterminer.

- **Les eaux souterraines**

Nous avons souligné l'importance du réseau souterrain à l'est du Pays, liée à la nature karstique de



L'Auvézère, une rivière bien préservée

la

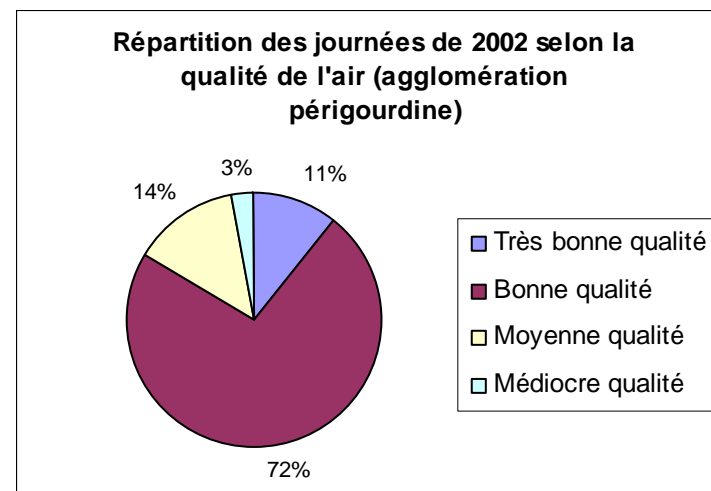
roche. La qualité de ces eaux est globalement satisfaisante si on la compare à celle d'autres départements urbanisés. De nombreux éléments ne sont que faiblement présents, avec des teneurs inférieures aux seuils admis.

Même si elle laisse encore à désirer par endroits, la qualité de l'eau est donc dans l'ensemble plutôt bonne ; les collectivités qui effectuent encore des rejets polluants sont en train de s'équiper progressivement, ce qui fait que la qualité globale de l'Isle devrait s'améliorer dans les années à venir. La gestion de la pollution de la rivière est de toute façon indispensable, non seulement pour des raisons écologiques, mais aussi pour des raisons touristiques évidentes.

Un air de bonne qualité

La pollution de l'air est plutôt réduite au sein du Pays ; elle est toutefois un peu plus importante au sein de l'agglomération périgourdine, en raison de la production importante de gaz d'échappement (dioxyde d'azote).

La CAP a d'ailleurs mis en place une lutte contre la pollution de l'air, en faisant appel à l'association AIRAQ qui a installé une station permettant de surveiller en permanence la qualité de l'air de l'agglomération. Il ressort des observations de l'association que même au sein de cette zone urbaine, **la qualité de l'air est plutôt satisfaisante : elle est bonne voire très bonne 83 % des jours de l'année** (Source : Conseil Général de la Dordogne, Environnement et Développement Durable).



Source : AIRAQ, données 2002

Une politique des déchets en réflexion

Le plan départemental de gestion et de traitement des déchets ménagers et assimilés est en discussion. Le Conseil Général de Dordogne a rejeté la proposition de projet présenté par le Préfet.

Le point qui fait le plus débat concerne la mise en place d'un incinérateur en Dordogne (dont le lieu n'a pas été choisi) car beaucoup de questions restent posées. Avec l'incinérateur, la part des déchets enfouis pourrait passer à 20 %.

Dans le département, pour le moment, l'enfouissement reste la seule solution possible.

Celui-ci se réalise dans deux sites du Pays de l'Isle en Périgord qui ont un sol adéquat et un équipement adapté pour le stockage des déchets ménagers : St Laurent des Hommes (propriété du Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne) et Milhac d'Auberoche (site privé). Ces deux sites seront saturés en 2008 d'où l'urgence de trouver une solution rapide.

La quasi-totalité du territoire du pays est passée au tri sélectif, avec plus ou moins de performance. Le ramassage des ordures ménagères est réalisé par plusieurs syndicats dont le SICTOM de Vergt et SMCTOM de Montpon, le SMCTOM de Ribérac, le SMCTOM de Thiviers et les communautés de communes Astérienne Isle et Vern, Isle Manoire, et la CAP.



Les déchèteries se répartissent sur le territoire du pays et se situent à Ménesplet, Mussidan, Neuvic, St Astier, CAP, Breuilh... La réflexion pour la création de nouvelles déchetteries intercommunales s'organise.

En terme de préservation de l'environnement, il faut donc se poser la question des avantages des différentes solutions sachant que les rejets des incinérateurs dans l'air et l'eau constituent une dilution et une dispersion des polluants (dioxines) assez localisées. Cette accumulation de polluants, qui se retrouvent dans la chaîne alimentaire et peut avoir des effets néfastes à long terme pour le corps humain malgré les normes mises en place sur les rejets.

Avec l'enfouissement, et malgré les précautions prises, il y a un risque de pollution des sols et des nappes phréatiques.

Un cadre de vie agréable

Des paysages variés et de qualité, mais menacés de dégradation

Le département de la Dordogne est situé à l'intersection d'influences géographiques et climatiques qui lui confèrent une **grande diversité paysagère**. Devant cette diversité, le CAUE de la Dordogne a procédé à une classification de ces entités paysagères en se basant sur plusieurs critères : les caractéristiques géomorphologiques, les ressources naturelles et l'activité humaine.



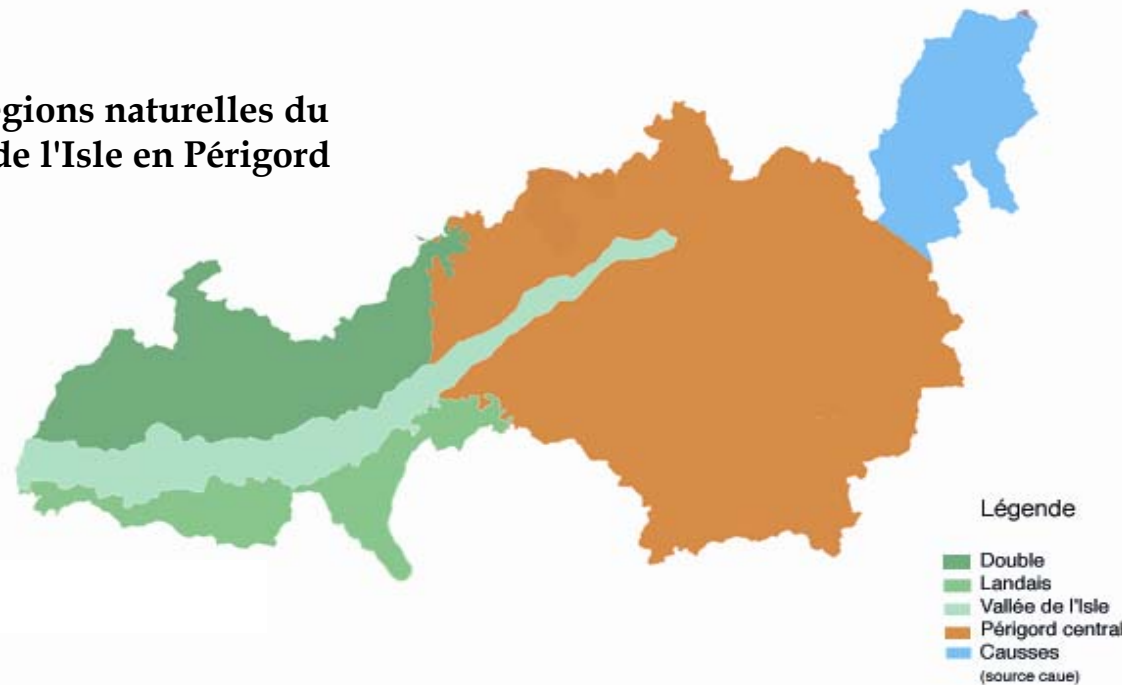
Murets typiques du causse périgourdin

Au sein du Pays de l'Isle en Périgord, on distingue ainsi quatre grands types de paysages :

- **à l'est, les Causses Périgourdins.** Les causses forment une étendue caillouteuse et sèche. La forêt y domine, composée de taillis de chênes pubescents, parsemés de nombreuses pelouses sèches. L'eau est rare en surface, si l'on excepte le passage de l'Isle et de l'Auvézère.

- **au centre, le Périgord Central.** Il est formé par un réseau de vallées larges et de combes investies le plus souvent par l'agriculture (sous forme de cultures ou de pâturages). Sur les versants s'étendent de belles landes à genévriers ; les plateaux sont quant à eux fortement boisés, et parsemés de prairies ou de petites cultures. L'agglomération de Périgueux forme un noyau urbanisé au sein de cet ensemble.
- **d'est en ouest, la vallée de l'Isle.** Elle a été formée sur les anciennes terrasses alluvionnaires qui ont favorisé l'agriculture (élevage bovin, céréaliculture, polyculture). Voie de communication principale entre Périgueux et Bordeaux, cette vallée peuplée a connu un développement économique et urbain conséquent.
- **à l'est, la Double et le Landais.** Le relief y est doux et monotone. Cette zone constitue pour l'essentiel un vaste massif forestier créé par l'homme où le pin maritime domine ; la nature du sol induit cette vocation sylvicole, avec un système agraire formé principalement de prairies.

Les régions naturelles du Pays de l'Isle en Périgord



Carte : CAUE Dordogne

Le territoire est par ailleurs doté de quelques paysages remarquables, comme en témoigne la présence d'une vingtaine de sites classés et inscrits. La qualité paysagère est un élément essentiel du patrimoine du Pays. En outre, elle constitue un potentiel important du point de vue du développement touristique.

Malheureusement, **la qualité paysagère du Pays est menacée en raisons de certaines dégradations :**

- la fermeture de nombreux espaces (friche, endoforestation), liée à la déprise agricole, concourt à la perte de diversité paysagère,
- la périurbanisation, qui " grignote " les paysages traditionnels,
- de nombreux panneaux publicitaires, pour la plupart en situation illégale, défigurent le paysage, en particulier aux abords de la RN 89 et au niveau des entrées de ville,
- le parallèle serré entre l'A 89 et la RN 89 génère des espaces résiduels difficiles à traiter, laissés actuellement en friche, qui constituent des points noirs nocifs à la perception du paysage.

La DDE a mené une étude sur les secteurs à enjeux forts du point de vue paysager. Cette étude a permis de délimiter 5 **zones à enjeux paysagers** au sein du département, dont deux se situent sur le territoire du Pays : Périgueux et sa périphérie, et la vallée de l'Isle (hors agglomération périgourdine) dans son ensemble.

Périgueux et son agglomération ont été identifiées comme une " **zone de transformation à évolution rapide** ".

En effet l'agglomération, qui concentre la plupart des fonctions, services et infrastructures de transport du département, ainsi qu'une bonne partie de sa population, offre un paysage très urbanisé. La tendance est à l'accroissement de cette urbanisation sur un rayon de 25 km autour de Périgueux, avec un rythme de construction de plus de 3 logements neufs ou plus en moyenne par commune et par an entre 1990 et 1999. L'accélération de l'urbanisation est particulièrement sensible sur deux grands croissants périurbains nord-ouest et sud-est autour de Périgueux. Cette zone est donc au sein du Pays celle où la transformation liée à l'urbanisation est la plus prononcée.

La déprise agricole est dans ce contexte considérable, en particulier dans les communes de la première couronne de Périgueux (5 à 7 km), mais aussi, de plus en plus, au niveau de la deuxième couronne (10 à 15 km).

La qualité paysagère des entrées de ville et des zones d'activités est très souvent dégradée, en grande partie à cause de l'abondance des panneaux publicitaires, dont la majorité est en situation illégale.

La vallée de l'Isle (exceptée l'unité urbaine de Périgueux) a quant à elle été identifiée comme une "**zone de transformation à évolution constante**".

Son paysage a en effet subi beaucoup moins de transformations liées à l'urbanisation que l'agglomération périgourdine. Le rythme de construction y est 2 à 3 fois inférieur à celui des zones dynamiques de la couronne de Périgueux.

Il faut noter la concentration de l'urbanisation au niveau des chefs-lieux de canton, et surtout tout au long de l'axe formé par l'Isle et les infrastructures de transport structurantes (A 89, RN 89, voie ferrée).

Le territoire se caractérise donc par une grande variété paysagère ; ces paysages connaissent cependant une transformation, plus ou moins rapide, liée à l'évolution de l'occupation des sols. Ainsi, la déprise agricole et la périurbanisation croissante sont les causes majeures de ces changements. Si elle n'est pas maîtrisée, l'utilisation de l'espace pourrait finir par porter une atteinte grave à ces paysages traditionnels.

Une faible exposition aux risques naturels et industriels

Le Pays n'est que faiblement exposé aux risques naturels.

Les crues constituent un risque naturel potentiel au sein du Pays, mais ce problème est pris en charge par un appareil préventif bien développé. En effet, un Service d'Annonce des Crues est basé à le DDE de Périgueux, et peut proposer au Préfet une mise en alerte si un risque de crue est avéré. Les maires et les services concernés sont alors informés du danger, et doivent à leur tour informer la population et prendre les dispositions nécessaires pour protéger les personnes et les biens et organiser les secours.

Cette démarche s'articule avec l'élaboration de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), documents opposables, dans les communes où les enjeux humains et matériels sont les plus importants ; sur l'Isle, dans l'agglomération de Périgueux, 11 communes se sont dotées d'un PPRI.

Pour l'instant, nombre de communes riveraines de l'Isle sont régulièrement victimes de crues générées par les eaux pluviales.

Il existe également un risque de nature industrielle assez faible. Plusieurs pôles industriels subsistent au sein du pays. Parmi les diverses industries, deux entreprises seulement sont classées au titre de la directive SEVESO, et présentent donc un certain risque.

Commune	Raison sociale	Activité principale	Risque	Classe
Atur	COM GAZ	Stockage et conditionnement de gaz liquéfiés	Stockage et conditionnement de gaz liquéfiés	SEVESO seuil bas
Neuvic	INTERSPRAY	Fabrication de produits de parfumerie	Gaz inflammables liquéfiés : stockage, remplissage, distribution	SEVESO seuil haut

Source : DRIRE, 2004

Le bruit, une nuisance peu importante

Les nuisances sonores sont majoritairement présentes à proximité des axes routiers (bien que l'autoroute A 89 n'occasionne pour l'instant qu'une faible gêne, dans la mesure où les flux de circulation sont encore peu élevés), et au sein de l'agglomération périgourdine.

La majorité des plaintes liées au bruit concerne des activités liées à la musique (bars de nuit notamment), ainsi que les activités traditionnelles (agriculture, artisanat...) ; beaucoup de plaignants sont en fait des néo-ruraux qui s'accoutument mal des nuisances liées à la vie à la campagne.

Les nuisances sonores sont en résumé peu présentes, et le Pôle Compétence Bruit veille au maintien de cette situation. Cette structure de veille départementale, rattachée à la DDASS, s'assure de l'application de la réglementation en matière de bruit, donne des avis techniques sur les différents dossiers d'urbanisme pour que le paramètre " bruit " soit toujours pris en compte, assure des actions de communication auprès des établissements diffusant de la musique, etc.

Le patrimoine culturel

Le patrimoine architectural

La multiplicité des mesures de protection qui s'appliquent sur divers sites du territoire témoigne de la richesse de son patrimoine culturel.

Le Pays de l'Isle en Périgord est doté d'un patrimoine bâti remarquable ; aussi compte-t-il de **nombreux sites et monuments classés ou inscrits** : églises romanes, châteaux, abbayes... Ces éléments, qui présentent un intérêt du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque font partie intégrante du patrimoine national.

Le Pays compte 4 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ; ces dernières sont situées à Atur, Chancelade, Marsac-sur-l'Isle et Saint-Astier, et visent à protéger et à mettre en valeur certains éléments remarquables du patrimoine (abords de monuments historiques, quartiers...).

Le quartier ancien de Périgueux est l'un des 6 secteurs sauvegardés d'Aquitaine : il s'étend sur 20 ha et englobe un patrimoine varié, issu de diverses époques (Moyen-Age, Renaissance, etc.).

En outre, Périgueux est titulaire du label " Ville d'Art et d'Histoire ".

Créé en 1985 par le Ministère de la Culture et de la Communication, ce label témoigne de la qualité et de la diversité patrimoniale d'un site. En effet, dans les Villes et Pays d'Art et d'Histoire, la notion de patrimoine englobe non seulement celle de patrimoine monumental, mais aussi celle de patrimoine au sens large : le patrimoine naturel (rivières, espaces verts), le patrimoine bâti (celui-ci regroupant aussi bien des vestiges de l'antiquité que des bâtiments contemporains), ou encore le patrimoine industriel.

L'attribution du label à la capitale périgourdine est liée à la fois à la richesse de son patrimoine architectural (cité gallo-romaine, ville médiévale et Renaissance) et à la beauté des abords de l'Isle.



Château de Neuvoic

Par ailleurs, **le Pays est doté d'un petit patrimoine rural abondant**, diffus et souvent ignoré : les moulins, lavoirs, murets et autres beautés discrètes ne font pas l'objet de dispositifs de protection particuliers, mais contribuent directement à la richesse du patrimoine local.

Le patrimoine culturel au sens large

Au-delà de son patrimoine bâti, de nombreux trésors témoignant de sa richesse culturelle du territoire.

Malgré son urbanisation croissante, le Pays est **un territoire où la culture rurale détient encore une place largement prépondérante** ; les traditions locales restent fortement ancrées dans le mode de vie actuel.

La gastronomie est l'une des richesses les plus populaires de la culture locale : les volailles grasses, la truffe, les fromages... offrent une matière première luxueuse à la tradition culinaire.

Le maintien de ces valeurs et de cette authenticité à travers les époques constitue un élément majeur de l'attractivité touristique du Pays.



*La truffe et le foie gras,
deux fleurons de la gastronomie*



A RETENIR :

PATRIMOINE NATUREL :

- *une biodiversité intéressante et des espaces naturels remarquables*
- *une qualité environnementale sévèrement menacée par l'évolution de l'utilisation des sols (déprise agricole, périurbanisation, mitage de l'habitat)*
- *une ressource forestière considérable, mais sous-utilisée*
- *une gestion de la ressource (eau et forêt) qui s'améliore (concertation)*
- *une eau de qualité inégale mais globalement satisfaisante*
- *une pollution de l'air peu élevée, essentiellement liée aux gaz d'échappement*
- *une politique des déchets en suspens : enfouissement ou incinération ?*

CADRE DE VIE :

- *des paysages variés et agréables*
- *une gestion insuffisante des menaces qui altèrent le paysage : fermeture des espaces (déprise agricole), abondance des panneaux publicitaires, périurbanisation croissante...*
- *une faible exposition aux risques naturels et industriels (excepté les crues sur certains secteurs)*
- *peu de nuisances sonores, hormis à proximité des grands axes routiers*

PATRIMOINE CULTUREL :

- *un patrimoine architectural riche et varié : monuments civils et religieux de l'époque gallo-romaine à nos jours*
- *un petit patrimoine abondant insuffisamment protégé et valorisé (bories, murets de pierre sèche, maisons traditionnelles...)*
- *une culture riche : traditions, gastronomie...*

ENJEUX :

- *Préserver davantage les espaces naturels remarquables, qui ont un triple rôle : écologique, identitaire (paysages typiques), et touristique*
- *Diminuer la pollution aquatique pour pouvoir développer les loisirs liés à la rivière : pêche, baignade, canoë, promenade...*
- *Mieux utiliser la ressource forêt, en tant que ressource économique et en tant qu'espace de loisirs et de détente (" poumon vert ")*
- *Développer la concertation pour la gestion des diverses ressources (eau et forêt)*
- *Apporter une information claire aux citoyens concernant la question de la politique des déchets (quel traitement pour quelles conséquences ?)*
- *Préserver la qualité et la variété paysagère des menaces croissantes*
- *Valoriser davantage le patrimoine vernaculaire, porteur de l'identité locale*

Partie 2 :

ECONOMIE

Emploi, Agriculture, Entreprises, Tourisme



EMPLOI

La part prépondérante des services

Un taux d'activité relativement important

Etant donnée la présence de l'agglomération périgourdine (la quatrième plus importante au niveau régional et la première au niveau départemental), **le bassin d'emploi majeur du Pays est bien évidemment celui de Périgueux**. L'aire urbaine de Périgueux ressemble en effet les deux tiers de la population du Pays. Son influence est prédominante et s'étend sur l'ensemble du territoire, et même bien au-delà.

Il faut toutefois noter l'attraction exercée par deux bassins d'emplois secondaires, à dominante industrielle, formés par les ensembles Libourne / Montpon / Sainte-Foy à l'ouest et Bergerac / Mussidan au sud-ouest.

En tant que bassin d'emploi majeur, l'agglomération périgourdine exerce une attraction réelle sur les actifs de l'ensemble du département de la Dordogne. Cela explique que **le taux d'activité du Pays (51.6 %) soit légèrement supérieur à la moyenne départementale (49.1 %)**.

Une prédominance du secteur des services

La répartition sectorielle de l'emploi a connu d'importantes transformations au cours de la dernière décennie, avec un recul très net de l'industrie, de la construction et surtout de l'agriculture, au profit du secteur tertiaire.

Source : RGP 1999

NB : En l'absence de données à l'échelle du Pays, les données utilisées ci-dessus sont les données cantonales des cantons suivants : Montpon, Mussidan, Neuvic, Saint-Astier, les trois cantons de Périgueux, Vergt, Saint-Pierre-de-Chignac, Savignac.

*Evolution de la répartition de l'emploi par secteur
(1990-1999)*

SECTEUR	Part dans l'emploi total	Evolution 1990-1999
Agriculture	4.2 %	- 36 %
Industrie	11.6 %	- 7.6 %
Construction	7.7 %	- 12.4 %
Tertiaire	76.5 %	+ 13.6 %
Total	100 %	+ 4.9 %

Le déclin important de l'emploi agricole

Le poids relatif de l'agriculture a très fortement diminué (- 36 %) ; ce secteur, qui détient toujours une place prépondérante dans la culture locale, n'a pourtant aujourd'hui plus qu'une importance mineure dans l'économie du Pays, représentant à peine plus de 4 % des emplois.

Le canton de Vergt se distingue cependant fortement du reste du territoire, puisque l'agriculture y représente encore plus du quart de l'emploi total.

Le recul de l'industrie

Le secteur secondaire est lui aussi en phase de régression : face aux aléas de la conjoncture nationale, l'industrie locale a perdu une bonne partie de ses effectifs ; l'industrie traditionnelle de la chaussure, fortement ancrée dans la tradition locale, a ainsi vu diminuer ses effectifs de 75 %, au détriment d'une main d'œuvre majoritairement féminine.

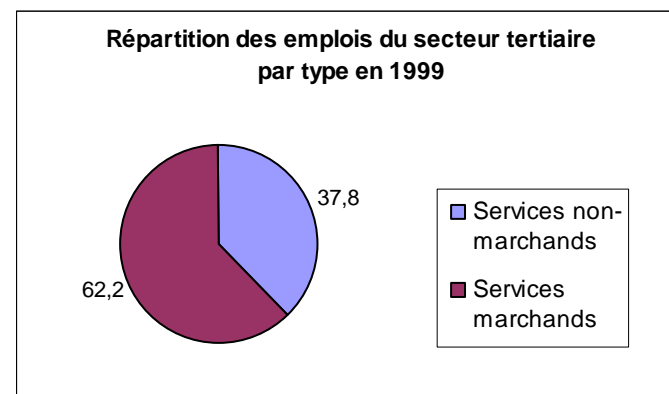
Subsistent cependant d'importantes unités industrielles, notamment dans la moitié ouest du Pays, qui conserve donc sa vocation industrielle de longue date.

La prédominance croissante du secteur tertiaire

Le secteur des services représente la très grande majorité de l'emploi local, avec un chiffre de 76.5 %. Ce chiffre élevé s'explique par la présence d'une agglomération qui concentre un grand nombre de fonctions urbaines supérieures, en particulier administratives, Périgueux étant en effet le chef-lieu départemental.

La part élevée du tertiaire n'est donc pas révélatrice d'un dynamisme économique particulier (taux élevé de services aux entreprises, etc.) : étant donné que 38 % des emplois de ce secteur sont liés à des services non-marchands (administration, éducation, santé, affaires sociales...), **seulement deux tiers des emplois sont producteurs de richesses.**

Suivant une tendance nationale, la part du secteur est en forte progression (+ 13.6 % entre 1990 et 1999), ce qui permet de compenser les pertes d'emplois subies par les secteurs agricole et industriel. Cette croissance a même permis d'augmenter l'emploi total du territoire, qui a cru de 4.9 % entre 1990 et 1999.



Une précarité relativement faible

L'emploi précaire tend à se développer depuis les dernières années, comme dans l'ensemble de l'espace national.

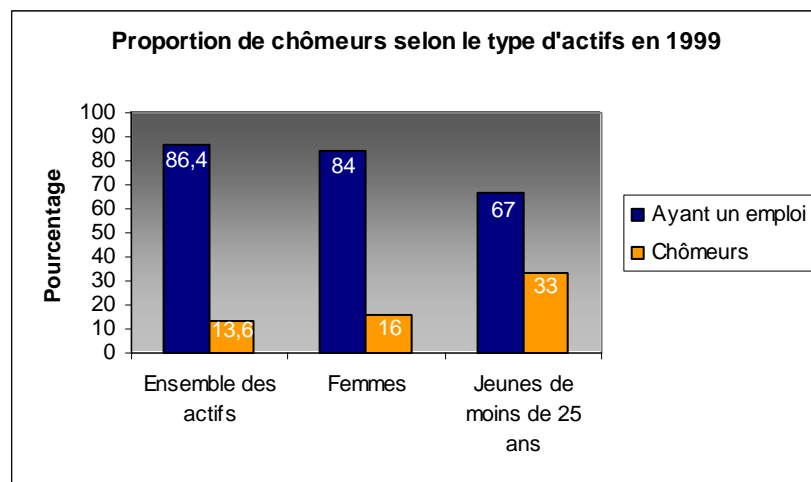
La part de l'emploi précaire est cependant **inférieure à la moyenne départementale** : les Contrats à Durée Déterminée, intérimaires et emplois aidés représentent ensemble 13.6 % des salariés du Pays, contre 14.9 % en Dordogne.

La précarité touche plus spécialement les femmes : elles représentent 54.5 % des salariés concernés.

Un chômage qui touche plus particulièrement les jeunes et l'ouest du Pays

Parmi les actifs, plus de 13 % sont au chômage, ce dernier touchant plus particulièrement les femmes (16 % des actives) et surtout les jeunes (33 % des actifs de moins de 25 ans).

Les divers organismes d'insertion (ANPE, Espaces Economie Emploi, missions locales...) constatent toutefois une forte diminution de ce taux lors des dernières années. Malheureusement, cette amélioration ne concerne pas les catégories en difficulté (femmes, jeunes, personnes peu qualifiées).

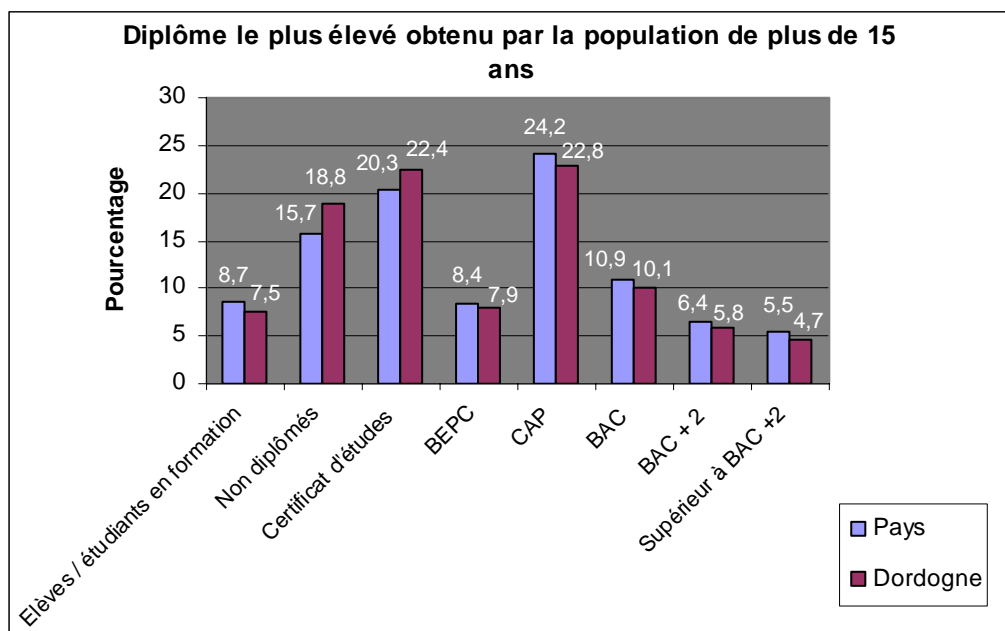


La proportion de chômeurs est inégale sur le territoire ; inférieure à 10 % des actifs dans les cantons de Savignac et de Saint-Pierre-de-Chignac, elle augmente au fur et à mesure que l'on progresse vers l'ouest du Pays, les cantons de Neuvic, Mussidan et Montpon présentant des taux supérieurs à 16 %.

Le chômage féminin élevé est l'expression d'un problème d'accès à l'emploi pour les femmes, souvent mal formées et trouvant peu d'offres correspondant à leurs exigences (problèmes de mobilité, recherche d'un emploi aux horaires souples, à temps partiel...). Beaucoup d'entre elles se concentrent dans le secteur sanitaire et social.

Les taux plus élevés de chômage à l'ouest du Pays s'expliquent en partie par la fermeture récente de plusieurs industries, qui ont laissé derrière elles une main d'œuvre spécialisée peu qualifiée dont la reconversion est très difficile, en particulier des femmes de plus de 50 ans. Le chômage est également plus présent que la moyenne dans le canton de Périgueux Centre, avec un taux supérieur à 16 %.

Un niveau de formation en moyenne peu élevé



Même s'il est plus élevé que la moyenne départementale, **le niveau de formation de la population du Pays est dans l'absolu plutôt faible :**

- 44.4 % des plus de 15 ans ont un niveau de formation très faible, n'excédant pas le BEPC ;
- 11.9 % seulement sont dotés d'un diplôme d'études supérieures.

La faiblesse du niveau de formation des habitants du Pays est la cause majeure des taux élevés de chômage. La main d'œuvre agricole, touchée par le déclin de l'agriculture, avait trouvé de nouvelles perspectives d'emploi avec le développement du secteur industriel, mais se retrouve aujourd'hui totalement désarmée après la fermeture de plusieurs usines. Leur faible niveau d'études ne leur permet pas de se reconverter dans le secteur aujourd'hui le plus pourvoyeur d'emplois, c'est-à-dire le tertiaire. Cette

situation difficile touche plus particulièrement la population féminine des cantons ouest du Pays.

Par ailleurs, la concentration excessive des infrastructures de formation n'encourage pas la population peu qualifiée à se former : la plupart des centres sont basés sur l'agglomération périgourdine ; or, nombre de Rmistes et chômeurs ne disposent d'aucun véhicule individuel leur permettant de se rendre à ces cours, et il n'existe que peu voire pas d'alternatives au niveau des transports collectifs. **De fait, la faible mobilité est un frein à la formation et à la reconversion.**

On note pourtant **de grandes disparités internes au Pays en matière de niveau d'études** : dans les cantons de Périgueux, un tiers de la population a au moins le bac, alors que dans cantons les plus ruraux du Pays (Montpon, Mussidan, Neuvic, Vergt...), seulement un quart de la population est titulaire de ce diplôme.

L'AGRICULTURE

Un secteur en difficulté

Vu que le Pays est le plus " urbain " des Pays de la Dordogne, le poids de l'agriculture dans l'économie locale (un peu plus de 4 % des emplois) est logiquement inférieur à la moyenne départementale (10 %) et régionale (8 %).



L'importance de l'agriculture dans l'économie locale continue d'ailleurs de diminuer : la part de l'emploi agricole dans l'emploi total du Pays a chuté de plus de 36 % entre 1990 et 1999. Son poids n'est encore notable que dans le canton de Vergt, où elle représente plus de 25 % des emplois.

Cette activité joue pourtant encore un **rôle essentiel**, en termes d'**occupation de l'espace** mais aussi d'**activités induites au niveau industriel**, avec les filières agroalimentaire et bois.

Un tissu agricole menacé

Les exploitations, et donc l'activité agricole, se répartissent de manière assez homogène sur l'ensemble du territoire, (à l'exception de l'agglomération périgourdine) avec toutefois une concentration plus importante dans le canton de Vergt.

Le nombre des exploitations est en forte diminution (il est passé de 3 666 à 2 023 entre 1979 et 2000), au profit de leur taille moyenne, qui est passée de 15.2 ha à 23.4 ha¹.

La SAU (Surface Agricole Utile) est quant à elle en constante diminution, en grande partie à cause de la chute importante de la SAU vouée aux cultures fourragères ; elle laisse place à l'urbanisation, mais aussi bien souvent à la friche, au niveau des terres les plus pauvres.

Cette baisse de l'activité agricole s'accompagne évidemment d'une forte réduction des emplois : entre 1990 et 1999, **les emplois agricoles ont chuté de 36 %**.

¹ Chiffres correspondant à un périmètre englobant l'intégralité des cantons de Montpon, Mussidan, Neuvic, Saint-Astier, Périgueux, Vergt, Saint-Pierre-de-Chignac et Savignac, c'est-à-dire un périmètre légèrement différent de celui du Pays

Cette déprise agricole est due en grande partie à la conjoncture économique, qui place le secteur agricole en grande difficulté ; la profession n'offrant que peu de perspectives, seule une partie des exploitations est reprise par les jeunes générations.

En outre, l'importance de l'investissement foncier et matériel nécessaire en début d'activité n'encourage pas les installations. Dans ce contexte, **l'âge élevé des chefs d'exploitation du pays (la majorité d'entre eux ayant plus de 50 ans) pose à court terme la question cruciale de la transmission, et donc de la pérennisation du tissu agricole local.** Cette pérennisation représente un enjeu majeur, tant du point de vue de l'emploi que de celui de l'entretien des espaces ruraux.

Les sociétés se maintiennent généralement beaucoup mieux que les exploitants individuels, premières victimes du déclin agricole. Or, la part des exploitations du Pays en société est, à l'instar des moyennes départementales et régionales, très faible : elle est partout inférieure à 15 %, excepté dans le canton de Périgueux centre. Cela constitue une menace de plus au maintien de l'économie agricole au sein du Pays. De même, la mutualisation des moyens (notamment grâce aux GAEC et CUMA) est peu développée.

Une prédominance de la polyculture

La polyculture associée à l'élevage est le mode de production le plus répandu au sein du Pays ; cependant, il faut noter la prédominance de certaines productions selon les secteurs. L'élevage reste une activité importante, et s'accompagne d'une culture de maïs et autres céréales destinée à l'alimentation des bêtes.



Troupeau du secteur de Vergt

- **La filière bovine** est en relative stagnation ; l'exploitation des races à viande est plus importante dans la moyenne vallée de l'Isle, celle des races à lait dans les cantons de Savignac et Vergt, d'ailleurs confrontés à la crise du lait.
- **La filière volailles grasses** est bien développée sur l'ensemble du territoire mais n'est absolument pas structurée. Il n'existe pas de liens, ni entre producteurs, ni entre eux et d'éventuels transformateurs. Cette production reste traditionnelle, artisanale et bien souvent non déclarée.
- **La filière caprine** se développe en raison de la faiblesse des investissements, mais se heurte à la crise du lait ; les mises aux normes sont extrêmement coûteuses et la filière est de moins en moins rentable.

Le secteur du fruit est en perte de vitesse, notamment en raison de la crise de la pomme. Le canton de Vergt, qui concentre 56 % de la surface de culture départementale de la fraise, se distingue tout particulièrement par la **fraisiculture** ; cependant, cette filière est confrontée à de sérieuses difficultés, et les reconversions sont en augmentation.

Il faut également noter la présence du **maraîchage** et de la **tabaculture**, qui sont peu développés et connaissent des difficultés croissantes pour se maintenir.



La fraise, un secteur en difficulté

La filière bois possède un grand potentiel, actuellement sous-exploité. La forêt est très présente au sein du Pays, la plupart des communes ayant un taux de boisement supérieur ou égal à 50 %. Cependant, il n'existe pas de filière bois proprement dite, seulement une activité plus ou moins importante selon les secteurs. Le problème essentiel est liée au parcellaire : la forêt appartenant à une multitude de petits propriétaires, la petite taille des parcelles ne se prête pas à une exploitation rentable. Pourtant, la matière première existe, on trouve plusieurs entreprises de transformation diversifiée (parquet, lambris, palettes...) en vallée de l'Isle. Ne manque donc que l'exploitation de la matière première.

La filière bois-énergie se met en place au niveau départemental ; dans la mesure où elle n'est que faiblement consommatrice de bois, elle ne constitue qu'une solution partielle à l'exploitation de la ressource. Cependant, ce type d'exploitation doit être encouragé, dans la mesure où il répond à des exigences de développement durable.

La trufficulture est en essor ; peu consommatrice d'espace et d'entretien, et de moins en moins aléatoire en raison d'une maîtrise technique accrue, elle constitue un bon complément de revenu. Dans la mesure où la demande est forte, c'est un secteur d'avenir.

Agriculture de qualité et produits de luxe, une spécialisation croissante

Le département de la Dordogne tout entier se distingue par la qualité de ses productions agroalimentaires, qui en font une région spécialisée dans la gastronomie :

- la Dordogne est le premier département français en matière de plantations d'arbres truffiers ;
- le deuxième département national en ce qui concerne le foie gras d'oie, la noix, la fraise ;
- le département compte un grand nombre de labels : 2 Appellations d'Origine Contrôlée (sans compter la filière vinicole), 5 IGP, 8 Labels Rouges, plusieurs produits certifiés Agriculture Biologique et un label exclusif " Truffe du Périgord ".

A l'image du département tout entier, le Pays se caractérise par une agriculture de qualité remarquable ; cette orientation vers la gastronomie est appelée à s'accroître avec l'essor des filières de la truffe et de la volaille grasse.

Cette production est le support d'une industrie agroalimentaire florissante, qui joue un rôle fondamental dans le développement économique local. Autant dire que cette spécialisation dans la qualité est une caractéristique forte non seulement de l'agriculture, mais encore de l'économie globale du territoire. En outre, la politique de soutien de la filière " gastronomie " menée actuellement par la Communauté d'Agglomération Périgourdine devrait encore fortement accentuer cette tendance marquée.

L'agrotourisme, un complément de revenus d'avenir ?

Dans le contexte de l'essor du tourisme rural, il existe une demande réelle en matière de location de gîtes à la ferme ; le Pays est en effet situé à proximité de sites touristiques majeurs, tout en offrant des prix plus raisonnables que les sites eux-mêmes (notamment dans la zone de Sarlat). Les touristes apprécient de séjourner près des agriculteurs : c'est en effet auprès d'eux qu'ils peuvent le mieux découvrir la culture et le patrimoine local.

Bien que ce type d'activité soit très consommateur de temps, de nombreux agriculteurs complètent leur revenu grâce à l'agrotourisme ; celui-ci est d'ailleurs appelé à se développer devant la demande croissante.

ENTREPRISES

L'émergence des filières gastronomie et patrimoine / construction

Le Pays compte près de 5 000 entreprises tous secteurs confondus, soit près du quart des entreprises du département de la Dordogne. On note **de réelles disparités au niveau de la répartition spatiale de ces entreprises** : alors qu'environ la moitié des entreprises du Pays se concentrent au sein des trois cantons de Périgueux, les cantons de Vergt, Neuvic et Savignac ne rassemblent respectivement que 5 % des entreprises du territoire.

Il n'existe pas de filière forte, qui soit réellement motrice au niveau de l'attractivité économique et de l'emploi. On ne compte que peu d'entreprises importantes. Le tissu d'entreprises est essentiellement constitué par de très petites structures où l'exploitant travaille seul : près de la moitié des entreprises n'ont en effet pas de salariés. Devant l'absence d'une filière spécifique, le Pays - tout comme la Dordogne en général - ne bénéficie pas d'une image positive en termes d'attractivité économique et de compétitivité.

Bien qu'il n'existe pas à proprement parler de filière principale, de spécialité propre au Pays, on peut noter la **prédominance relative de deux secteurs, celui du bâtiment / patrimoine et celui de la gastronomie**.

Une industrie en récession

Le secteur industriel, qui rassemble environ 12 % des entreprises locales, a historiquement un poids important dans l'économie locale. La présence conjointe de voies de communication de tous types (rivière, route, voie ferrée) et d'une main-d'œuvre abondante justifie l'ancienneté de la présence industrielle au sein du territoire.

La vallée de l'Isle a cependant connu de grands traumatismes avec la fermeture de plusieurs unités (par exemple Marbot-Bata), notamment dans le secteur de la chaussure, ce qui a occasionné d'importants problèmes de reconversion de la main-d'œuvre spécialisée.

L'industrie ne représente plus qu'environ 12 % des emplois du pays, contre près de 16 % au niveau départemental, et 15 % au niveau régional.



La fabrication de la chaux, une industrie traditionnelle en vallée de l'Isle



Les grandes entreprises industrielles sont peu nombreuses. On ne dénombre que 26 industries de plus de 50 salariés, parmi lesquelles seulement 9 excèdent 100 salariés. Ce sont les industries modernes qui emploient les effectifs les plus importants. Les industries anciennes, si elles subsistent malgré les difficultés conjoncturelles (notamment les industries de la chaussure et celle de la filière bois), n'emploient plus la majorité des ouvriers.

Les secteurs représentés sont assez divers ; **il n'existe pas d'entreprises phares, de filières réellement dominantes**. Du fait de cette cohabitation de secteurs différents, il n'existe que peu de communication inter-entreprises, de synergies de compétences et de capitalisation des savoir-faire. Réciproquement, l'absence de coopérations inter-entreprises au sein des divers secteurs ne favorise pas l'émergence d'une filière industrielle forte et compétitive sur le marché.

Malgré cette diversité, il faut noter le poids relatif de deux secteurs : l'agroalimentaire et le BTP / construction.

En effet, l'industrie fromagère, l'abattage et la conserverie représentent le tiers des entreprises de plus de 100 salariés.

Les entreprises du bâtiment, des travaux publics et de la construction représentent quant à elles 1/3 des entreprises de plus de 50 salariés.

Ces deux filières sont appelées à s'imposer de plus en plus au sein de l'économie locale, car elles sont en plein essor ; l'industrie agroalimentaire de la Dordogne enregistre la meilleure création d'emplois en Aquitaine en 2001 et 2002 ; par ailleurs, la Dordogne est le 1^{er} département aquitain pour la croissance des secteurs de la construction, du bâtiment et des travaux publics.

Un tissu artisanal et commercial dense et varié

Un rôle majeur dans l'économie locale

Le tissu artisanal et commercial est conséquent : il constitue en effet plus de la moitié de l'ensemble des entreprises du Pays.

L'importance relative des petites entreprises dans l'économie locale est un véritable avantage pour le territoire : elle lui confère en effet une sensibilité modérée aux aléas de la conjoncture. Dans les territoires où les grandes entreprises prédominent, l'emploi dépend de la santé de ces quelques entreprises, et les fermetures engendrent des crises considérables.

L'évolution du nombre des entreprises est en outre positive : depuis 1999, le nombre de créations / reprises est supérieur aux disparitions, ce qui témoigne a priori d'un certain dynamisme.

Deux spécialités dominantes : le bâtiment et l'alimentaire

L'ensemble des activités artisanales et commerciales est représenté sur le territoire, bien que certaines activités se concentrent uniquement sur l'agglomération périgourdine, notamment les commerces liés au sport et aux loisirs.

Malgré la diversité de ce tissu, trois secteurs plus importants émergent : **le bâtiment** (20 %), **l'alimentaire** (15 %) et **la restauration** (11 %).

Des difficultés structurelles

La pérennité de tissu artisanal et commercial dense n'est cependant pas assurée, dans la mesure où **un tiers des chefs d'entreprise sont âgés de plus de 50 ans. La transmission d'entreprise constitue dans ce cadre un enjeu véritable** pour les années à venir, d'autant que les entreprises concernées sont les mieux ancrées au territoire (ce sont les plus anciennes) et emploient plus de personnel que la moyenne.

Un autre handicap du tissu artisanal et commercial est le manque d'adaptation des chefs d'entreprise à l'évolution du marché. Nombre d'entre eux ignorent en effet l'évolution de la demande, et des grandes tendances sociologiques au niveau du comportement des consommateurs ; aussi l'offre est-elle parfois inadaptée à la demande.

En outre, peu de commerçants et d'artisans se laissent convaincre de la nécessité de suivre des stages de formation ; pourtant, l'apprentissage d'une langue étrangère, de nouvelles techniques de gestion ou encore de valorisation des produits (vitrines, publicité...) permettraient dans de nombreux cas une relance de l'activité.

Par ailleurs, certains secteurs souffrent de **grandes difficultés de recrutement**, en particulier dans les secteurs de l'alimentation, de la restauration et du bâtiment ; cette pénurie de salariés qualifiés est due en grande partie à la dévalorisation des métiers manuels, qui pousse les jeunes à se tourner vers d'autres secteurs.

Enfin, il n'existe que peu de regroupements et de fédérations - exceptés des syndicats forts dans l'artisanat et l'hôtellerie restauration ; tout comme dans le cadre industriel, les échanges d'expérience et de savoir-faire, la communication inter-entreprises sont anecdotiques.



Le marché de Périgueux

Un des problèmes majeurs rencontrés par les commerces résulte de l'importante **évasion commerciale vers la périphérie de l'agglomération** périgourdine : les commerces ruraux, tout comme les commerces traditionnels du centre-ville de Périgueux, souffrent de la concurrence de ces grandes zones d'activités commerciales.

La mise en route des ORAC : de nouvelles perspectives

Deux Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) vont être menées durant la période 2004-2005 : l'une sur la partie ouest du Pays (cantons de Montpon, Mussidan, Neuvic et St Astier), l'autre sur la partie est (cantons de Savignac, St-Pierre-de-Chignac et Vergt). Une étude liminaire a déjà été réalisée.

Ces Opérations devraient apporter un bon nombre de réponses aux problèmes rencontrés actuellement par les entreprises de l'artisanat et du commerce (transmission, formation des chefs d'entreprise et des salariés, modernisation des locaux...).

Les Zones d'Activité : une absence de stratégie commune de développement

Un niveau de services très variable

Le Pays compte 32 zones d'activités, de nature diverse (artisanat, industrie, commerce...).

Les zones d'activités se concentrent essentiellement autour de deux secteurs : l'agglomération périgourdine, et la moyenne et basse vallée de l'Isle (à proximité de l'axe formé par la rivière et les voies de communication).

- l'agglomération périgourdine concentre les zones d'activités les plus importantes, et donc une grande part de la surface occupée du Pays : environ 200 ha, soit 40 % de la surface occupée de la Dordogne. La présence de vastes zones commerciales ayant un rayonnement départemental explique en bonne partie l'ampleur de ce pôle. L'offre d'ensemble est diversifiée et de bon niveau. La plupart de ces zones proposent un soutien conséquent aux porteurs de projets désirant s'implanter sur place : appui technique (recherche de terrains ou locaux adaptés, conseil et assistance pour les travaux de construction ou de rénovation de bâtiments, évaluation financière...), mais aussi administratif et financier (aide au montage de dossiers pour l'obtention de prêts et de subventions). La vocation de ces parcs est



*Zone d'activités de la Feuilleraie
à Trélissac*

généraliste, à l'exception de la zone du Pont du Cerf (Notre Dame de Sanilhac, Coulounieix-Chamiers) consacrée au fret et à la logistique.

- la moyenne et basse vallée de l'Isle présente une offre plus éparpillée : les zones d'activités sont nombreuses mais de petite taille. La qualité de leur offre de services aux entreprises est faible, notamment en raison de leur manque de spécialisation. Très peu d'entre elles proposent des services tels qu'une restauration collective, un secrétariat commun ou encore un club d'entreprises. Le niveau de services se résume parfois à un simple entretien des parties communes.

Des atouts à valoriser

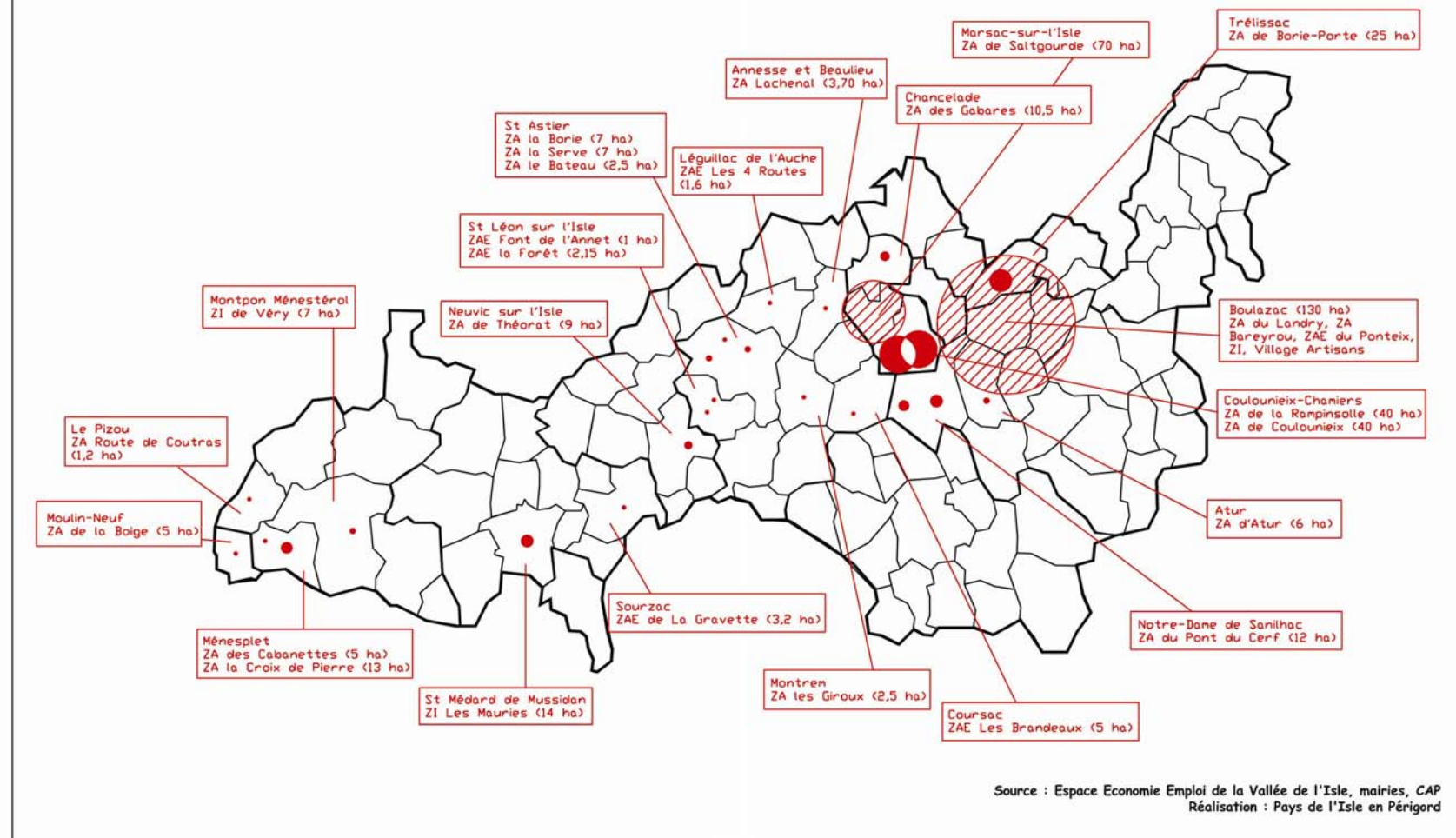
Leurs réserves foncières sont importantes, ce qui leur confère un bon potentiel de développement. En outre, elles offrent des tarifs attractifs, le prix du foncier étant souvent inférieur à celui des Zones d'Activités girondines. Bon nombre d'entre elles bénéficient d'une localisation intéressante, c'est-à-dire à proximité des infrastructures de communication (autoroute, routes nationales, voie ferrée, câble haut débit...). En somme, les Zones d'Activités du Pays sont dotées d'atouts importants : bonne accessibilité, prix modérés, accès aux NTIC mais aussi qualité du cadre de vie, sont des avantages qui les rendent compétitives vis-à-vis de l'environnement concurrentiel, notamment vis-à-vis l'agglomération bordelaise.

Pourtant ces avantages sont peu connus du grand public : le Pays souffre d'un déficit d'image économique compétitive qui masque les atouts dont il dispose aujourd'hui. Il serait essentiel de mieux valoriser les avantages que peut offrir un choix de localisation au sein de ce territoire.

Une absence de stratégie commune de développement

Il n'existe pas de réflexion stratégique d'ensemble pour le développement de ces zones ; la définition de l'offre (vocation, surface, services apportés...) et la communication sont conçus localement, selon des **stratégies individuelles** (bien souvent à l'échelle intercommunale). L'offre perd ainsi en lisibilité, et génère moins de demandes qu'elle ne pourrait le faire grâce à un positionnement concerté.

Les Zones d'Activité du Pays de l'Isle en Périgord en 2003



La Communauté d'Agglomération Périgourdine (CAP) a de son côté mis en place une stratégie de positionnement spécifique : au vu des atouts historiques et économiques de l'agglomération et du département, elle a décidé de conforter sa spécialité en matière de patrimoine et de gastronomie. Toute sa politique de développement et de communication économique vise à renforcer et valoriser cette spécialisation.

Recherche et formation : un développement qui contribue au dynamisme économique

Petit à petit, la formation supérieure et la recherche se développent, **participant ainsi à l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité** du territoire.

La ville de Périgueux est progressivement devenue une véritable antenne universitaire du campus bordelais. Elle compte désormais près de 2500 étudiants, et de nombreuses formations supérieures :

- des classes préparatoires aux grandes écoles (lettres, sciences, commerce, carrières médicales),
- un Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) ;
- un Institut d'Etudes Juridiques et Economiques (IEJE) ;
- un Institut Universitaire Professionnalisé (IUP) des métiers du tourisme ;
- plusieurs Instituts Universitaires de Technologies (IUT) des métiers des productions agricoles et agroalimentaires, de la nutrition, du développement touristique, du commerce, du génie chimique - génie des procédés ;
- de nombreux BTS aux spécialités variées (notamment le lycée agricole) ;
- plusieurs écoles spécialisées (musique, Ecole de Savignac...).



Par ailleurs, le territoire est doté de nombreux centres de formation professionnelle, et bénéficie de la présence des Compagnons du Devoir et du Tour de France, formation prestigieuse qui constitue un atout de plus pour le territoire.

Qu'elle soit publique ou privée, **la recherche se développe, notamment dans le secteur agroalimentaire et celui du patrimoine.**

Le secteur agroalimentaire compte deux laboratoires : l'Equipe de Recherche Agroalimentaire Périgourdine (ERAP), qui travaille sur la conservation des aliments en collaboration avec l'Université de Bordeaux I, et l'Equipe de Recherche de Chimie Appliquée (EPCA), qui étudie la question des pesticides en agroalimentaire.

Il faut également citer le prestigieux Centre National de la Préhistoire, constitué par quatre laboratoires ; dépendant du Ministère de la Culture et associé au CNRS, sa spécialité est la recherche en matière d'art rupestre (constitution d'un fonds documentaire archéologique).

Ainsi, bien que le campus universitaire périgourdin soit peu développé et qu'il n'existe pas à proprement parler de véritable pôle de recherche, les universités et laboratoires existants constituent des éléments importants de l'attractivité économique du Pays ; surtout, **la spécialisation de certaines formations et particulièrement de la recherche dans les secteurs de l'agroalimentaire et du patrimoine / construction confortent l'émergence de ces secteurs comme filières dominantes.**

LE TOURISME

Une vocation émergente.



Le Pays est doté d'un patrimoine naturel et culturel riche et varié ; pourtant, n'étant pas doté de sites emblématiques qui auraient pu impulser son développement touristique (comme cela est le cas du Périgord Noir), il n'a que récemment révélé sa vocation touristique.

Contrairement aux territoires touristiques très attractifs, qui possèdent une identité touristique forte (La Loire et ses châteaux, la Vézère et ses sites préhistoriques...), **la vallée de l'Isle ne se distingue pas par un patrimoine spécifique**. D'ailleurs, le Pays a longtemps tourné le dos à la rivière qui le traverse ; ce n'est que depuis peu qu'il l'a redécouverte, et qu'il se la réapproprie progressivement. Cette absence de patrimoine spécifique a entravé à la possibilité de véhiculer une image forte et lisible à l'extérieur ; **le Pays souffre donc d'un déficit d'image réel**, ce qui a quelque peu retardé son développement touristique.

Cependant, avec l'essor général du tourisme vert et rural (la campagne est le 1^{er} espace touristique fréquenté par les Français en nombre de séjours), de plus en plus de vacanciers sont séduits par ce territoire, notamment les familles.

L'essentiel de la clientèle touristique du Pays est en effet constituée par des familles avec enfants, et des couples retraités (surtout hors saison).

La clientèle est majoritairement originaire de la région, du quart nord-ouest de la France (région parisienne, Pays de la Loire, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Bretagne), mais aussi de l'Union Européenne (Anglais, Hollandais, Belges).

Une certaine concentration de la fréquentation sur Périgueux

Périgueux concentre une bonne partie des sites touristiques majeurs du Pays : titulaire du label " Ville d'Art et d'Histoire ", son patrimoine architectural compte 39 monuments inscrits ou classés, et rassemble notamment :

- les vestiges de la cité gallo-romaine de Vésone, aujourd'hui fortement valorisés par le musée gallo-romain de Vesunna,
- la cathédrale Saint-Front, monument du XII^e siècle classé par l'UNESCO au patrimoine mondial,
- un centre historique classé en secteur sauvegardé où coexistent des bâtiments datant des XV^e, XVI^e et XVII^e siècle.



*Un monument majeur à Périgueux :
la Cathédrale St Front*

La ville compte en outre quatre musées : le Musée du Périgord, 2^e musée de la préhistoire en France, qui draine 26 000 visiteurs par an, le Musée Militaire, le Musée du Trompe-l'œil, et surtout le Musée Vesunna, qui comptait déjà 16 000 visiteurs seulement trois mois après son ouverture en 2003.

Avec une telle offre, **Périgueux concentre donc logiquement une grande partie de la fréquentation touristique** du Pays. Malgré cette attractivité, il faut noter que la durée moyenne des séjours dans la ville est très courte (1 ou 2 journées).

Un tourisme rural qui se développe

En dehors de la capitale périgourdine, les sites les plus fréquentés du Pays sont le château de Puyferrat à Saint-Astier (5 500 visiteurs en 2001), le Château et le Parc de Mellet à Neuvic (3556 visiteurs en 2001), le Moulin du Duellas à Saint-Martial d'Artenset, le Musée des Arts et Traditions Populaires à Mussidan (plus de 3000 visiteurs par an), les abbayes d'Echourgnac et Chancelade.

Cependant, **aucun des sites touristiques situés hors de Périgueux n'exerce un rayonnement conséquent**, inversement au Périgord Noir au sein duquel les sites majeurs sont diffus sur l'ensemble du territoire.

En dehors de ces sites ponctuels, **l'ensemble de la vallée de l'Isle constitue un site touristique naturel et culturel de qualité** ; la fréquentation y est diffuse, mais se concentre plus particulièrement aux abords de l'Isle, qui est le support d'une grande variété d'activités : canoë, pêche, randonnée, promenades à vélo...

La fréquentation de la vallée de l'Isle en tant que site naturel est cependant bien inférieure à son potentiel touristique, sans doute en grande partie en raison du caractère peu développé de l'offre en activités et infrastructures d'accueil.



*La promenade en gabare,
une activité appréciée par les touristes*

La richesse de la culture locale est également un bon facteur d'attraction touristique : les citadins aspirent à se ressourcer, voire même à " retrouver leurs racines " en séjournant dans une région où la tradition, notamment du point de vue gastronomique (volaille grasse, truffe...) détient toujours un poids prépondérant.

En termes de fréquentation, **le Pays bénéficie également de la proximité géographique de sites-phares** tels que Sarlat et l'ensemble du Périgord Noir, Bergerac et Saint-Emilion, ce qui lui confère une situation géographique de " carrefour " intéressante d'un point de vue touristique.

Une saison touristique courte, marquée par l'essor du court séjour

L'essentiel de la fréquentation touristique se concentre dans la période estivale. La fréquentation hors saison n'étant pas suffisante pour permettre une ouverture continue, la plupart des sites sont fermés de Toussaint à Pâques.

La brièveté de la saison n'est pas un obstacle à la création de richesse dans les zones où les touristes dépensent de très fortes sommes par nuitée, notamment dans les stations de ski ; mais la faiblesse des dépenses touristiques à la campagne (notamment en raison de la gratuité de la plupart des activités) rend nécessaire l'allongement de la saison, afin de viabiliser l'offre. **La brièveté de la saison touristique au sein du Pays ne permet donc pas la constitution de ressources économiques très importantes.** La saisonnalité est cependant de moins en moins marquée, ce qui autorise à espérer un développement de l'économie touristique à moyen et long terme.

Selon le CDT (Comité Départemental du Tourisme) de la Dordogne, la durée moyenne des séjours dans le pays est de 12 jours. Cependant, l'ensemble des acteurs du tourisme note une forte progression du court séjour.

Une absence de stratégie globale de développement touristique

Une offre peu structurée donc peu lisible

Bien que l'offre touristique globale du Pays (en termes de patrimoine, d'activités et d'accueil) soit variée et conséquente, elle n'est que peu voire pas structurée à cette échelle territoriale. Contrairement par exemple au tourisme littoral dont l'offre se situe à des points précis (les stations balnéaires), le tourisme rural est une activité diffuse sur l'ensemble du territoire ; face à cette contrainte, **il est essentiel que l'offre soit structurée pour être pleinement valorisée.**

Le Pays compte 5 offices de tourisme (Périgueux, Saint-Astier, Neuvic, Mussidan et Montpon) et un syndicat d'initiative (Vergt) ; s'il faut noter que la moyenne vallée de l'Isle s'est organisée en regroupant ses offices de tourisme (Montpon, Mussidan, Neuvic et Saint-Astier) en un office de tourisme de pôle, force est de constater qu'il n'existe pas de structuration de la communication à l'échelle du Pays. L'office de pôle et l'office de Périgueux travaillent indépendamment à la promotion du territoire qu'ils représentent.

Il faut pourtant signaler la promotion globale exercée par le Comité Départemental du Tourisme qui valorise de manière différenciée les quatre régions historiques du département : le Périgord Noir, le Périgord Vert, le Périgord Pourpre et le Périgord Blanc. L'offre du Pays est donc plus ou moins valorisée à travers la promotion du Périgord Blanc, au sein duquel il s'insère. Mais il n'existe pas de promotion à l'échelle du Pays lui-même.

Il n'existe donc pas réellement de stratégie commune de développement touristique à l'échelle du Pays, qui consisterait à rendre l'offre plus lisible, plus accessible grâce à une promotion commune. Le vacancier ne connaît que les sites les plus remarquables, sans les associer au territoire de la vallée de l'Isle ; il n'a pas un accès direct à l'ensemble des possibilités qui s'offrent à lui lors d'un séjour au sein du Pays. Cela ne favorise donc pas l'émergence d'une image de la vallée de l'Isle comme destination touristique à part entière.

Les carences de l'offre

Devant cette absence de gestion et de stratégie touristique globale, il est inévitable qu'émergent certaines carences en matière d'offre, carences qui nuisent au développement touristique du Pays.

Les acteurs du tourisme soulignent notamment l'insuffisance de l'offre en matière d'**hébergement de qualité**, souvent plébiscité par les touristes qui cherchent avant tout à "renouer avec le terroir". La rentabilisation d'une infrastructure d'accueil n'étant pas toujours possible vu la courte durée de la saison touristique, on assiste en effet à une baisse du nombre d'hôtels-restaurants depuis quelques années. Selon la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) de Périgueux, le nombre d'hôtels-restaurants traditionnels du Pays a chuté de 26 % (passant de 87 à 64) entre 1994 et 2002, notamment au profit de celui des hôtels de chaîne. Du coup, l'offre n'est pas adaptée à la demande touristique.

Les potentialités en matière d'**accueil de groupes** sont également très réduites ; de ce fait, le territoire se prive d'un important débouché touristique : voyages scolaires, voyages d'affaires... Les carences concernent d'abord les hébergements, mais aussi les

structures d'accueil parallèles telles que des salles de conférence, qui permettraient par exemple le développement d'un tourisme d'affaires. Le territoire possède en effet un potentiel intéressant en la matière (cadre de vie agréable, proximité d'une métropole, gastronomie de renom...), mais les équipements nécessaires ne sont pour l'instant pas en place.

Il semble également que l'offre en matière d'**équipements de loisirs liés à la rivière** soit nettement inférieure à la demande, ou du moins à la demande latente.

Il faut signaler à ce titre la demande forte de **remise en navigabilité de l'Isle**, qui permettrait la circulation de certains types de bateaux depuis la confluence avec la Dordogne en Gironde jusqu'à Périgueux, et aux canoës sur l'ensemble de la rivière. Pour l'instant, la rivière n'est navigable que par sections, alors que sa remise en navigabilité globale devrait constituer une manne touristique très intéressante.

Citons également la carence de l'offre liée à la **pratique de la pêche**, face à une demande toujours croissante, y compris de la part de touristes étrangers.

Ces insuffisances de l'offre globale font passer le territoire à côté d'une demande latente importante ; de ce fait, une grande partie du potentiel de développement touristique du Pays n'est pas valorisé.



Le canal d'Annesse-et-Beaulieu

A RETENIR :



EMPLOI

Un taux d'activité important dû à une jeunesse relative de la population, et à la présence attractive du bassin d'emploi de Périgueux

Une diminution importante de l'emploi agricole

Un déclin de l'emploi industriel

Une prédominance de l'emploi tertiaire, en particulier dans les secteurs non-marchands (services publics...)

Un chômage qui touche particulièrement les jeunes et l'ouest du Pays

Un niveau de formation de la population faible

AGRICULTURE

Un poids en constante diminution dans l'économie locale (environ 4 % des emplois), sauf dans le canton de Vergt (25 % des emplois)

Un rôle essentiel en matière d'activités industrielles induites et d'occupation de l'espace

Une prédominance de la polyculture

Des productions traditionnelles en crise (fruits, fraises, tabac...) et une progression des productions de qualité (volailles grasses, truffe...)

Une progression de la pratique de l'agrotourisme

ENTREPRISES

Une concentration importante des entreprises (la moitié se concentrent dans les trois cantons de Périgueux)

Pas de filière forte, mais une prédominance relative de l'agro-alimentaire et de la construction

Une tradition industrielle prégnante mais en déclin

Un tissu artisanal et commercial dense et présent sur l'ensemble du territoire

L'artisanat et le commerce en péril : une pénurie de repreneurs et un manque d'adaptation à l'évolution de la demande

Des zones d'activités au niveau de services très hétérogène

Un manque de stratégie commune de développement pour les zones d'activités

La recherche et la formation se développent, renforçant la compétitivité des filières dominantes

TOURISME

Un déficit d'image touristique (absence de sites emblématiques)

Une concentration importante de l'économie touristique sur Périgueux

Une absence de stratégie globale de développement et de communication à l'échelle du territoire

Une demande latente pour l'instant inexploitée (groupes, pêche, loisirs liés à la rivière...)

ENJEUX :

Garantir la pérennité des emplois existants dans les secteurs en difficulté (agriculture, artisanat, commerce...), notamment en renforçant la compétitivité des secteurs et en facilitant les transmissions

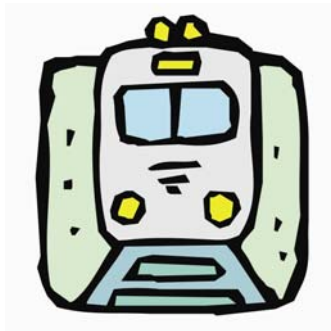
Soutenir et développer les filières dominantes pour se forger une spécialité économique et ainsi mieux se placer sur le marché concurrentiel

Mettre en place des stratégies communes de développement et de communication en matière de zones d'activités et de tourisme pour se construire une image forte et percutante

Soutenir le développement touristique prioritairement en zone rurale pour rééquilibrer la donne

Partie 3 :

TRANSPORTS, SERVICES ET HABITAT



Des infrastructures de communication à renforcer

Le bon niveau d'équipement en matière d'infrastructures de transport (autoroute, route, rail, aéroport...) rend les communications internes et externes relativement faciles et rapides. Même si quelques problèmes se posent tant que l'autoroute n'est pas achevée dans sa totalité, avec une traversée délicate de l'agglomération de Périgueux, **le pays de l'Isle en Périgord est le plus privilégié des pays de Dordogne en matière de transports**. Le territoire sort peu à peu de son enclavement ; cependant, des améliorations restent souhaitables sur la liaison Limoges - Périgueux - Bergerac ou dans les secteurs ruraux.

Un réseau routier qui s'améliore

Le Pays de l'Isle en Périgord est le territoire le mieux desservi en matière d'infrastructures routières au niveau du département. En effet, il se structure autour de l'autoroute (A 89) et de la route nationale 89 (RN 89) dans l'axe est-ouest et par la route nationale 21 (RN 21), axe structurant nord-sud.

Une autoroute dont la construction s'achève



L'A 89 en construction, (Vidicom)

Conçue à l'origine pour assurer le trajet Lyon-Bordeaux, l'autoroute A 89 n'est pas encore achevée. Les derniers tronçons non ouverts (à l'été 2004) sont ceux de la traversée du Pays de l'Isle en Périgord de Sourzac à St-Laurent sur Manoire, et d'autres plus à l'est, mais hors du pays. Trois diffuseurs viendront compléter les trois sites actuels de Montpon, Sourzac et St-Laurent-sur-Manoire, il s'agit des échangeurs des Lèches, de Montrem et du Pont du Cerf (sud de l'agglomération périgourdine). Ainsi, toutes les communes du Pays se situeront, à terme, à moins de 30 minutes d'un échangeur de l'A 89. L'arrivée de cette autoroute constitue donc **un formidable atout au développement économique et touristique** du Pays de l'Isle en Périgord.

Néanmoins, l'autoroute entraîne déjà des effets sur l'urbanisme et l'économie locale des secteurs proches des diffuseurs, où les demandes d'installations génèrent une forte hausse des prix des terrains. L'arrivée de l'autoroute **exige donc une vigilance toute particulière des communes**

concernées par les diffuseurs, qui ont intérêt à anticiper les conséquences sur le foncier (maîtrise des prix et de cette urbanisation rapide).

En outre, le report de trafic prévisible de la RN 89 vers l'autoroute va certainement avoir aussi des **conséquences importantes sur les zones riveraines de la nationale**, à la fois positives (amélioration du cadre de vie et réduction des nuisances en centre-bourg) et négatives (difficultés pour les commerces liés au trafic : restauration, stations-service...).

Un important réseau secondaire

La Dordogne est un très grand département, peu densément peuplé, mais son réseau de routes départementales est très important, ce qui pose des problèmes d'entretien.

Néanmoins, le 4^{ème} plan routier départemental prévoit un certain nombre d'aménagements qui tiennent compte de la mise en service de l'A 89:

- **des voies d'accompagnement de l'autoroute** : liaisons Mussidan – Bergerac (D 709) et Niversac – La Buisson (D 710) ;
- **des voies de désenclavement** : liaison Périgueux – Brantôme (D 939) ;
- **des voies d'aménagement** : liaisons Ste-Foy la Grande – Montpon – Ribérac (D 708), Villamblard – Mussidan (D 36), Sarlat – La Douze (D 47), Mussidan – Ribérac (D 709).

La voirie secondaire, notamment communale, est bien souvent en assez mauvais état du fait de la longueur du réseau routier dans les zones rurales.

Une certaine saturation au niveau de l'agglomération

Une étude détaillée des déplacements confirme que la très large majorité des déplacements concerne le centre-ville de Périgueux et se fait en voiture particulière alors que dans le même temps, les distances kilométriques domicile-travail ont tendance à s'accroître. Les routes les plus fréquentées du Pays de l'Isle en Périgord se situent autour de l'agglomération de Périgueux. Les recensements des trafics confirment en effet **l'influence notoire des trajets domicile-travail** des zones périurbaines comparée à la circulation de transit dans des zones moins urbanisées. La circulation est ainsi souvent difficile aux heures de pointe à Périgueux et sur les principaux itinéraires y menant.

De plus, d'autres phénomènes accentuent encore ces caractéristiques : **la plus grande part de la circulation de transit passe par la ville-centre de Périgueux**, la topographie locale est très contraignante et accidentée, le manque de disponibilités foncières est manifeste et enfin l'efficacité des transports en commun est assez limitée.

Cette circulation se répartit équitablement tout au long de l'année avec une légère augmentation du trafic en période estivale à peu près partout (même si cette hausse est beaucoup moins sensible que dans certains autres secteurs du département comme le Périgord Noir...).

Il est à signaler que la hausse des flux estivaux (touristiques) est surtout sensible selon un axe nord-sud, la Vallée de l'Isle n'étant pas encore un axe touristique identifié.

La gratuité de la portion d'autoroute entre St-Laurent sur Manoire et Montrem aura pour but de faciliter la circulation de transit, d'améliorer les relations entre l'est et l'ouest, de désengorger l'hypercentre et aussi de réduire les contournements parasites de l'agglomération par des itinéraires non souhaités et adaptés (notamment par le nord de Périgueux).

Des transports en commun assez peu développés

Le réseau départemental de bus dispersé

Le Conseil Général de la Dordogne organise son réseau départemental de transports de voyageurs par des lignes de bus. L'importante superficie du territoire et la faible densité de population rendent difficile la mise en place de lignes viables.

Le réseau routier départemental comprend 29 lignes et la majorité de celles-ci concernent une partie du Pays de l'Isle en Périgord, Périgueux étant le centre de ce réseau. 14 de ces lignes ont ainsi pour destination Périgueux mais les niveaux de desserte sont variables (généralement 1 aller-retour par jour ou un peu plus).

Le réseau départemental des transports ne doit pas être considéré seul, mais en complémentarité avec le réseau ferroviaire et celui de l'agglomération périgourdine. Le Conseil Général et le Conseil Régional, dans leur volonté de bien desservir le territoire souhaitent mettre l'accent sur l'intermodalité (car - train) et conforter la desserte de pôles intermédiaires ou d'échanges, comme Mussidan, Montpon ou St-Astier.

Parallèlement à ce réseau départemental, certaines collectivités rurales ont mis en place un réseau local de bus pour le ramassage des scolaires. En effet, l'éparpillement des hameaux et la surface conséquente occupée par certaines communes entraînent une charge importante des coûts de déplacement.

La desserte en transports en commun reste pourtant inférieure à la demande dans les zones rurales, d'autant que celles-ci concentrent la majorité de la **population âgée**, qui bien souvent ne dispose pas d'un véhicule personnel. Ce manque pénalise également un public plus jeune, qui voit son **accès réduit à l'emploi et aux loisirs par manque de mobilité**.

Péribus : une problématique d'agglomération

Péribus est un syndicat mixte qui gère un réseau de transports urbains desservant la communauté d'agglomération périgourdine (CAP) sur le périmètre de ses 13 communes et la ville de Boulazac.

Si pour la plupart, les communes se situent dans la zone agglomérée et bénéficient d'une densité permettant la mise en place de lignes régulièrement desservies, l'élargissement de la communauté d'agglomération à de nouvelles communes nécessite la mise en place de nouvelles liaisons vers ces communes non desservies de la deuxième couronne.

L'autre caractéristique physique de l'agglomération concerne l'étroitesse de ses routes qui ne facilitent pas la mise en place de couloirs de bus, pour un transport en commun en site propre qui serait plus performant.

Les principales caractéristiques de Péribus :

- une clientèle principalement scolaire et une fréquentation dans la moyenne nationale ;
- des temps de déplacements peu attractifs et des fréquences faibles ;
- la longueur de réseau la plus importante de France pour les villes de 50.000 à 100.000 habitants (165 km, soit 2,5 km / 1.000 habitants).

Péribus réfléchit à l'amélioration et l'extension du réseau (desserte des nouvelles communes de la CAP), à l'augmentation de la fréquence, au renouvellement du matériel roulant et à la favorisation de l'accessibilité des bus aux personnes handicapées.

Depuis l'année 2003, Péribus a mis en service des bus qui permettent de rendre accessibles les transports en commun aux handicapés sous forme de service à la demande (Handibus).

En septembre 2004 un circuit en boucle est mis en service, avec une desserte cadencée toutes les 18 minutes, qui utilisera les deux lignes les plus fréquentées et maillera l'ensemble de l'agglomération, le reste du réseau se réorganisant en fonction de cette nouvelle liaison renforcée.

Une part faible des modes de déplacements doux

La CAP réalise une " Voie Verte " longeant la rivière Isle en site propre, afin de favoriser les modes de déplacements doux (vélo, roller, marche à pied...) sur les communes de son périmètre. Devant la réussite de cette action, le Pays étudie d'ailleurs les possibilités de prolonger cette voie verte en aval et en amont de la CAP. Néanmoins, le réseau de pistes cyclables et de voies réservées reste très modeste sur toutes les zones du Pays de l'Isle en Périgord, ce qui n'encourage pas la population à utiliser davantage ce mode de transport. Même au sein de l'agglomération, la circulation en vélo reste difficile voire même dangereuse.



La part des déplacements doux, vélos et marche, est donc réellement réduite, en bonne partie en raison de l'étalement urbain qui rend les trajets domicile-travail souvent longs et exige donc un mode de transport motorisé.

Un usage limité du transport aérien

L'aéroport de Bassillac, situé à 9 km à l'est de Périgueux et géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Périgueux, propose 3 vols journaliers vers Paris. Le nombre de voyageurs transportés reste assez faible (environ 30.000 passagers par an) et **les concurrences d'autres aéroports se font sentir.**

En effet, le grand aéroport régional (Bordeaux-Mérignac) est assez proche et les dessertes sont plus nombreuses et fréquentes qu'à Périgueux.

L'aéroport de Bergerac propose aussi des vols réguliers par des compagnies à bas prix vers l'Angleterre, (cette utilisation est surtout destinée aux touristes).

Le regroupement des Chambres de Commerce et d'Industrie de Périgueux et de Bergerac, gestionnaires des deux aéroports, va conduire à une réorganisation de l'offre.

Vers une politique globale de déplacements

La CAP réfléchit actuellement à un futur Plan Global de Déplacements, envisagé à l'échelle élargie du futur Schéma de COhérence Territoriale (aire urbaine de Périgueux), afin de réorganiser complètement l'offre actuelle et d'encourager d'autres pratiques. Ainsi, d'autres modes de transports sont à l'étude et notamment la mise en place d'une " navette ferroviaire " autour de Périgueux utilisant le réseau SNCF sur les lignes de Bordeaux (jusqu'à Mussidan), Brive (jusqu'à Niversac) et Limoges (jusqu'à Thiviers).

Un transport ferroviaire satisfaisant

Une politique régionale

L'histoire de la voie ferrée à Périgueux et dans la Vallée de l'Isle est très ancienne ; le caractère industriel et ferroviaire du territoire est prononcé, même si une perte de vitesse s'est opérée depuis quelques décennies. L'Etablissement Industriel du Périgord (SNCF), avec ses 800 emplois (630 à Périgueux et 170 à Coulounieix-Chamiers), est d'ailleurs l'un des premiers employeurs du territoire.

La Région qui possède la compétence de l'organisation des services ferroviaires régionaux depuis le 1^{er} janvier 2002 décide du contenu du service public de transport régional de voyageurs, des dessertes et de la tarification... L'Aquitaine, comme d'autres, s'engage en faveur du rail et grâce aux TER.

Elle souhaite :

- favoriser le transfert de la route vers le rail ;
- faire un outil structurant d'aménagement du territoire qui renforce la cohésion régionale et le lien entre les territoires et leur désenclavement.

Pour cela, l'accent est mis sur le renouvellement du matériel roulant, la modernisation de certaines lignes et la sécurisation. La Région souhaite aussi soutenir l'aménagement de pôles d'échanges et mieux prendre en compte la dimension intermodale et réfléchit conjointement avec le Conseil Général de Dordogne.



Locomotive vapeur de Coulounieix-Chamiers, un symbole historique

La ligne principale du Pays de l'Isle en Périgord est la ligne Périgueux-Bordeaux (13 trains/jour), mais plusieurs lignes régulières de transports de voyageurs (TER ou grandes lignes) traversent le territoire dont Périgueux – Brive, Périgueux – Agen ou encore Périgueux – Sarlat. La ligne Périgueux – Limoges (13 trains/jour) est gérée par la Région Limousin.

Il convient de signaler que l'accès à Paris depuis Périgueux se fait soit par Limoges, soit via Angoulême où on peut rejoindre la capitale par TGV.

Un usage du train pour les trajets scolaires et domicile-travail

La clientèle régulière est surtout composée de lycéens et étudiants (30 à 40 %) et de travailleurs (à un niveau comparable). Il est intéressant de noter que **les travailleurs habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail et prennent de plus en plus le train** pour aller travailler. On remarque aussi une augmentation des flux croisés parmi les utilisateurs réguliers, ce qui traduit une certaine mobilité de l'emploi.

Les gares de Montpon (2.000 usagers/semaine), St-Astier (2.200) et surtout Mussidan (3.000) sont après celles de Périgueux, Bergerac et Sarlat les plus fréquentées du Département. Les besoins en terme de parkings et de stationnement sont particulièrement importants car, par exemple, entre 400 et 500 personnes empruntent quotidiennement le train à Mussidan.

La hausse de la fréquentation de la gare de Montpon ces derniers mois a été importante, principalement en raison de la forte attraction bordelaise exercée à l'Ouest du Pays.

Pour la SNCF, les gares " pérennes " du pays, en-dehors de Périgueux, sont celles de Montpon, Mussidan et Saint-Astier. En effet, la fréquentation des omnibus (trains à arrêts fréquents) stagne ou baisse régulièrement, alors que celle des trains directs augmente. On observe les mêmes phénomènes au niveau national, y compris pour les Trains à Grande Vitesse.

Néanmoins, les petites gares locales jouent un rôle important en matière de service de proximité (travailleurs, scolaires, personnes sans moyen de locomotion...) et la raison sociale peut primer sur la rentabilité économique (par exemple, la mise en place d'un arrêt le dimanche à Neuvic permet de mieux assurer l'accès aux visites de la prison).

Des trains grandes lignes menacés

Deux liaisons Grandes Lignes traversent le Pays de l'Isle en Périgord. Ces deux liaisons (Agen - Limoges - Paris et Bordeaux - Lyon) connaissent des difficultés et la SNCF se désengage progressivement. Les Régions ne peuvent pas compenser le déficit de ces dessertes, mais elles devront mettre en place des services de substitution.

Pour ces grandes lignes, on constate que les potentiels de voyageurs sont seulement concentrés sur quelques tronçons. Le renforcement des TER avait suppléé la suppression des trains grandes lignes dès 1994 pour la ligne Agen-Périgueux.

L'A89 a aussi des effets sur la fréquentation du train Grande ligne Bordeaux - Lyon et au début de son ouverture, la fréquentation a baissé, même si celle-ci s'est maintenant stabilisée, mais les changements notables seront plus marqués quand l'A 89 sera achevée entièrement.

La SNCF souhaite irriguer le plus de territoires vers ses liaisons TGV et faciliter l'accès aux gares. Le TGV Aquitaine (projet de création d'une ligne nouvelle de Tours à Bordeaux) aura vocation à rapprocher toute la Région de Paris. Il s'agira ensuite, à partir des gares TGV, d'optimiser les relations interurbaines grâce à la complémentarité des modes de transports.

La sous-exploitation du fret

Le fret est très limité sur le territoire, quelques entreprises sont desservies comme la carrière de Thiviers (Périgord Vert) ou la papeterie de Condat - Le Lardin (Périgord Noir). La gare de Mussidan expédie aussi du bois 1 à 2 fois par semaine.

Le ferroutage est presque inexistant et n'a pas vocation à se développer avec l'arrivée de l'autoroute A 89.

Les projets de traversée centrale des Pyrénées peuvent, peut-être, relancer aussi le ferroutage et positionner le fret sur certains itinéraires (ex. : Agen - Périgueux - Limoges - Paris) et relancer l'intérêt pour ces lignes.

Le retard des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Le département de la Dordogne cumule en effet certains inconvénients car il est à la fois vaste, rural, peu densément peuplé et vallonné. Le Pays de l'Isle en Périgord, malgré des caractéristiques rurales moins prononcées reste à l'écart d'une couverture de bon niveau, notamment en matière de haut-débit.

La téléphonie mobile : un retard qui tend à se réduire

Si la situation s'améliore lentement, certains secteurs en raison des caractéristiques précitées, n'ont pas encore accès à ce service minimum.

Les élus locaux y voient un moyen de renforcer leur attractivité et de diminuer les disparités entre l'urbain et le rural. La problématique de cette desserte intéresse l'Etat ainsi que toutes les collectivités territoriales (Conseil Général et Conseil Régional).

La moitié des 400 sites aquitains connaissant des problèmes de desserte en téléphonie mobile se trouve en Dordogne. Le Conseil Général de Dordogne a décidé d'équiper rapidement 39 sites soit environ 50 communes.

Cette couverture en téléphonie mobile, problématique dans les secteurs les plus ruraux est primordiale pour réduire la discrimination géographique.



Un département en difficulté en matière de haut-débit et très haut-débit

Malgré la mise en concurrence depuis 1998 de France Télécom avec d'autres opérateurs, le département est toujours très peu desservi et France Télécom reste en situation de monopole. Le réseau téléphonique (RTC) ou Numéris est encore la seule possibilité de connexion à Internet dans une grande partie des communes du pays comme du département.

Le Conseil Régional et le Conseil Général réfléchissent aux possibilités de création d'un équipement structurant permettant un accès très haut-débit de type back bone dans le Pays de l'Isle en Périgord, ce qui inciterait les autres opérateurs à investir sur le territoire et à rendre les tarifs et les services plus attractifs. Le Conseil Général de Dordogne a lancé une étude complémentaire pour examiner la rentabilité économique de la mise en place de son propre réseau et il soutient l'ouverture de plaques ADSL et raccorde les collèges (sur 38 collèges : 32 bénéficient de l'ADSL et 6 du satellite).

Il est possible d'utiliser d'autres **technologies alternatives** comme le satellite, même si cela pose encore des problèmes techniques pour les serveurs, le courant porteur en ligne (CPL), qui utilise le réseau électrique, ou le laser (avec liaison entre deux stations).

Un réseau de fibres optiques permettant l'accès à du très haut débit existe dans le territoire. En effet, France Télécom (le long de l'A 89) et Cegetel (le long de la voie ferrée) pourraient assurer la liaison entre Bordeaux et Périgueux avec du très haut-débit, mais ils ne sont pas favorables à une utilisation de leur réseau pour l'instant.

A long terme, la rentabilité de cette technologie est indiscutable, mais l'investissement initial (coûts de construction et d'enfouissement) reste le principal frein.

Les demandes sont importantes à tous les niveaux, aussi bien pour les entreprises privées, les entreprises publiques et parapubliques, que pour les services publics.

En dehors des citoyens, plusieurs secteurs d'activité sont aussi intéressés, au premier rang desquels on trouve les collectivités locales, les organismes consulaires, les secteurs de la santé, du tourisme et du patrimoine...

Pour les entreprises, l'absence de connexion haut ou très haut-débit peut être un facteur limitant primordial et elles n'ont pas souvent les moyens financiers de bénéficier de ce type de connexion (locations coûteuses de lignes spéciales à France Télécom).

Les premiers et les mieux servis sont comme le plus souvent les secteurs urbains, il existe une fracture numérique territoriale qui accentue encore la fracture sociale.

L'évolution des pratiques est positive et il s'agit de rapidement s'adapter pour consolider cette évolution. En effet, le taux d'équipement des foyers en matériel informatique a fortement augmenté de même que le taux de foyers connectés à Internet ces dernières années, même si la part des foyers connectés en Dordogne reste encore assez faible. Les écoles jouent ici un grand rôle dans l'apprentissage et la diffusion de l'utilisation des nouvelles technologies.

La CAP, pour permettre à ses différentes entreprises de bénéficier d'un équipement structurant offrant une bonne qualité de liaison très haut-débit a décidé de créer une boucle locale.

Parallèlement à cet équipement, la CAP prévoit de monter une plate-forme de services aux entreprises et mettra à disposition des entreprises une salle connectée à cette boucle locale pour un usage ponctuel.

Ce projet devrait ouvrir le marché du haut-débit, au moins au niveau de l'agglomération périgourdine à d'autres opérateurs que France Télécom et ainsi apporter des effets bénéfiques sur les prix.

Des services publics en question

La Dordogne est l'un des quatre départements pilotes de l'expérimentation nationale sur les services publics.

Sa concentration importante de population permet à l'agglomération de Périgueux de rassembler la plupart des services publics et administratifs. Le relais et la diffusion de ces services en dehors de l'agglomération sont plus délicats.

Conforme au phénomène national qui tend à réorganiser les différents services publics, la fermeture de sites trop déficitaires tels que certaines postes ou trésoreries se généralise. Si l'adaptation des services publics français est nécessaire, des alternatives existent entre la fermeture et le maintien tel quel du service et réduisent le coût social de ces restructurations.

Un relativement faible éloignement aux services et aux produits

Concernant l'accès aux services et aux produits, **les communes de l'agglomération périgourdine et de la vallée de l'Isle sont bien desservies.** En effet, les chefs-lieux de canton de la moyenne vallée de l'Isle sont des pôles de service intermédiaires. En revanche, **les secteurs ruraux des cantons de Savignac-les-Eglises et St Pierre de Chignac sont moins bien desservis.**

En matière de transport et de déplacements, l'agglomération de Périgueux exerce une importante attraction sur son aire urbaine alors que les communes de Vergt, Montpon, Mussidan, Neuvic et St-Astier attirent à peu près leur canton.

En matière de salles de spectacles, l'agglomération périgourdine connaît une bonne fréquentation.

Dans la partie ouest du pays, cette attraction se répartit entre les salles de Périgueux et Saint-Astier, mais aussi avec celles de Bordeaux, Libourne, Bergerac, Mussidan et Ribérac.



L'Agora à Boulazac

Un important appareil de formation qui se développe

Le secteur universitaire post-bac, concentré sur Périgueux, **reste modeste** ; comptant environ 2 500 étudiants, il se développe cependant grâce à l'ouverture récente d'un quatrième département d'IUT.

Le Pays est bien mieux doté en matière d'infrastructures de formation professionnelle ; les organismes de formation, qu'ils soient publics ou privés, sont nombreux : les lycées agricoles et professionnels, les GRETA, l'AFPA, les Centres de Formation des Apprentis (Bâtiment, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie...), les Maisons Familiales Rurales, les associations et plusieurs centres privés constituent une offre abondante. Le Pays concentre plus de la moitié de l'offre départementale en la matière.

Cependant, la très grande majorité de ces lieux de formation sont situés sur l'agglomération périgourdine, ce qui pose un certain nombre de problèmes en termes de logement et de mobilité pour les jeunes vivant à l'extérieur de l'agglomération.

Le constat est unanime quant au désintérêt des jeunes pour de nombreux métiers ; en effet, dans un contexte culturel plus global de dépréciation des métiers manuels, beaucoup d'entre eux se détournent des métiers de l'artisanat, qui offrent pourtant des débouchés très importants, et leur préfèrent des formations jouissant d'une image plus positive, mais pour lesquelles l'offre est bien plus réduite en termes d'emplois.

L'offre en matière de formation continue sur le territoire est conséquente (GRETA, dispositifs privés, etc.) **mais ne compte que peu de candidats.**

La formation continue est une ressource sous-utilisée au sein du Pays. Plus par manque de temps et d'information que pour des raisons financières, peu sont les personnes demandeuses d'une remise à niveau.

Pourtant, il semble que la formation de nombreux actifs du Pays soit inadaptée, étant considérée comme insuffisante, ou méritent une réactualisation. Nombre de chefs d'entreprise déplorent la difficulté de trouver des personnes ayant une formation adéquate à leurs besoins.

Des services aux personnes à renforcer

Les demandeurs et bénéficiaires de services aux personnes sont en premier lieu les personnes âgées dépendantes et les familles, pour lesquelles une offre de service de garde est nécessaire.

Des services aux personnes âgées qui se développent

Un accès aux soins insuffisamment renforcé

La Dordogne est une zone géographique où le vieillissement de la population est important. Pour le pays de l'Isle en Périgord, ce sont surtout les cantons de Montpon et Mussidan qui comprennent proportionnellement le plus de personnes âgées.

La Dordogne avec 11,9 % de la population de plus de 75 ans possède un taux largement supérieur à la moyenne française (7,7 %). L'aire urbaine de Périgueux est le secteur ayant le taux le plus réduit avec environ 10 %, mais c'est aussi celui qui progresse le plus vite (avec une hausse de près de 20 % de personnes âgées de plus de 75 ans ; contre 6 % sur les cantons de la moyenne vallée de l'Isle, entre 1990 et 1999).

La proportion des personnes de plus de 75 ans vivant à domicile est d'environ 90 % en Dordogne dont un tiers qui vivent seules. L'analyse démographique de la structure par âge du pays de l'Isle en Périgord démontre **l'importance de cette question de la santé et des services aux personnes âgées**. En effet, aussi bien le solde migratoire que les mouvements naturels confirment l'augmentation de la part des personnes âgées.

Le Pays de l'Isle en Périgord a été scindé en 2 secteurs gérontologiques par le schéma départemental des établissements et services pour personnes âgées, sur les 9 secteurs que compte le département :

- un secteur " Vallée de l'Isle " réunissant les trois cantons de Montpon, Mussidan et Neuvic qui a des fonctionnements locaux ou qui tend à s'orienter vers la Gironde ;
- un secteur " Périgueux ", réunissant les cantons sur lesquels s'exerce son attractivité (Saint-Astier, Vergt, St Pierre de Chignac, Savignac-les-Eglises et les trois cantons de Périgueux).

Dans le pays de l'Isle en Périgord, on constate une concentration des équipements de santé dans l'agglomération de Périgueux : un hôpital et deux cliniques. Néanmoins, la présence d'un établissement hospitalier spécialisé à Montpon et d'un hôpital local à St-Astier peut être considérée comme suffisante. La population du pays fréquente en effet pour sa grande majorité les hôpitaux de Périgueux, Libourne (secteur de Montpon) ou Bergerac (secteur de Mussidan), ou de Bordeaux pour les cas particuliers, puis la convalescence est assurée dans les hôpitaux locaux.

Même s'il n'est pas spécifique à la Dordogne, un autre constat peut être tiré : on observe un déficit important en matière de spécialistes surtout en psychiatrie et pédopsychiatrie.

Une aide à domicile à réorganiser

De nombreux services d'aides à domicile (aides pour les tâches ménagères et les repas...) sont gérés par les collectivités (communes ou communautés de communes) ou sont organisés en association. On observe depuis quelques années un fort développement des emplois pour l'aide au maintien à domicile, et les services aux personnes en général. On constate une surreprésentation des emplois féminins, peu qualifiés, faiblement rémunérés, souvent à temps partiel donc très précaires. La Dordogne se distingue par le nombre important de structures qui gèrent ces services avec **un émiettement important préjudiciable à une couverture satisfaisante d'offre de services**.

Des services de soins infirmiers à domicile insuffisants. La densité des places en services de soins infirmiers à domicile est inférieure à la moyenne régionale et certaines communes ne sont pas desservies.

Les généralistes et les infirmiers libéraux concentrés dans l'agglomération. Présents sur tous les cantons du département, les généralistes libéraux sont près de deux fois moins nombreux par personnes âgées de plus de 75 ans dans le secteur de la Vallée de l'Isle que dans celui de Périgueux.

Un hébergement des personnes âgées en évolution. La Dordogne possède environ 6800 places d'accueil autorisé pour personnes âgées de plus de 75 (soit environ 15 %). L'agglomération périgourdine est le secteur qui concentre le plus grand nombre de places mais le Pays de l'Isle en Périgord se situe dans la moyenne départementale rapportée au nombre d'habitants.

Les maisons de retraite représentent plus de 72 % des places d'accueil au niveau départemental (comparable aux moyennes régionale et nationale) et n'assurent quasiment plus que l'hébergement des personnes âgées invalides.

L'APA : une amélioration de l'aide à la prise en charge de la dépendance. L'aide personnalisée à l'autonomie (APA) remplace maintenant la prestation spécifique dépendance (PSD) mise en place par le conseil général de la Dordogne en 1997. Elle est calculée en fonction de la dépendance, des revenus et de l'âge des personnes et améliore la prise en charge de la dépendance.

Le pays est un bon échelon pour favoriser la mise en cohérence de l'intervention sociale. La mise en réseau des acteurs impliqués dans l'aide sociale, l'information et l'accompagnement des personnes âgées pourtant primordiale est insuffisamment organisée pour le moment. De plus, dans plusieurs secteurs du pays de l'Isle en Périgord, ce service n'existe pas (notamment dans la plupart des communes des cantons de St Pierre de Chignac, Vergt ou Montpon).

Une prise en compte des politiques de soutien à l'enfance et la jeunesse

Les équipements se répartissent sur l'ensemble du périmètre du pays de façon plus ou moins équitable, l'agglomération de Périgueux concentrant encore une fois une bonne partie des équipements et des enfants accueillis. En raison de plus faibles densités, les cantons de Savignac-les-Eglises et Vergt ne disposent pas de tous les équipements d'accueil.



Le bon échelon de prise en compte de cette problématique d'accueil petite enfance / jeunesse doit s'évaluer en fonction des bassins de vie et des flux, mais les communautés de communes apportent une première réponse dans l'organisation d'une offre cohérente. Les élus ont aussi un rôle à jouer sans attendre les incitations institutionnelles, et peuvent jouer un rôle levier par une prise en charge d'une partie du coût journalier.

Deux **relais assistantes maternelles** sont présents dans l'agglomération de Périgueux, l'un sur la commune de Périgueux et l'autre intercommunal, à Coulounieix-Chamiers (Coulounieix, Champcevinel, Chancelade, Marsac, Razac). Ils sont un lieu d'information pour les assistantes maternelles et les parents (informations sur la législation, animation du réseau, ateliers de professionnalisation...) et répondent aux besoins de manière satisfaisante. On observe néanmoins une pénurie d'assistantes maternelles agréementées à titre journalier ou permanent sur la plupart des secteurs du pays.

Les **centres sociaux** sont aussi localisés dans l'agglomération de Périgueux alors que les centres médico-psychologiques pour enfants et adolescents se situent à Coulounieix-Chamiers, Montpon, Périgueux et Saint-Astier.

Des structures d'accueil des enfants de moins de 4 ans (crèches et halte-garderie) encore insuffisantes

Le territoire est relativement bien doté et la mise en place des communautés de communes apporte une meilleure cohérence dans l'utilisation des équipements, mais on observe des manques en matière de structures d'accueil notamment dans les secteurs de Vergt et de Savignac les Eglises.

La capacité totale d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans, au 31 décembre 2002, est de 628 places dont la plupart en structures d'accueil collectives.

Les structures d'accueil de l'agglomération (CAP + Boulazac) représentent 80 % des places disponibles et 75 % du nombre d'enfants accueillis. Ouvertes à des heures variées, mais pas toujours adaptées aux besoins réels des familles (nuit, horaires décalés...), cette situation peut engendrer des freins à l'emploi, surtout pour les familles monoparentales. Un accueil périscolaire est très souvent assuré parallèlement pour compléter l'offre d'accueil.

Des centres de loisirs sans hébergement (CLSH) à généraliser

Les centres de loisirs se répartissent assez bien sur le territoire du pays de l'Isle en Périgord : les cantons de Périgueux (Centre, Ouest et Nord-Est) et ceux de Saint-Astier et St-Pierre de Chignac possèdent plusieurs CLSH et sont relativement bien équipés.

Cependant, dans certains secteurs, notamment dans les cantons de Montpon et Mussidan, des adaptations de locaux et des nouvelles constructions sont parfois nécessaires.

La constitution de communautés de communes a permis de mieux gérer la répartition de ces structures dans le but d'optimiser le service rendu aux familles. Le CLSH de St-Amand de Vergt et celui de St-Pantaly d'Ans exercent une attraction sur la plupart de leur canton (Vergt et Savignac-les-Eglises).

Les jours d'ouverture diffèrent car certains CLSH ne fonctionnent que sur de l'accueil périscolaire, ou alors n'ouvrent que pour les grandes vacances. De plus, certaines structures ne peuvent accueillir que les enfants de plus et/ou de moins de 6 ans.



Centre de loisirs de Saint Pantaly d'Ans

Les coûts sont souvent élevés, notamment pour les familles à revenus moyens qui ont plusieurs enfants et qui ne sont pas aidées. Certaines collectivités ou structures pratiquent un tarif différencié pour les familles hors commune ou communauté de communes, ou décident d'augmenter la part prise en charge par la collectivité locale pour baisser le coût de revient journalier aux familles.

Des actions en faveur des adolescents encore trop ponctuelles

Peu de locaux et d'espaces sont dévolus aux adolescents, surtout en milieu rural (il faut y ajouter les difficultés pour accéder à ce lieu). La mise à disposition d'un local est primordiale mais souvent insuffisante, car afin d'en réduire les risques de dégradation et de pérenniser les projets, il faut accompagner ces jeunes avec une équipe d'animation ou un adulte référent. Cet accompagnement est souvent réclamé par les jeunes.

Les adolescents, surtout ceux qui ne font pas de sport, ont peu de possibilités d'avoir des activités. En tout cas, le soutien des jeunes dans leurs démarches de projets résulte souvent de volontés politiques et nécessite des animations impliquant le tissu associatif local.

Diverses actions ponctuelles visant des publics jeunes (de plus de 12 ans) et prenant des formes variées ont régulièrement lieu dans la plupart des communes de la CAP ou à Boulazac, St-Astier, Neuvic ou St-Léon...

Des problèmes sociaux fréquents pour les familles

La qualité de vie est généralement intéressante en Dordogne, néanmoins, la situation actuelle de l'emploi et les restructurations qui ont touchés plus sérieusement les cantons ruraux ouvriers, notamment de Mussidan et Neuvic, entraînent quelques problèmes sociaux.

Les tendances observées sont conformes aux évolutions nationales. Outre l'augmentation de la part des populations âgées, nous observons aussi une hausse des ménages composés d'une personne (14 %) et des familles monoparentales (9 %). La part des couples avec enfant atteint 46 % et celle des couples sans enfant 28 %.

Les habitants sont très ancrés localement et cherchent à travailler sur place. Les jeunes sont néanmoins la plupart du temps obligés de quitter le territoire pour effectuer leurs études supérieures et trouver du travail. Les possibilités de retour en Dordogne sont souvent réduites.

La réussite scolaire : une priorité

La réussite scolaire des enfants (avec l'emploi) est le plus souvent la principale priorité des familles. L'équivalence de niveau entre les élèves urbains et ruraux n'est pas remise en cause, y compris lorsque des regroupements pédagogiques sont opérés. Néanmoins, **l'économie locale a une incidence sur les niveaux scolaires** ; ainsi, dans le canton de Mussidan, où la part des chômeurs dépasse 16 %, la part des diplômés inférieurs au baccalauréat est supérieure à 63 % (alors que la moyenne du pays est de 57,9 %). Le contexte familial est souvent déterminant dans la réussite scolaire, et certaines familles minorent le potentiel de leurs enfants ; elles sont financièrement et culturellement peu mobiles, ce qui rend l'accompagnement au lycée ou dans des centres de loisirs difficile. Cependant, les zones où le niveau scolaire est le plus faible sont celles qui rattrapent le plus vite leur retard. Les disparités internes au pays du point de vue du niveau scolaire tendent donc à se réduire.



Des **contrats locaux d'accompagnement scolaire** (CLAS) se sont récemment mis en place sur différents secteurs du territoire (Boulazac, La Chapelle-Gonaguet, Coulounieix-Chamiers, Grignols, Mussidan, St-Léon sur l'Isle, St-Pantaly d'Ans...) et ont permis de soutenir près de 300 enfants du primaire au collège.

Un niveau de vie assez bas

La Dordogne est un département relativement pauvre car les niveaux de salaire sont assez bas. La part des foyers fiscaux imposés en 1998 dans le pays de l'Isle en Périgord est de 49 % contre près de 53 % au niveau national. L'endettement touche de nombreuses familles quelle que soit la classe sociale. Les problèmes d'accession à la propriété et d'endettement sont d'autant plus fréquents que les coûts augmentent vite. Beaucoup de citoyens sont aussi confrontés au problème de l'éducation face à la consommation, à l'argent avec le développement de nouvelles formes de crédit. L'école doit là encore jouer un rôle en matière de gestion de l'argent, pour donner les bases sur les priorités.

Des structures d'insertion actives

Les associations locales, les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion qui travaillent dans le but d'aider à insérer dans la vie professionnelle des personnes défavorisées (handicapés, jeunes, Rmistes, sans diplômes, femmes) sont actives et bien représentées dans le pays de l'Isle en Périgord.

Un pays dynamique : culture, sport et vie associative

Un territoire assez favorisé culturellement

Le Pays de l'Isle en Périgord est bien pourvu en matière d'animations culturelles et la pratique elle-même, assez généralisée, est en croissance constante.

Des équipements culturels de bon niveau



L'association entre le patrimoine et la culture : le cinéma de Mussidan

Le Pays de l'Isle en Périgord est plutôt bien équipé en matière d'équipements culturels (centres culturels, salles de spectacle...) même si l'activité se concentre surtout sur l'agglomération périgourdine. Les principaux centres culturels se trouvent dans les principales communes (Périgueux, Boulazac, St-Astier, Coulounieix-Chamiers, Mussidan et Montpon) où des permanents professionnels assurent le suivi des activités et des projets.

Beaucoup de communes utilisent aussi régulièrement leur salle polyvalente pour accueillir des manifestations culturelles considérant que le développement de la culture et de l'épanouissement à travers celle-ci est un bon moyen de renforcer le lien social. D'autres équipements tels que les bibliothèques sont parfois utilisés pour d'autres activités ou usages (expositions...).

Il est à signaler que le pays de l'Isle en Périgord, tout comme le département de la Dordogne **ne dispose pas d'une grande salle de spectacle.**

Le Pays et spécialement l'agglomération périgourdine utilisent néanmoins un réseau de salles intermédiaires dynamiques telles que le NTP, le Palace et le Réservoir à Périgueux, l'Agora à Boulazac, la Fabrique à Saint-Astier, les salles du Parc des Expositions ou encore le Lascaux à Montpon.

Les salles de concerts ou de diffusion de musique actuelle ou amplifiée de capacité plus modestes sont en diminution, notamment du fait des problèmes d'adaptation à la législation en terme de sécurité ou d'insonorisation.

Cependant, **il manque des lieux de travail et de répétition** pour les troupes de théâtre et les groupes de musique car il faut des espaces souvent importants et une insonorisation adaptée. En plus des équipements, il importe souvent d'avoir un animateur permanent car on connaît l'essoufflement du bénévolat, et des bénévoles actifs sont nécessaires à la bonne réussite des projets. **Le milieu rural est encore bien souvent pénalisé** et l'échelle intercommunale est sans doute la bonne échelle pour aborder la question du développement culturel, même si la culture reste généralement de compétence communale.

Une animation importante et régulière

Deux scènes sont reconnues au niveau national, il s'agit de Périgueux pour le **mime** et de Boulazac pour **les arts de la piste**.

Périgueux en concentre la plupart avec le " Festival international du mime " (Mimos), " Sinfonia en Périgord " (musiques baroque et renaissance à Périgueux et à l'abbaye de Chancelade), la " Truffe d'Argent " ou encore Musique de la Nouvelle-Orléans (jazz). Ce sont des manifestations estivales qui contribuent à conforter Périgueux comme élément moteur du tourisme local.

Le Festival de la **Vallée de l'Isle** est l'autre grand festival du Pays. Les festivités variées se déroulent en mai, pendant trois semaines autour de St-Astier et dans les quatre cantons de l'ouest du Pays (Montpon, Mussidan, Neuvic, Saint-Astier). Ce festival développe un côté culturel lié au territoire très fort. Organisé par la Ligue d'Enseignement de la Dordogne et le centre culturel la Fabrique (St Astier). Le festival a pour titre cette année " La Vallée conte et se rat conte " et met en avant la mémoire ouvrière et paysanne du secteur de la moyenne vallée de l'Isle.

D'autres manifestations et concerts ont lieu dans des communes plus rurales, comme le festival des mélomusiques au Pizou, le festival de gospel à Fouleix, le festival rock au Change ou celui des musiques africaines à St-Pantaly d'Excideuil...

L'enjeu consiste à maintenir une offre culturelle variée et attractive tout au long de l'année.

Une offre culturelle diversifiée et soutenue

✓ **La richesse de l'offre culturelle.**

Il existe de nombreux lieux de diffusion et une large diversité dans la programmation, mais **l'ouverture vers certains publics reste limitée**. On retrouve en effet les mêmes personnes dans les spectacles (y compris dans les secteurs urbains) et le public n'a pas

augmenté malgré la richesse de cette offre culturelle. Certains lieux comme les théâtres et les musées gardent une valeur " discriminatoire " et le problème principal reste de toucher toutes les populations et catégories socio-professionnelles.

On recense, par exemple, 143 groupes musicaux (rock, chant...) sur l'ensemble du territoire du Pays de l'Isle en Périgord. Cette répartition est à peu près équilibrée sur tout le territoire même si l'agglomération de Périgueux en concentre une majorité. Les activités artistiques et notamment la danse ont un rôle social à jouer et correspondent souvent aux seules activités ouvertes à la pratique sportive féminine dans les communes rurales.

Plusieurs cinémas se répartissent sur le territoire du pays de l'Isle en Périgord, à Périgueux, mais aussi à St-Astier, Montpon et depuis peu à Mussidan. Il est prévu à moyen terme la création d'un important complexe cinématographique en centre-ville de Périgueux sur l'emplacement de l'ancienne gare routière (Francheville). L'association départementale Ciné-passion est aussi très active et permet de diffuser rapidement les films partout en Dordogne. Cette offre de films est diversifiée et quelques soirées arts et essais ont lieu dans les différents cinémas du pays. Une cabine itinérante (cinéma mobile) tourne sur le territoire départemental et vient compléter l'offre en milieu rural.

De même, on peut regretter que peu de spectacles se déroulent en dehors des quelques salles citées précédemment.

✓ **Un important soutien aux activités culturelles**

Le soutien aux projets culturels se formalise surtout par des **conventions culturelles** cantonales passées avec les services de l'Etat et le Conseil Général pour favoriser et fédérer le travail des acteurs comme à Vergt et Mussidan.

Les **structures culturelles** travaillent dans l'objectif de faire découvrir une culture différente de celle de la télévision. En ce sens, la médiation, comme moyen de rapprocher les œuvres et les artistes du public permet de faciliter la transmission de messages. Ainsi, dans un souci de développement de la médiation, des résidences d'artistes se sont créées notamment à Périgueux, Coulounieix-Chamiers ou Boulazac grâce à des conventions avec la DRAC et le soutien des collectivités territoriales.

L'école a aussi un grand rôle à jouer dans l'éveil des enfants à la culture (en terme de pratique et de consommation). Des actions tournées vers les jeunes publics comme " Ombres et lumières " (pour les primaires et les collèves) touchent beaucoup d'écoles et d'associations locales et agissent sur tout le département.



Un développement des sports

Une bonne présence des équipements sportifs

Le pays de l'Isle en Périgord est assez bien doté en matière d'équipements sportifs, même si on peut noter l'absence d'observatoire des équipements ou de la pratique sportive au niveau départemental.

Les collectivités qui le souhaitent se sont dotées d'équipements en fonction de leurs besoins, sans réflexion intercommunale et sans cohérence recherchée, néanmoins la situation est moins problématique que sur d'autres secteurs du département.

L'agglomération de Périgueux concentre certaines activités, ainsi que les équipements structurants et les clubs sportifs phares.

Les équipements sportifs à destination des scolaires sont difficilement utilisables dans la plupart des lycées de Périgueux.

Une pratique sportive répandue

Beaucoup de clubs sont présents sur le territoire du pays, avec un nombre important de licenciés. L'agglomération de Périgueux rassemble une bonne partie des clubs et des licenciés. Sur les 57 disciplines sportives pratiquées en Dordogne, 52 peuvent s'effectuer dans un club du Pays de l'Isle en Périgord et 43 dans une ou plusieurs communes de la CAP. **La pratique féminine se développe** et ne reste plus limitée à la danse, néanmoins la possibilité de pratiquer des disciplines différentes est réduite dans les secteurs ruraux.



Le Conseil Général mène une politique de développement du sport en milieu rural à destination des jeunes avec la mise à disposition d'éducateurs sportifs proposant des cycles sur plusieurs séances (sans faire de concurrence aux clubs), notamment des activités initiation / découverte multisports.

Devant les difficultés de maintenir une activité sportive sur la durée en milieu rural, il se met en place de plus en plus d'ententes et de coopérations entre les clubs, seul moyen pour les pérenniser dans leur activité d'animation (entraînements) et de compétition (matches).

Les manifestations sportives sont dans beaucoup de communes l'occasion de se rassembler et de tisser des liens sociaux. La vie des villages passe par le maintien des jeunes et la pratique d'activités sportives. Beaucoup de petites communes ont des clubs sportifs de bon niveau, et exercent une attraction de niveau cantonal. L'importance sociale du sport et de l'activité sportive doit être prise en compte.

Il n'existe que 3 piscines couvertes dans le département (à Périgueux, St-Astier et Bergerac), d'où une insatisfaction des besoins scolaires (obligation dans les programmes), mais aussi des clubs sportifs (sport de masse et de compétition) et de la pratique individuelle (forte demande des jeunes et des séniors).

La CAP est compétente en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire (essentiellement les piscines). Pour pallier ces manques, elle a décidé d'élaborer un "**Plan piscine**". Celui-ci prévoit ainsi de doubler les surfaces d'eau couvertes et découvertes avec des équipements plus ludiques en réhabilitant et restructurant les piscines de Marsac et de Périgueux et en construisant une nouvelle piscine à Champcevinel.

Cette offre en piscine couverte est complétée par des piscines découvertes et des plans d'eau pour une utilisation estivale. En effet, plusieurs plans d'eau sont aussi utilisés (avec une baignade surveillée) comme à Château-l'Evêque (Brantôme), Coursac - St-Paul de Serre (Rosier), St-Amand de Vergt (Neufont) et Montpon (Chandos).

Les rivières du territoire se prêtent assez peu à la baignade, même si ponctuellement existent des sites sur l'Isle (le Pontet à St-Astier) ou sur l'Auvézère (le bourg à Cubjac).

Le développement des sports de pleine nature

On assiste depuis quelques années à une explosion des pratiques et de la demande des citoyens vers ces pratiques sportives extérieures. **Les enjeux sont importants en terme de tourisme** (chemins de randonnées, VTT, canoë-kayak...), de qualité de vie et de réappropriation du territoire local.

Le pays de l'Isle en Périgord, et notamment sa partie rurale, a vocation à être un "poumon vert" de l'agglomération périgourdine, mais aussi à plus grande échelle de celle de Bordeaux. En effet, des sites seraient particulièrement intéressants pour ces pratiques sportives de plein air comme les rivières (surtout l'Isle), mais aussi les zones forestières de la Double, du Landais, la forêt de Lanmary... et les sentiers de randonnées (sur tous les secteurs) sous réserve de leur aménagement.



Promeneurs en canoë à Montpon-Ménéstérol

Les chemins de grande **randonnée** (GR) et le *Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)* qui est en cours de constitution et pour lequel tous les territoires n'en sont pas au même état d'avancement, sont des éléments de structuration de l'offre en matière d'activités de plein air ; les **centres équestres** sont assez nombreux sur le territoire du pays.

Ainsi, l'usage de la **rivière Isle** est en réflexion sur tous les secteurs (la CAP a mis en place des passes à canoës). La location de canoës est possible sur les rivières Isle et Auvézère, mais reste encore limitée : la demande de descente de la rivière sur plusieurs jours existe mais est impossible à satisfaire pour le moment car l'Isle n'est pas navigable en continu.

Une **Voie verte** traverse l'agglomération périgourdine et valorise un autre mode de pratique sportive. Elle est aussi au niveau urbain, un enjeu en matière de déplacements et de cadre de vie. La portion aménagée en site propre Trélissac - Marsac (15 km) va se prolonger jusqu'aux limites de la CAP. Cette Voie verte, notamment si elle était prolongée à l'est et à l'ouest pourrait avoir des retombées intéressantes (en termes d'économie, de tourisme et d'image).

Il faut trouver une cohérence dans l'offre sportive du Pays pour attirer aussi bien les locaux que les touristes et afin que celle-ci joue un rôle économique et social.

Une vie associative riche

Un rôle fondamental

Sur tous les secteurs, le tissu associatif est assez présent, y compris en milieu rural. Le nombre d'associations varie peu, mais on constate la tendance à la disparition des associations généralistes de type amicales laïques, or le critère déterminant n'est pas le nombre d'associations, mais plutôt leur dynamisme et leurs activités. Depuis plusieurs années, on assiste à une spécialisation des associations pour lesquelles le nombre de participants diminue. Les projets à court et moyen terme deviennent les nouveaux centres d'intérêt.

Les associations fonctionnent très bien quand les bénévoles qui l'animent s'investissent dans la durée mais elles ont souvent peu de moyens et l'argent récolté sert essentiellement au renouvellement du matériel pour permettre à tous d'accéder aux services. Avec le manque de moyens financiers, les associations doivent aussi faire face aux problèmes administratifs et de gestion. Le monde associatif subit avec inquiétude la fin des emplois jeunes.

Les associations ont aussi une fonction de service public et d'exercice de la citoyenneté. Elles sont une école importante, d'apprentissage, de prise de parole, de formation à la vie civique et constituent elles-mêmes une forme de pratique culturelle. Les soutenir constitue donc un enjeu réel.

D'autres partenaires du Conseil Général et des collectivités locales comme la Mutualité Sociale Agricole, la Ligue d'Enseignement, la Caisse d'Allocations Familiales ou les Francas soutiennent aussi des projets associatifs locaux.

Des difficultés d'organisation et de déplacements

Qu'il s'agisse de la pratique associative et sportive ou de la culture, **il manque un outil d'information et de connaissance.** Pour la culture, par exemple, et malgré les efforts de certaines structures comme l'ADAM 24 qui référencient toutes les manifestations départementales concernant la danse et la musique dans son site Internet, ou le collectif 24 qui distribue gratuitement un mensuel d'infos alternatives " La Feuill'info ", l'information passe mal auprès des citoyens, bien que l'offre soit très complète et diversifiée. Les centres culturels diffusent leur programmation un peu partout, sans concurrence, mais de façon dispersée. **La lisibilité de l'offre est donc assez réduite, et gagnerait à une communication globale.**

Les déplacements sont l'un des handicaps les plus sérieux au développement culturel et sportif car on voit bien les limites que cela entraîne auprès des enfants, des personnes âgées, des catégories sociales les plus défavorisées et la dépendance parentale. Ces problèmes de déplacements sont moins prononcés dans l'agglomération périgourdine en raison des distances plus réduites et de l'offre de transports en commun. En tout cas, les déplacements sont un effort supplémentaire à accomplir pour accéder aux services notamment culturels et sportifs.

L'habitat :

Des incohérences entre la nature de l'offre et la demande effective

Le logement, et plus généralement l'habitat, est l'un des éléments essentiels de l'attractivité d'un territoire : son insuffisance, quantitative et qualitative, est un véritable frein à l'accueil et au maintien des familles sur le territoire.

Une périurbanisation croissante

Le coût du logement, les choix restreints en matière de type d'habitat expliquent en bonne partie les circuits de migrations qui contribuent notamment à constituer des couronnes urbaines de plus en plus lointaines et consommatrices d'espace. L'agglomération de Périgueux n'échappe pas au phénomène généralisé de périurbanisation : 50 ha par an sont utilisés pour les constructions d'habitations.

Cette situation nécessite la prise en compte des enjeux de l'habitat, comme ceux des transports au niveau de l'aire urbaine de Périgueux.

Une faible spécificité de l'habitat

Les caractéristiques des logements du Pays de l'Isle en Périgord sont variées dans la mesure où il n'y a pas une forte dominante. Comme dans toute la Dordogne, existent beaucoup de maisons de type " périgourdin ", mais celles-ci sont supplantées dans l'agglomération de Périgueux et dans les bourgs par des maisons plus classiques (maisons de ville, appartements et maisons individuelles en zones périurbaines).

Le caractère rural du pays s'affirme sur la majeure partie du territoire et avec celui-ci un habitat plus typique, notamment dans le secteur de la Double.

Une part importante de résidences secondaires en zone rurale

La part des résidences secondaires est minime (5,7 %) par rapport à celle de la Dordogne (13,3 %), mais on peut noter une forte concentration de ces résidences secondaires, souvent occupées par des étrangers (Britanniques, Néerlandais...) en zones rurales : la part de celles-ci dépasse même 30 % à Cubjac et St-Pantaly d'Ans. Les résidences secondaires sont par ailleurs en forte progression. Le fort taux de résidences principales dans l'agglomération de Périgueux (avec moins de 2 % de résidences secondaires dans les principales communes de l'agglomération) explique la faible proportion générale représentée par ces résidences secondaires sur le territoire.

Une vacance relativement faible

La proportion de logements vacants est relativement faible (6,6 %) et inférieure à celle du département (7,4 %). Cela peut en partie s'expliquer par l'important poids relatif des logements récents, malgré un patrimoine ancien riche et plutôt bien conservé.

La vacance peut cependant être localement forte, comme au centre de Périgueux, à Neuvic et Montpon (environ 9 %) ou encore dans le canton de Vergt. Elle s'explique souvent par le **mauvais état de certains logements** et les coûts élevés de remise aux normes, ainsi que par les **nuisances liées à la circulation** dans les quartiers et centre-bourgs traversés par de grands axes de circulation. Au niveau du logement social, le taux de vacance est également faible et concentré sur certains secteurs. L'insalubrité des logements est là aussi en cause car le parc privé est souvent dans un état dégradé.

Plusieurs opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) menées par le PACT-ARIM visent à lutter contre les causes de la vacance :

- en Moyenne Vallée de l'Isle : intervention sur le diffus et sur l'urbain.

L'OPAH a mis en place un programme social thématique (PST) en faveur des publics les plus défavorisés, mais ses effets restent assez limités.

- à Périgueux (et quelques secteurs de Coulounieix-Chamiers et Trélissac)

L'OPAH a très bien fonctionné et sera probablement renouvelée : la part importante des logements vacants tend à diminuer. Près de 1000 logements ont été restaurés (dont plus de 700 destinés au locatif) au lieu de 473 prévus.

Une accessibilité des logements insuffisante pour les personnes à mobilité réduite

Même si l'équipement des logements pour les handicapés est soutenu financièrement, les propriétaires occupants n'ont pas toujours les moyens d'investir car **les coûts d'équipement des locaux non conformes sont importants**.

Pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite se pose le problème de l'accès aux logements (ascenseurs et rampes d'accès). Cela touche surtout le parc individuel privé, car le coût des charges liées aux ascenseurs est pris en compte par les locataires. Il faut donc un nombre de logements assez conséquent pour faire assumer ces coûts aux locataires, ce qui limite les possibilités en zones rurales. Les offices HLM réservent leurs immeubles équipés d'ascenseurs aux personnes à mobilité réduite, aménagent les rez-de-chaussée et réfléchissent à des appartements modulables pour la prise en compte de la réception à domicile.

Des possibilités réduites de logement temporaire

On constate également des difficultés d'hébergement pour certains publics (jeunes travailleurs, stagiaires, apprentis, saisonniers...) recherchant des logements temporaires. La présence de petits logements à Périgueux répond aux besoins " permanents " (étudiants) mais n'apporte pas de solution transitoire pour certains besoins : l'accueil temporaire est ainsi très peu favorisé.

Il n'existe, par exemple, qu'un seul foyer de jeunes travailleurs sur le Pays, à Périgueux. Les propriétaires se refusent à louer des logements pour des durées courtes ; les demandeurs se voient donc obligés de se rabattre sur des logements très coûteux tels que les hôtels. Ce problème se pose surtout pour les apprentis, dont les revenus sont très faibles et qui se voient contraints de passer une semaine par mois près de leur CFA, et aux saisonniers, très nombreux dans les secteurs les plus agricoles.

Un logement social insuffisant

Une hausse généralisée des prix

Dans le pays de l'Isle en Périgord, on observe une inflation généralisée (accession et location), qui pose beaucoup de problèmes d'accès à la propriété pour les locaux, en particulier les jeunes. L'arrivée d'acheteurs bordelais ou étrangers dont le pouvoir d'achat est supérieur occasionne une réelle flambée des prix, notamment à l'achat.

De nombreux terrains agricoles se revendent en tant que terrains constructibles, illustrant la pression périurbaine exercée sur le monde agricole. Cette pression foncière est aussi accentuée par l'arrivée de l'autoroute, notamment à proximité des diffuseurs.

Périgueux est une bulle spéculative car il y a une pénurie de foncier et peu d'intervention en matière de maîtrise foncière. Par conséquent, la montée des prix bloque les opérations publiques et entraîne l'arrivée de certains opérateurs régionaux privés.

Un parc social insuffisant et concentré sur l'agglomération



Quartier du Gour de l'Arche à Périgueux

Le Pays de l'Isle en Périgord se distingue par une forte pression immobilière qui se traduit par l'insuffisance des logements locatifs, l'étalement urbain autour de l'agglomération et l'importance du parc de logements sociaux : plus de 3000 logements sociaux à Périgueux, 800 à Coulounieix-Chamiers, 500 à Boulazac, 200 à St-Astier, 140 à Trélissac et entre 50 et 100 à Champcevinel, Chancelade et Notre-Dame de Sanilhac. L'essentiel de l'offre en matière d'habitat social se répartit donc sur les trois cantons de Périgueux et Boulazac. Sur les 3.000 demandes de logements sociaux locatifs par an en Dordogne, environ 40 % de celles-ci concernent l'agglomération périgourdine.

En dehors de l'agglomération périgourdine, l'office public départemental HLM (OPDHLM) a équipé trois pôles :

- Montpon : où l'influence de l'autoroute et des migrations alternantes vers Libourne et Bordeaux se développe ;
- Mussidan : la demande locale est très peu solvable, même si le niveau d'équipement éducation / santé est satisfaisant ;
- Saint-Astier : le « marché » est atypique avec les gendarmes.

L'offre de l'OPDHLM est complétée par d'autres structures locales, comme la SA HLM de Bergerac et l'Office Municipal HLM de Périgueux, ou régionales (Domofrance, etc...).

La demande de logements sociaux en milieu rural est spécifique car sont recherchées de préférence les maisons au détriment des appartements. L'implantation de logements sociaux est favorisée dans les bourgs qui offrent un minimum de services et dont l'emplacement du terrain répond à un souci de mixité sociale.

La proportion des logements conventionnés, dont les prix n'augmentent pas grâce à des subventions versées aux propriétaires, **reste faible**. Pourtant, la demande augmente : en 2000, dans l'habitat social, 2/3 des ménages étaient en dessous de 60 % du plafond HLM, aujourd'hui, ce taux est monté à 86 %, et ce, pour des causes économiques (chômage, RMI...).

Vers une politique globale en matière d'habitat

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) a été mis en place au niveau des communes de la Communauté d'Agglomération Périgourdine (ancien périmètre) pour prendre en compte la politique de l'habitat à l'échelle de l'agglomération.

Le but était essentiellement de mener à bien une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (pour lutter contre l'habitat dégradé, et donc la vacance), de pallier les manques de logements sociaux conformément aux exigences de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), de déterminer des lieux d'accueil pour les gens du voyage et de lutter contre l'étalement urbain. Ce PLH prévoyait la construction de 120 logements sociaux par an, mais dans les faits, seulement la moitié des logements sociaux prévus et 3 logements très sociaux par an (au lieu de 13) sont effectivement mis sur le marché.

La CAP souhaite relancer ce PLH en 2005 et réfléchit à son extension aux communes nouvellement entrées dans l'intercommunalité.

D'autres projets de PLH sont actuellement en cours, notamment dans les secteurs de Vergt et de la Communauté de Communes Isle-Manoire.

Une importante communauté de gens du voyage

L'un des gros problèmes du Pays de l'Isle en Périgord concerne la sédentarisation des gens du voyage. Il s'agit de trouver des terrains disponibles pour les accueillir ; ils s'installent en effet souvent sur des terrains inondables ou agricoles, car l'habitat social classique ne leur convient pas. Les sédentarisations ponctuelles se passent sans problème particulier, à l'inverse des concentrations. Les collectivités locales, notamment la CAP, ont mis en place un schéma directeur " Gens du voyage ", dispositif d'accueil adapté.

Une mixité sociale à favoriser

Introduite par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU du 13 décembre 2000), le principe de mixité est nécessaire à tous les niveaux. En effet, la concentration de familles en difficulté crée le plus souvent des problèmes. Cette mixité sociale doit s'organiser à toutes les échelles territoriales (agglomération, communes, quartier).

L'organisme HLM a un rôle très important dans l'attribution des logements ; il faut éviter la ghettoïsation volontaire et créer les conditions d'une réinsertion sociale avec la possibilité de trouver dans les quartiers des commerces, des services et bien sûr des emplois.

Un contrat de ville

Le Pays de l'Isle en Périgord ne compte pas de quartiers en grande difficulté ; néanmoins, les élus ont souhaité soutenir certaines zones plus défavorisées par le biais d'un contrat de ville qui concerne certains quartiers de Périgueux (Gour de l'Arche), Boulazac (Pey Harry) et Coulounieix-Chamiers (Pagot).

Un syndicat mixte, le SYCOVAP, créé en juillet 2002 et qui réunit les communes de Périgueux, Coulounieix-Chamiers, Boulazac et la CAP est chargée de porter ce contrat de ville et des études générales.

Ce contrat de ville permet d'engager différents projets comme la démolition - reconstruction de 276 logements à Périgueux et Boulazac, l'adaptation de la desserte de ces quartiers par Péribus ou encore des actions plus thématiques sur la sensibilisation à la culture, l'aide à l'éducation des jeunes ou la mise en place de chantiers d'insertion...

A RETENIR



INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION :

L'autoroute, un nouvel atout pour le développement économique et touristique

Le transfert de trafic vers l'A 89 : des bouleversements prévisibles en matière de foncier et d'urbanisme près des diffuseurs et le long de la nationale

Une saturation du trafic sur l'agglomération liée à la circulation de transit et aux migrations domicile-travail

Des transports en commun satisfaisants au niveau de l'agglomération périgourdine, mais très insuffisants en zone rurale

Une part très faible des modes de déplacement doux, liée à l'étalement urbain

Une utilisation croissante du train par les travailleurs et les scolaires

Un retard important en matière de NTIC (téléphonie et Internet) qui tend à se réduire

SERVICES :

Un faible éloignement aux produits et aux services

Une offre de services aux personnes âgées à renforcer et organiser

Des services à la petite enfance et à la jeunesse insuffisants, en particulier en zone rurale

CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE :

Un évènementiel important (festivals...)

Une offre culturelle et sportive conséquente, mais souvent peu accessible aux ruraux

Un développement important des sports de pleine nature

Une vie associative dynamique, mais qui manque de moyens

HABITAT :

Un étalement important dans l'espace (périurbanisation, mitage)

Une vacance très localisée (centre-bourgs et proximité des grands axes de circulation)

Une augmentation significative des coûts de l'immobilier

Une offre inadéquate à la demande (manque de logements sociaux, d'accueils temporaires et de logements accessibles aux handicapés)

ENJEUX :

Développer les transports en commun dans les zones rurales pour améliorer la mobilité des personnes âgées et des jeunes (accès à l'emploi, aux loisirs...)

Favoriser l'augmentation de la part des déplacements doux pour désengorger l'agglomération

Favoriser l'équité entre zones urbaines et rurales en matière d'accès aux nouvelles technologies

Renforcer les services à la population (personnes âgées, enfance et jeunesse), en particulier en zone rurale

Assurer une plus grande diffusion de l'offre culturelle et sportive en zone rurale

Soutenir l'action associative, qui constitue un relais fondamental du service public et de l'action sociale

Traiter les problèmes liés à l'habitat (vacance, carences de l'offre) de manière plus globale, pour plus d'efficacité

Stratégie

L'état des lieux précédent a permis de recenser de nombreuses données sur le fonctionnement et l'évolution du territoire, que ce soit du point de vue environnemental, économique ou social.

Il a permis par exemple de souligner que la qualité environnementale du Pays est menacée par la périurbanisation et le mitage urbain, que l'offre touristique n'est pas suffisamment structurée, ou encore que la vacance en matière de logement est très importante dans certains centre-bourgs.

Ces données ont donc permis la réalisation d'un véritable diagnostic, révélant **les atouts et les faiblesses du territoire par rapport à son environnement**, les tendances en cours et les enjeux en termes de développement.

C'est de ce constat d'ensemble que découle logiquement la stratégie globale de développement durable du Pays de l'Isle en Périgord. La stratégie présente les orientations majeures du projet de développement du territoire.

Cette stratégie s'articule en 5 axes majeurs :

- **préserver le cadre de vie**
- **construire et valoriser l'image du Pays**
- **renforcer l'attractivité économique**
- **renforcer les réseaux et les services**
- **soutenir l'emploi et la formation**

Cette stratégie constitue la " charpente " du projet de développement du territoire. Elle constitue un cadre de référence pour l'action pour une durée de 10 à 15 ans après l'approbation de la Charte de Pays.

Axe stratégique n° 1 : Préserver le Cadre de vie

Depuis juin 2004, la Charte de l'Environnement est entrée dans la Constitution, au même titre que la Déclaration des Droits de l'Homme. **Cet acte hisse le droit à un environnement sain au même niveau que les droits fondamentaux** tels que la liberté de circuler ou le droit de propriété. La protection de notre environnement est donc désormais plus qu'un choix politique : c'est un devoir de l'action publique.

Bien que cela suffise à légitimer une démarche de préservation de l'environnement, il est important de prendre conscience qu'**un cadre de vie de qualité est un élément fondamental d'attractivité pour un territoire** :

- d'un point de vue démographique : l'héliotropisme, le retour des français à la campagne (périurbanisation) et les migrations croissantes des grandes villes vers les villes moyennes, témoignent du besoin évident éprouvé par la population de vivre dans un environnement agréable. La qualité du cadre de vie détermine de manière importante le choix du lieu de résidence ;
- d'un point de vue économique : la qualité du cadre de vie est un paramètre prenant une importance croissante dans les choix d'implantation des entreprises. Il constitue un avantage comparatif de taille pour un territoire, et ce pour deux raisons : d'abord, parce que l'image de qualité du lieu contribue positivement à l'image de l'entreprise ; ensuite, parce qu'un environnement agréable est un atout qui facilite grandement les recrutements pour les dirigeants d'entreprise.

Si l'on considère que le cadre de vie se définit comme notre environnement au sens large et au sens strict, **on peut considérer que le Pays de l'Isle en Périgord est doté d'un cadre de vie de qualité** : une certaine richesse écologique liée à la proportion importante d'espaces forestiers et naturels, des paysages esthétiques et variés, un petit patrimoine bâti intéressant, des pôles urbains " à taille humaine " qui garantissent des conditions de vie acceptables (déplacements, logement, pollution...).

Cela dit, bon nombre de menaces pèsent sur ce patrimoine :

- la périurbanisation croissante, qui fait reculer les espaces ruraux (qu'ils soient agricoles, forestiers ou naturels) et les menace de dégradation voire de disparition,
- la consommation galopante, qui épuise de manière inquiétante la ressource en eau et engendre une production considérable de déchets, dont le traitement devient problématique,
- la dégradation de l'habitat et son inadaptation à la demande, ce qui rend la recherche d'un logement difficile, et contraint nombre de personnes à vivre dans l'insalubrité.

Le territoire est encore maître du devenir de son environnement ; seul un souci fort et permanent de la prise en compte de ce paramètre dans la mise en œuvre de tous les projets locaux pourra permettre de préserver le cadre de vie du Pays.

Pour conserver cet atout et le valoriser, c'est une politique ambitieuse, volontaire, transversale et durable qu'il sera important de mettre en place.

Axe stratégique n° 2: Construire et valoriser l'image du Pays

Les territoires sont aujourd'hui soumis à une obligation de compétitivité.

Dans le cadre du processus de globalisation, ils sont mis en concurrence au même titre que les entreprises. Pour pouvoir attirer une nouvelle population et de nouvelles entreprises, ou même simplement maintenir leurs acquis, les territoires doivent développer des atouts spécifiques, ce que l'on nomme communément des " avantages comparatifs ". Surtout, ils doivent savoir les valoriser, les mettre en avant pour en tirer le meilleur parti.

Dans ce cadre, tout doit être mis en œuvre pour consolider ou reconstituer un véritable " capital image ". **Le développement de tout territoire passe donc nécessairement par une véritable démarche de marketing territorial.** Plus l'image qu'il véhicule est positive, plus il sera attractif du point de vue à la fois démographique, économique et touristique.

Or, le Pays de l'Isle en Périgord souffre d'un réel déficit d'image, à plusieurs niveaux :

- économique, puisqu'il ne bénéficie pas d'une image de performance économique particulière (absence d'entreprises-phares et de filière forte, d'une spécialité économique véritable)
- touristique, car il n'est pas identifié comme une destination touristique à part entière (pas de sites emblématiques), à l'inverse par exemple du Périgord Noir.

Il est donc fondamental, pour accroître son attractivité, de construire et de valoriser l'image du Pays. Par chance, ce dernier n'est pas victime d'une réputation dévalorisante, comme cela est le cas pour certains territoires qui subissent éternellement le handicap d'une image négative – d'ailleurs souvent à tort. Effacer les idées reçues est en effet fort long et très fastidieux.

Mais dans ce cas précis, il n'y a pas d'image d'Epinal à combattre : tout est encore à construire et à inventer.

Le Pays de l'Isle en Périgord doit donc mettre en œuvre une stratégie de communication forte et concertée, en se basant sur les atouts réels du territoire.

Axe stratégique n° 3 :

Renforcer l'attractivité économique

Le dynamisme démographique est fortement conditionné par le maintien et la création d'emplois.

Or, **le meilleur moyen de pérenniser et de développer l'emploi est encore de favoriser le dynamisme des entreprises**, qu'elles soient agricoles, industrielles, artisanales ou commerciales.

Il s'agit avant tout d'**assurer la pérennité des emplois existants, en soutenant les entreprises locales**. Pour cela, il est important de faciliter les transmissions, de soutenir les filières existantes, de développer les coopérations inter-entreprises, de valoriser les produits...

Il s'agit également de **créer de nouveaux emplois, en favorisant l'installation de nouvelles entreprises**. Le territoire doit donc devenir plus intéressant pour ces dernières : notamment en étoffant ses services aux entreprises, en développant l'accès au très haut débit...

Pour le moment, en l'absence d'une spécialisation économique forte, le territoire du Pays de l'Isle en Périgord ne jouit pas d'une image économique positive. Pour améliorer cette image, le territoire devra non seulement travailler sur sa communication, mais surtout faire un travail de fond en renforçant ses avantages comparatifs.

Le Pays devra se doter d'atouts lui permettant de devenir réellement compétitif vis-à-vis des territoires qui l'entourent, non seulement pour attirer de nouvelles entreprises, mais aussi pour retenir celles qui le font vivre aujourd'hui. Avec l'essor de la mondialisation, les territoires entrent tous en compétition dans le marché de la localisation des entreprises ; les autres territoires s'équipent et mettent en place leur propre stratégie de positionnement ; le Pays de l'Isle en Périgord ne doit pas prendre de retard et définir son propre positionnement.

Axe stratégique n° 4 :

Renforcer les réseaux et les services

Le bon fonctionnement des services et des différents réseaux (matériels et immatériels) joue un rôle fondamental dans l'attractivité d'un territoire, à la fois du point de vue des habitants et de celui des entreprises.

Ainsi, les réseaux matériels (routes, voies ferrées...) permettent la circulation des personnes, des biens, des marchandises ; leur performance a donc un intérêt tout aussi social (commodité, rapidité des déplacements) qu'économique (circulation efficace des marchandises).

Les réseaux immatériels (téléphonie, Internet) sont quant à eux le support de l'information. Là encore, entreprises comme habitants apprécient la qualité de leur desserte et de leur fonctionnement.

Le Pays de l'Isle en Périgord doit donc absolument **se doter de réseaux performants, à la fois pour le bien-être de ses habitants, et pour développer son attractivité** vis-à-vis des entreprises.

Pour l'instant, le constat général est celui **d'importantes inégalités ville-campagne** : les citadins sont définitivement plus avantagés que les ruraux à tous les niveaux : transports, loisirs, nouvelles technologies, services publics et privés... Même si ce constat est logique, il est certain qu'un tel déséquilibre ne peut que contribuer au processus de désertification des campagnes. Sans envisager une utopique résorption de ces différences, il est toujours possible de **travailler à une atténuation des disparités**, en favorisant le renforcement des réseaux dans les zones les moins avantagées.

Il s'agit aussi, en ce qui concerne le Pays, de **développer la performance des réseaux existants en favorisant les actions globales et concertées** : élaborer une charte des services publics pour répondre aux besoins là où ils se trouvent, créer un observatoire de la petite enfance pour mieux anticiper l'évolution de la demande, etc.

Axe stratégique n° 5 : Soutenir l'emploi et la formation

L'emploi reste la première condition du dynamisme démographique d'un territoire.

Pour maintenir et accroître sa population, le Pays de l'Isle en Périgord est tenu de garantir un accès à l'emploi satisfaisant à tous les actifs. Cela est la condition du maintien sur place d'une population jeune.

Pour cela, il s'agira avant tout de **faciliter l'accès et le retour à l'emploi** de ceux qui éprouvent des difficultés à s'insérer dans le marché du travail : personnes faiblement diplômées, femmes, handicapés, anciens ouvriers fortement spécialisés...

Il sera aussi question de tenter de rediriger au maximum les demandeurs vers l'offre existante, en favorisant la reconnaissance des métiers manuels (artisanat...).

Enfin, le **développement de la formation** sur le territoire est essentiel à double titre.

D'abord parce que le développement de **formations plus adaptées aux besoins des entreprises locales** peut favoriser le retour à l'emploi de certaines personnes.

Ensuite, parce que la multiplication de formations post-bac et de la recherche peut retenir sur le territoire une population jeune et **soutenir la compétitivité des filières majeures** (patrimoine, agro-alimentaire...).

Projet

AXE 1 : PRÉSERVER LE CADRE DE VIE

Le cadre de vie est un élément essentiel de notre bien-être. Il constitue donc un facteur d'attractivité important du point de vue démographique, mais aussi du point de vue économique, les entreprises tenant de plus en plus compte de ce paramètre dans leur choix d'implantation. C'est donc dans le souci de préserver son dynamisme démographique et économique que le Pays doit faire de la qualité de son cadre de vie une véritable priorité.

OBJECTIF 1 : PRÉSERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Les richesses patrimoniales majeures du Pays, qu'elles soient naturelles ou culturelles, sont bien protégées grâce à des dispositifs spécifiques : Monuments et Sites inscrits et classés, Espaces Naturels Sensibles, Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager...

En revanche, les éléments patrimoniaux dont l'importance est a priori moins évidente mais toute aussi réelle (corridors écologiques, petit patrimoine identitaire : moulins, lavoirs, jardins..., et l'environnement en général) ne bénéficient d'aucune mesure de protection particulière, et sont donc particulièrement menacés.

La protection exercée aujourd'hui sur des zones très ponctuelles ne suffira pas à préserver notre environnement naturel et culturel. Il est important d'adopter une vision plus large, et d'envisager une gestion et une préservation du patrimoine dans sa globalité.

➤ Protéger et valoriser les espaces naturels remarquables (forêt, zones humides...)

On compte au sein du pays plusieurs zones à enjeux forts d'un point de vue écologique, menacées en raison d'un vide juridique qui ne leur permet pas de bénéficier d'une protection officielle : ce sont des corridors écologiques (déplacement des espèces pour la chasse et la reproduction), où encore des habitats spécifiques (causses, zones humides, forêt...) dont l'existence permet une certaine biodiversité (faune et flore rares).

Il semble donc essentiel de sensibiliser les communes concernées par la présence de ces zones, en les informant que la protection de ces espaces relève d'un intérêt écologique supracommunal. Le CAUE de la Dordogne a conçu à cet effet une base de données à but pédagogique ; contenue dans un CD-ROM, elle regroupe tous types de données environnementales concernant le Pays, et est élaborée de manière à ce que chaque commune du Pays puisse saisir la mesure des enjeux écologiques et paysagers qui se jouent sur son propre territoire. Il est fondamental que chaque élu prenne connaissance de ce précieux outil d'aide à la décision.

L'intérêt serait à terme d'encourager les communes à acquérir puis entretenir ces espaces remarquables, afin de préserver ceux-ci d'une dégradation voire d'une disparition. Pour cela, il serait intéressant de mettre en place une démarche d'information sur les aides diverses (associations, Conseil Général...) dont elles peuvent disposer à ce titre.

Il est d'autant plus important que les collectivités locales s'approprient et valorisent ces espaces que l'enjeu n'est pas seulement écologique, mais aussi touristique - la nature préservée et sa biodiversité sont des richesses de plus en plus recherchées par les touristes - et identitaire : certains espaces (les causses par exemple) font partie intégrante de la culture locale.

➤ **Soutenir une stratégie de gestion durable de l'eau**

Depuis plusieurs années, les collectivités situées dans le bassin versant de la Dordogne (dont les communes du Pays) ont mis en place une politique de gestion intégrée de l'eau, notamment grâce à la création d'une structure de bassin, EPIDOR (Etablissement Public Interdépartemental Dordogne). Cette démarche concertée vise la coordination rationnelle des exigences environnementale (préservation de la ressource et du patrimoine) et économique (utilisation de l'eau pour l'irrigation, le tourisme...).

En ce qui concerne l'Isle et ses affluents, le Plan de Gestion des Etiages en cours a d'ores et déjà permis une utilisation plus raisonnée et concertée de la ressource. Cependant, certains problèmes subsistent : les agriculteurs souffrent des normes imposées pour les prélèvements destinés à l'irrigation, et la qualité de l'eau, bien que globalement bonne, laisse à désirer dans certains secteurs.

Il serait donc important que le Pays accompagne la démarche engagée à une échelle plus large par EPIDOR, en contribuant à développer une gestion intégrée et concertée du bassin de l'Isle.

✓ **Mettre en place un comité de rivière pour une gestion intégrée**

En matière de gestion des cours d'eau, la diversité des acteurs impliqués est très grande : élus, usagers (sportifs, pêcheurs...), propriétaires riverains, associations, organisations professionnelles, syndicats divers, Etat... Une gestion intégrée de la rivière passe donc avant tout par la création d'un "comité de rivière" réunissant tous les types d'acteurs. Ainsi réunis, ces représentants pourront constituer un outil précieux d'aide à la décision pour tous les projets touchant à la rivière Isle.

Par la suite, eux-mêmes seront les plus compétents pour proposer la mise en place du dispositif le plus adapté à la gestion de l'Isle : contrat de rivière, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)...

✓ **Répondre simultanément aux problèmes d'irrigation et d'inondation en aménageant des bassins de rétention des eaux pluviales**

La gestion des étiages impose aux agriculteurs une limitation des prélèvements en eau qui leur est très contraignante, particulièrement en période de sécheresse. Parallèlement, on constate des problèmes récurrents d'inondation par les eaux pluviales dans certaines communes ; en effet, il n'existe pas de réseau séparatif pour les eaux pluviales, qui viennent surcharger les réseaux d'assainissement et provoquent donc des inondations de surcroît polluantes.

L'objectif est alors d'étudier les possibilités de création ou d'utilisation de bassins de rétention des eaux pluviales dans les zones concernées par les inondations, bassins qui seraient suffisamment grands pour constituer des réserves d'eau mises à la disposition des agriculteurs en période estivale.

✓ **Veiller à la qualité de l'eau**

Même si la qualité des eaux du Pays est plutôt satisfaisante, elle est encore assez inégale selon les secteurs. Il est donc fondamental de veiller à la préserver, voire à l'améliorer dans les zones où sévissent les pollutions agricoles et industrielles.

Au-delà de justifications environnementales évidentes (équilibre écologique des milieux aquatiques), l'enjeu est aussi touristique : il est impensable de développer les loisirs nautiques (baignade, canoë, pêche...) sans pouvoir garantir la propreté et la transparence de l'eau.

➤ **Pour une politique durable de traitement des déchets**

✓ **Ouvrir aux citoyens le débat concernant le traitement des déchets**

La question de l'avenir du traitement des déchets en Dordogne fait débat ; le projet d'installation d'un incinérateur au sein du département engendre de nombreux mouvements de protestation, et cette polémique ouvre un débat plus large : quelle est la politique à adopter en matière de traitement des déchets ? Quel mode d'élimination privilégier ?

Chaque mode envisageable (stockage, incinération...) présente des avantages comme des inconvénients, ce qui justifie la difficulté pour les élus concernés d'effectuer un choix. Et ce choix ne concerne pas seulement la question de l'installation éventuelle d'un incinérateur, mais la stratégie à adopter à long terme pour résoudre le problème.

Dans la mesure où la politique de traitement des déchets concerne directement le cadre de vie de la population, **il semble essentiel que le débat soit ouvert à l'ensemble des citoyens.**

Et afin que la population et les élus puissent se prononcer en connaissance de cause sur la stratégie à adopter, l'information prospective doit être la plus complète possible : pour pouvoir décider, **chacun doit pouvoir être informé clairement et objectivement sur les atouts et les faiblesses de chaque mode de traitement.**

Il faudra donc envisager la mise en place d'un débat public de grande envergure, précédé d'une publicité massive et assorti de l'information nécessaire (conférences, brochures...). La structure la plus pertinente pour mener à bien ce genre de projet serait le Conseil Général, qui envisage d'ailleurs sérieusement d'organiser cette démarche.

✓ **Diminuer la production de déchets à la source, individuelle et pour les entreprises**

Le moyen le plus simple de réduire le problème des déchets consiste à en limiter la production à la source. Ce problème dépasse d'ailleurs largement les frontières du territoire, puisqu'il se pose aussi au niveau national.

Il est important d'accompagner les actions d'information à l'intention des citoyens, mais aussi à l'intention des entreprises et notamment les grandes surfaces, afin qu'elles participent à la réduction de la production de déchets. Il serait opportun d'agir par exemple sur les emballages en les réduisant ou en valorisant les éco-emballages.

Parallèlement, les actions d'information et d'incitation en faveur du tri sélectif sont à promouvoir, car le recyclage de ces déchets triés permet d'éviter un traitement encore insatisfaisant.

➤ **Développer des énergies renouvelables**

Dans le but de réduire la production de gaz à effet de serre, le Pays de l'Isle en Périgord soutient les démarches en faveur du développement des énergies renouvelables.

Il serait essentiellement question d'utiliser l'énergie solaire et la biomasse, le territoire n'étant pas adapté à la production géothermique, hydraulique ou éolienne (absence de ressources ou contraintes environnementales trop importantes). Les projets de valorisation de l'énergie thermique par des capteurs et panneaux solaires pour le chauffage individuel ou collectif ont donc vocation à se développer.

Le mode d'énergie liée à la biomasse peut permettre notamment par transformation une utilisation :

- des biocarburants pour les transports (blé, maïs, betterave, colza)
- de chauffage grâce à des chaudières biocombustibles (bois-énergie)
- de biogaz pour le chauffage, l'électricité ou les transports à partir de la biodigestion et de la méthanisation de déchets organiques.

➤ **Multiplier les actions d'éducation à l'environnement**

Le meilleur moyen de protéger le patrimoine naturel est de faire progresser l'écocitoyenneté. Chacun doit pouvoir saisir l'importance de l'enjeu de la protection environnementale, et adapter en conséquence ses pratiques quotidiennes.

Cette sensibilisation doit s'adresser à tous types de publics, et bien sûr plus particulièrement aux écoliers, qui se montrent souvent très réceptifs en la matière et ont tendance à diffuser les principes qu'ils ont assimilé au sein de leur propre famille. Tous types d'outils peuvent être envisagés dans le cadre de cette sensibilisation (CD-ROM, maison des énergies ou de la rivière...).

✓ **Sensibiliser en faisant découvrir les merveilles de la nature**

Il serait intéressant dans cette perspective de multiplier les actions de découverte de la nature. La découverte de la fragilité des milieux, des paysages et des espèces peut permettre de déclencher des prises de conscience réelles, propices à une modification des comportements.

Pour cela, plusieurs types d'actions sont envisageables : la mise en place de sorties en pleine nature encadrées par des guides spécialisés dans l'éducation à l'environnement (CPIE), la diffusion dans les écoles de jeux éducatifs...

✓ **Initier aux techniques de gestion durable de l'environnement**

Il est essentiel d'informer les jeunes et les moins jeunes sur les moyens qui permettent de contribuer à une meilleure préservation de l'environnement. La situation environnementale préoccupante impose une sensibilisation massive de l'ensemble des citoyens aux solutions alternatives de gestion des ressources naturelles : recyclage des déchets, énergies renouvelables, gestion intégrée de l'eau, écoconstruction... et utilisation raisonnée des ressources à travers chacun de nos gestes quotidiens.

Toutes les techniques de sensibilisation aux problèmes environnementaux sont souhaitables ; on peut par exemple imaginer la mise en place de campagnes de sensibilisation (affiches, passage dans les écoles...) sur des thématiques spécifiques :

- créer moins de déchets en consommant moins d'emballages superflus,
- économiser de l'eau en fermant son robinet le temps d'un shampoing ou d'un brossage de dents,
- économiser de l'électricité en évitant de laisser les appareils électroménagers en veille...

➤ Protéger et valoriser le petit patrimoine bâti

Le territoire est doté d'un important petit patrimoine bâti : maisons traditionnelles, bories et murets de pierre sèche du Causse Périgourdin, lavoirs...façonnent le paysage et participent, plus encore que les monuments, à l'identification de la culture et de l'histoire locales.

Bien qu'hétéroclites et éparpillés dans l'ensemble du territoire, ces éléments sont dotés d'une charge identitaire et symbolique qui justifie tout à fait leur préservation ; il font partie intégrante du patrimoine culturel local.

Il faudrait donc s'attacher à **encourager toute action, publique ou privée, collective ou individuelle, visant à protéger, réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine vernaculaire du Pays** : réhabilitation des murets, fleurissement des maisons traditionnelles...

L'enjeu de cette démarche est non seulement **la sauvegarde des spécificités culturelles, mais aussi la valorisation d'éléments qui contribuent à l'attractivité touristique du territoire.**

OBJECTIF 2 : RENFORCER LA QUALITE PAYSAGERE

Le territoire se caractérise par une grande variété paysagère, diversité qui constitue une véritable richesse : non seulement parce qu'**elle fait partie intégrante du patrimoine local**, mais aussi parce qu'**elle peut constituer un attrait touristique important**. La qualité paysagère du Pays doit donc être préservée des menaces qui la mettent en péril, et même autant que possible renforcée.

➤ **Elaborer des chartes de paysage**

La gestion du paysage relève d'une telle variété d'acteurs, qu'une politique de renforcement de sa qualité nécessite une importante concertation. **Il est indispensable de réunir tous les acteurs concernés autour d'une même table pour définir un projet commun, en tenant compte de tous les paramètres importants**. Elus, techniciens, experts, agriculteurs, citoyens...doivent pouvoir participer à l'élaboration de la stratégie à adopter.

Dans ce sens, la réalisation de chartes paysagères locales semble être une solution particulièrement adaptée. Ce document n'a aucune valeur réglementaire et ne constitue donc pas un frein handicapant à l'action ; mais il a l'avantage de permettre un engagement contractuel moral de tous les acteurs concernant la protection, la gestion et l'aménagement du paysage.

L'échelle pertinente pour la mise en œuvre de ce dispositif est a priori l'entité paysagère (causse, Double...); il est cependant préférable que les acteurs concernés déterminent eux-mêmes l'échelle d'action qui leur semblera la plus appropriée (entité paysagère, intercommunalité...).

➤ **Donner aux agriculteurs la possibilité d'investir dans la qualité paysagère**

Les agriculteurs restent les principaux acteurs de l'entretien des paysages ruraux. Cependant, ils manquent de temps et de moyens financiers et matériels pour assumer l'entretien de certains espaces, notamment les haies, les fossés et autres zones de transition entre les espaces cultivés.

Or il existe un certain nombre d'aides financières prévues à cet effet, mais ces dispositifs sont mal connus des agriculteurs et donc peu utilisés. Il serait alors souhaitable de **mettre en place une démarche d'information et d'encadrement des agriculteurs sur les aides dont ils peuvent disposer**, afin de les encourager à contribuer à la qualité paysagère du territoire.

➤ Profiter de l'arrivée de l'autoroute et du 1 % paysage pour embellir le territoire

L'autoroute A 89 constitue pour les automobilistes en transit (touristes, professionnels, éventuels investisseurs...) un nouveau point de vue sur les paysages variés du Pays ; elle est appelée à devenir, après la RN 89, la **nouvelle " vitrine " du territoire**, et contribuera donc directement au façonnement de son image économique et touristique.

Dans cette mesure, **il est essentiel de soigner la perception du paysage depuis l'autoroute**. Pour encourager la maîtrise des évolutions liées à la construction des autoroutes, l'Etat a mis en place depuis 1995 un outil incitatif appelé " 1 % paysage et développement " ; ce dispositif consiste à réserver 1 % du budget consacré à la construction d'une autoroute, à des études et des actions de mise en valeur paysagère et de développement touristique et économique. En ce qui concerne l'A 89, ce " 1 % " représente près de 23 millions d'euros. Ce financement est mobilisable à condition que les acteurs concernés par les actions entreprises (collectivités locales et autres) apportent une contribution au moins équivalente à celle de l'Etat, et que le projet réponde aux critères du comité national de gestion du " 1 % ".

Ce dispositif constitue donc une manne financière potentielle pour la mise en valeur et l'aménagement des territoires traversés par l'autoroute ; les collectivités concernées, en particulier les intercommunalités, ont donc tout intérêt à mettre en place des chartes locales, qui traduiront leurs propres choix d'action dans le cadre de ce dispositif.

De plus, des préconisations à l'échelle communale ont déjà été suggérées par la charte d'itinéraire de l'A89 en Dordogne.

➤ Diminuer la nuisance liée à la présence importante de panneaux inesthétiques

Les abords de la RN 89 sont ponctués d'une grande quantité de panneaux publicitaires inesthétiques qui constituent de véritables points noirs paysagers, en particulier au niveau des entrées de ville et de l'agglomération périgourdine.

Il serait donc souhaitable que les collectivités se mobilisent pour lutter contre cet affichage plus ou moins sauvage. Plusieurs actions sont envisageables à ce titre : faire retirer les panneaux en situation illégale, mettre en place une réglementation spécifique...

OBJECTIF 3 : GERER ET MAITRISER L'UTILISATION DE L'ESPACE

La maîtrise de l'urbanisation est une condition essentielle au maintien d'un cadre de vie de qualité. Pression foncière aux alentours de l'autoroute, périurbanisation galopante...ces processus menacent de disparition les espaces naturels et agricoles. Face à cette tendance, seule une action volontariste de planification foncière peut permettre une utilisation équilibrée et durable de l'espace.

➤ Mettre en place un schéma de cohérence territoriale au niveau de l'aire urbaine périgourdine

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) est un document se substituant au Schéma Directeur, qui a vocation à assurer l'équilibre entre le renouvellement urbain, la maîtrise du développement urbain, la préservation des espaces affectés agricoles et forestiers et la protection des espaces naturels et des paysages. C'est en fait un document de planification foncière fonctionnant à l'échelle d'une aire urbaine.

Le Pays de l'Isle en Périgord étant directement concerné par toutes ces problématiques, il est important que les collectivités s'emparent au plus vite de cette question.

Le périmètre à prendre en compte est celui de l'aire urbaine de Périgueux, où le SCOT sera l'outil de mise en cohérence des différentes politiques locales d'urbanisme, de transports ou d'habitat. Un syndicat mixte doit tout d'abord porter la démarche sur le périmètre concerné.

Il peut se révéler souhaitable aussi de faire se doter d'un SCOT d'autres secteurs du Pays de l'Isle en Périgord.

➤ Mettre en place des stratégies foncières intercommunales

Les dynamiques spatiales ne tiennent pas compte des limites administratives, notamment des limites communales : l'étalement urbain est par exemple un phénomène qui se manifeste à l'échelle d'une aire urbaine. En conséquence, **la question de la gestion foncière doit être étudiée de la manière la plus globale possible, pour des applications locales (PLU, cartes communales, etc...) plus cohérentes.** Il est donc primordial que les élus se mobilisent pour mettre en place des stratégies foncières concertées à l'échelle intercommunale.

✓ Informer les collectivités sur le SCOT afin qu'elles assurent un relais local efficace du projet

Dans la mesure où un Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération périgourdine verrait le jour, il serait essentiel d'informer le mieux possible toutes les collectivités concernées - qu'elles soient impliquées ou non dans le périmètre - sur les enjeux fondamentaux du projet et sur ses grands objectifs. Pour que les communes et les intercommunalités assurent un relais cohérent et efficace du SCOT à travers leur propre gestion foncière et urbaine, une bonne communication sur le projet est essentielle.

✓ **Elaborer des documents d'urbanisme intercommunaux**

Nombre de petites communes ne disposent pas de moyens suffisants pour financer l'élaboration d'un document d'urbanisme, ce qui pénalise fortement leur liberté vis-à-vis de la gestion foncière, l'absence de document réglementaire les soumettant aux très restrictives règles générales d'urbanisme. Aussi peut-on recommander à ces communes de s'associer pour partager les coûts, afin d'élaborer des documents d'urbanisme intercommunaux (Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux ou cartes intercommunales). Outre le gain économique, ces démarches collectives permettent un aménagement cohérent de l'espace.

Ainsi des collectivités territoriales dont certains espaces sont disponibles et utilisables comme le terrain militaire (400 ha) dans le canton de Savignac-les-Eglises doivent se saisir des enjeux stratégiques des sites concernés.

✓ **Mener une réflexion collective informelle pour les communes qui ne pourront ou ne souhaiteront pas élaborer de documents d'urbanisme**

Il est prévisible que certaines communes ne pourront ou ne désireront pas élaborer de documents d'urbanisme, même dans le cadre d'un partage des coûts avec d'autres communes. Dans ce cas, il est de toute façon souhaitable qu'elles essaient de mener une réflexion intercommunale "informelle " sur leur stratégie foncière.

➤ **Anticiper les conséquences de l'arrivée de l'autoroute**

L'arrivée au sein du territoire d'un nouvel axe de communication majeur va occasionner un certain nombre de bouleversements dans les dynamiques spatiales. La modification des rapports distance-temps va entraîner la création de nouveau flux à proximité de l'A 89, et la diminution des flux actuels sur la RN 89. Bien entendu, ces évolutions s'accompagneront nécessairement **de profondes mutations en termes de pression foncière**. Les gestionnaires de l'espace, à savoir les communes et les intercommunalités, ont tout intérêt à anticiper ces évolutions.

✓ **Gérer l'augmentation de la pression foncière au niveau des échangeurs et des entrées de ville**

A la fin de la construction de l'A 89, on comptera 5 diffuseurs au sein du Pays : Montpon, Les Lèches / Mussidan, Saint-Astier, Pont du Cerf, et Saint-Laurent-sur-Manoire. Les environs de ces échangeurs seront les zones les plus accessibles du territoire, autant dire les plus convoitées en termes d'implantation par les futurs habitants et entreprises. Ces zones sont amenées à subir une pression foncière croissante. Il est donc fondamental que les élus concernés anticipent ce phénomène, afin de tirer le meilleur parti possible de la présence de ces échangeurs.

La charte d'itinéraire de la Dordogne a conçu à cet effet des préconisations urbanistiques et paysagères pour chaque diffuseur ; il serait donc très intéressant que les élus tiennent compte ces propositions d'actions, d'autant qu'elles sont fortement susceptibles d'être subventionnées par le dispositif « 1% paysage et développement ».

✓ **Requalifier les bourgs traversés par la RN 89 en prévision du report de trafic prévisible vers l'autoroute**

Le report du trafic de transit vers l'autoroute aura une incidence certaine sur les territoires traversés par la RN 89. Sont prévisibles des évolutions négatives, du fait que les artisans et commerçants (restaurants, stations-services...) installés à proximité de la route verront leur clientèle se réduire considérablement ; cependant, la diminution des flux permettra également, fait très positif, la diminution des nuisances liées au trafic (bruit, danger, pollution...) et donc la reconquête de certains espaces, notamment les espaces publics et les habitations du centre-bourg qui souffrent pour la plupart d'une vacance importante.

Il est par conséquent important que les communes concernées anticipent ces évolutions positives et négatives en menant diverses actions : requalification des espaces publics, amélioration de l'habitat...L'occasion leur est donnée de réhabiliter leur centre-bourg et de lui redonner une certaine vie.

➤ **Utiliser les possibilités offertes par les outils fonciers et d'urbanisme**

Les espaces périurbains de l'agglomération périgourdine et des chefs-lieux de cantons, et, de plus en plus, les zones entourant les diffuseurs autoroutiers de l'A 89, très convoités par les entreprises, sont des secteurs soumis à une très forte pression urbaine.

Pour endiguer un mitage urbain croissant, empêcher l'envolée des prix du foncier dans les secteurs les plus recherchés et éviter une urbanisation anarchique, les collectivités locales disposent d'outils juridiques intéressants (droit de préemption urbain...).

Cependant, en matière d'acquisition foncière, le problème principalement rencontré par les collectivités réside dans la difficulté de disposer de moyens financiers de manière immédiate, lorsqu'une occasion se présente.

La création d'un établissement public foncier local permettrait de remédier à ce problème, et donc **de mieux maîtriser les espaces soumis à des pressions importantes**. Il serait donc opportun de réfléchir, en collaboration avec le Département, aux modalités de mise en place de cette structure.

Par ailleurs, il serait intéressant que les élus du Pays se mobilisent pour utiliser de manière plus fréquente des outils tels que les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté), qui permettent de déterminer plus précisément l'usage des espaces.

➤ Prendre en compte tous les types d'usages lors de la détermination de la vocation des espaces ruraux

Les principaux conflits d'usage au niveau des espaces ruraux opposent les agriculteurs (fonction productive de l'espace) aux « néo-ruraux » (fonction résidentielle périurbaine). De ce fait, lors de la détermination de la vocation des espaces ruraux, les tensions entre ces deux fonctions très consommatrices d'espace ont tendance à faire oublier que la campagne détient d'autres fonctions : une fonction de « nature » et une fonction « récréative et touristique ».

Les espaces ruraux ont en effet un rôle fondamental à jouer dans la qualité et la quantité des ressources naturelles (notamment l'eau et le sol) et le maintien de la biodiversité. Ils constituent également un support essentiel au développement touristique (la campagne est la deuxième destination touristique des français) et à la pratique des loisirs pour les habitants (chasse, pêche, promenade, sports de pleine nature...).

Il est par conséquent indispensable que ces usages soient également pris en compte lors de l'élaboration de documents d'urbanisme, ou simplement lors des diverses prises de décision concernant la gestion de l'espace.

OBJECTIF 4 : L'HABITAT : METTRE EN COHERENCE L'OFFRE ET LA DEMANDE

➤ Mettre en place une politique globale en matière d'habitat

Il existe aujourd'hui des incohérences réelles en matière de logement.

Alors qu'on constate dans certains secteurs urbains une vacance avoisinant les 10 % (Périgueux, Neuvic, Montpon...), due en grande partie au mauvais état de l'habitat et aux nuisances sonores liées à la circulation automobile sur les grands axes, on enregistre parallèlement une progression importante de la construction. Ce phénomène contribue fortement à la progression de la périurbanisation et du mitage urbain, dont on connaît les conséquences néfastes (conflits d'usage avec les agriculteurs, recul des espaces naturels, multiplication des déplacements...). Pourtant, cette aberration pourrait être en partie résorbée par une politique forte de réhabilitation de l'habitat.

De même, on constate un décalage certain entre la nature de la demande et la teneur de l'offre : ainsi, il existe une demande forte en matière de logement individuel, social ou non, qui n'est pas satisfaite.

Il est essentiel de mettre fin à ces incohérences en adoptant une politique globale en matière d'habitat, qui prenne en compte tous les paramètres utiles et crée une offre plus rationnelle et plus adaptée à la demande.

✓ Mettre en place des programmes locaux d'habitat (PLH) à l'échelle des différents bassins d'habitat

Selon la définition inscrite au Code de la Construction et de l'Habitation, le Programme Local de l'Habitat (PLH) « définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement, et à assurer entre les communes et quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logement ». Le PLH est un document de programmation à moyen terme permettant de définir une politique globale de l'habitat à une échelle cohérente, c'est-à-dire le bassin d'habitat. En outre, il doit s'intégrer de manière cohérente aux autres politiques urbaines (déplacements, développement économique et social...).

En cela, ce dispositif constitue une réponse tout particulièrement adaptée aux problèmes rencontrés par le territoire en matière d'habitat. Il serait alors approprié de mettre en place des PLH au niveau des différents bassins d'habitat, grâce à une action intercommunale.

Un PLH a déjà été établi fin 2001 en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération Périgourdine, et a d'ores et déjà permis de mener à bien une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. La CAP projette d'ailleurs d'étendre le périmètre de son PLH, pour plus de cohérence, à l'ensemble de son territoire. Certains autres secteurs, tels que Vergt et Saint-Pierre-de-Chignac, songent également à lancer ce type de dispositif.

Il est important que les élus des autres secteurs se mobilisent pour envisager avec leurs homologues des mêmes bassins d'habitat le lancement de leur propre PLH.

✓ **Créer des possibilités d'accueil temporaire multiusagers (saisonniers, apprentis...)**

Les apprentis, les saisonniers et les étudiants recherchent des logements pour une durée allant d'une semaine à plusieurs mois. Or, l'offre en matière de logements est actuellement insuffisante et surtout inadaptée pour ces demandes temporaires : les propriétaires refusent de louer pour des courtes durées, et les demandeurs sont obligés de se rabattre sur les hôtels, solution coûteuse, surtout pour ces publics aux revenus faibles, ou sur des logements bon marché insalubres.

Une solution intéressante consisterait, pour les collectivités, à acquérir ou louer directement des logements, qu'elles pourraient gérer elles-mêmes et louer successivement aux divers demandeurs. A travers un guichet unique, les divers besoins de logement « courte durée » pourraient être mieux satisfaits.

➤ **Soutenir la mixité sociale**

Les choix en matière de politique de logement sont déterminants en termes d'intégration sociale. Si la volonté est véritablement de tendre vers une meilleure intégration de toutes les populations, la mise en place d'une politique volontariste en matière d'habitat s'impose.

✓ **Encourager les opérations de réhabilitation ou de rénovation en centre-bourg pour la conception de logements locatifs conventionnés**

Il existe une demande manifeste en matière de logements locatifs aidés conventionnés qui n'est pas satisfaite. Dans la mesure où l'on constate parallèlement un réel problème de vacance dans les centres-bourgs et centres-villes, une solution intéressante consisterait à inciter les multiplier les opérations de réhabilitation et de reconstruction pour la conception de logements de ce type dans les centres.

Ce type d'action permettrait à la fois de répondre à une forte demande, de revitaliser certains centres et de faire progresser la mixité sociale.

AXE 2 : CONSTRUIRE ET VALORISER L'IMAGE DU PAYS

A l'instar d'une entreprise, un territoire doit s'attacher à renvoyer l'image la plus flatteuse possible, de manière à optimiser ses capacités de développement : plus son image est positive, plus il est attractif d'un point de vue à la fois démographique, économique et touristique.

Le Pays se doit donc de mettre en place une réelle stratégie de communication, un véritable « marketing territorial » qui lui permette de valoriser son image à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

OBJECTIF 1 : AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DU PAYS DANS SON ENSEMBLE

La campagne est le 1^{er} espace touristique fréquenté par les français en nombre de séjours (36 % en 2001), le deuxième en nombre de nuitées après le littoral. L'essor du tourisme rural est donc aujourd'hui bien réel.

Les touristes à la campagne y apprécient le calme et pratiquent donc essentiellement la promenade et la visite de monuments, sites, musées... Mais ils sont aussi de plus en plus actifs ; le nombre de pratiquants réguliers d'activités liées à la nature a considérablement augmenté. L'Agence Française d'Ingénierie Touristique (AFIT) présente des chiffres éloquentes : en France, on compte 20 millions de randonneurs, 1 million de pratiquants de sports d'eau vive et 6 % d'estivants pratiquant le vélo ou le VTT...

Le Pays possède tous les atouts lui permettant de développer une réelle économie touristique : des milieux naturels esthétiques et variés propices aux activités de pleine nature, plus particulièrement tout autour de l'axe Isle, un patrimoine historique et bâti remarquable permettant de développer un tourisme culturel, et enfin une gastronomie dont la renommée est internationale.

Reste à déterminer une « niche » pour pouvoir se placer dans l'environnement concurrentiel : le Pays doit mettre en avant ses atouts spécifiques pour pouvoir affirmer sa vocation touristique.

➤ Mettre en place une stratégie globale de développement touristique autour de l'axe Isle

Pour de meilleurs résultats, pour un maximum d'efficacité, il est impératif que les différents secteurs du Pays se concertent pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement touristique.

✓ **Développer et communiquer sur le tourisme vert, rural, familial et sportif à petite échelle**

L'environnement concurrentiel est déjà très axé sur les marchés potentiels du Pays : le Libournais, le Bergeracois et surtout le Périgord Noir ont déjà développé un tourisme rural de proximité, familial et sportif. Le Pays aurait donc beaucoup de difficulté à gagner des parts de marché en se positionnant comme concurrent direct de ces territoires.

Cela dit, le Pays de l'Isle en Périgord peut se placer favorablement en mettant en avant deux atouts qui lui sont propres :

- sa position de carrefour vis-à-vis des sites touristiques environnants (Sarladais, Bergeracois, Saint-Emilion...) qui en fait un pied-à-terre très intéressant du point de vue de l'hébergement, d'autant plus que les prix sont plus accessibles qu'à proximité immédiate des sites,
- sa fréquentation touristique faible et diffuse, qui permet aux touristes d'évoluer dans un cadre calme, intime et préservé, loin de flux touristiques trop massifs et concentrés.

Le territoire doit s'attacher à mettre en avant le côté chaleureux, proche de la nature et des hommes, de ses infrastructures d'accueil et de loisirs à « taille humaine ». Les acteurs du tourisme doivent donc non seulement valoriser, mais aussi préserver cette authenticité ; les infrastructures actuelles permettent d'approcher la culture locale et une nature encore plus ou moins sauvage dans toute leur véracité.

✓ **Miser sur le tourisme de proximité (Bordeaux et Brive)**

Avec l'arrivée de l'autoroute, le cœur du Pays se situe à seulement 1h15 de Bordeaux et 1h de Brive ; ces deux agglomérations, en particulier l'agglomération bordelaise, représentent donc une clientèle touristique potentielle très importante.

Il serait alors opportun de cibler plus particulièrement cette clientèle en effectuant des campagnes de promotion importantes au sein des villes concernées : panneaux publicitaires, etc.

➤ **Structurer et compléter l'offre à l'échelle du Pays**

✓ **Etudier les carences et les incohérences de l'offre à l'échelle du Pays pour mieux les résorber**

Il existe manifestement un certain nombre d'incohérences entre l'offre actuelle et la demande latente ; les professionnels de l'hébergement soulignent notamment la faiblesse de l'offre en matière d'hébergements de qualité, pourtant plébiscités par les touristes. On note également une carence réelle en matière d'accueil de groupes au sein du Pays, alors que certains sites, tels que le Domaine de Chaulnes à Grignols, pourraient être aménagés dans ce sens. Il semble par ailleurs que l'offre en matière de loisirs nautiques (pêche, navigation...) soit très inférieure à la demande.

Il est essentiel de connaître les différentes lacunes ou aberrations de l'offre touristique à l'échelle du Pays ; pour cela, la réalisation d'une étude touristique semble indispensable. Cette analyse est le préalable nécessaire à une meilleure adaptation à la demande, et donc à un meilleur développement touristique.

✓ **Développer le potentiel lié à l'ensemble de la rivière Isle**

L'image et la notoriété de la Vallée de l'Isle sont à créer. Ne disposant pas de sites se suffisant à eux-mêmes, il s'agirait d'identifier la Vallée comme un pôle multiactivités. Il s'agit pour assurer le fonctionnement minimum de l'entité touristique « Vallée de l'Isle » de créer des produits touristiques spécifiques illustrant les orientations choisies.

Un bief touristique de référence :

La remise en navigabilité d'un bief touristique de référence, grâce à des aménagements d'écluses ou de microcentrales, est la première étape dans la construction d'une offre touristique. L'Isle est reconnue comme plus attrayante vue de l'eau que de ses berges, et un potentiel suffisant semble réuni.

Il s'agirait de mettre en location des bateaux pour la promenade, la pêche ou la découverte ludique sur une courte durée, la longueur du bief aménagé ne permettant pas des locations de plus de 2-3 jours.

Une propulsion électrique et une limitation de vitesse basse permettraient de limiter les contraintes sur l'environnement.

Une partie de ce bief pourrait être commune avec la Gironde et la ville de Montpon, située au centre de ce linéaire pourrait jouer un rôle central pour la découverte amont et aval de la rivière.

De même, la gabarre du Duellas et le projet de rénovation du moulin à St-Martial d'Artenset peuvent favoriser la réussite de ce projet.

Un hébergement insuffisant :

Le déficit actuel en hébergement de toute la Vallée de l'Isle et spécialement des abords immédiats de la rivière est notable. Il conviendra notamment en rapport avec cette offre de renforcer les capacités d'hébergement.

Une Véloroute - Voie Verte :

Il serait intéressant, dans la continuité de ce qu'a fait la CAP sur les bords de l'Isle, de prolonger cette voie verte, par une piste multi-usagers en amont et en aval de l'agglomération.

Il s'agirait de constituer dans la mesure du possible de constituer cette véloroute voie verte le plus près possible de la rivière en constituant un obstacle visuel avec la ripisylve existante et des arbustes ou des roseaux.

Il convient aussi de réfléchir sur l'intégration de cette véloroute voie verte dans le schéma régional et national.

Parallèlement, les sports et activités de pleine nature comme la marche à pied, le VTT ou le canoë ne devront pas être oubliés dans la constitution de cette offre touristique complète.

➤ **Allonger la durée de la saison touristique**

En raison de la prédominance des activités non-marchandes (randonnée, pêche, visites...), la campagne est la destination touristique où les Français dépensent le moins. De ce fait, il est essentiel d'allonger la durée de la saison touristique pour générer des recettes satisfaisantes.

✓ **Axer le développement touristique sur le court séjour**

Le Pays n'est pas doté de sites emblématiques pouvant lui permettre de devenir une véritable destination touristique " long séjour ". Cependant, il possède un patrimoine suffisamment riche et varié pour pouvoir prétendre se positionner très favorablement sur le marché des courts séjours. Avec la réduction récente du temps de travail, ce marché est appelé à se développer très fortement, et le Pays doit être en mesure de se saisir de cette opportunité en axant sa politique de développement touristique dans ce sens.

Par ailleurs, le développement d'un tourisme de court séjour présente l'avantage d'être plus viable à long terme : en effet, la saison, qui s'étire du printemps à l'automne (voire même au-delà), permet de créer des revenus toute l'année et donc des emplois stables, contrairement au tourisme long séjour qui se concentre principalement dans la période estivale. L'adoption de cette stratégie permettrait donc d'allonger la saison touristique.

✓ **Développer l'évènementiel hors saison**

L'évènementiel est un excellent moyen pour développer la notoriété d'un territoire donné, ainsi qu'en témoignent les petites communes de Carhaix et Marciac, qui autrefois anonymes ont aujourd'hui acquis un rayonnement national voire international (" Festival des Vieilles Charrues " et " Jazz in Marciac ").

La création d'évènements phares au sein du Pays, qui permettraient d'accroître sa renommée, doit donc être envisagée, l'idéal étant de développer cet évènementiel hors saison pour contribuer à l'allongement de la saison touristique.

➤ Communiquer à l'échelle du Pays

✓ Réaliser une promotion commune

L'offre touristique est déjà valorisée localement, individuellement, mais " trop d'information tue l'information ". Pour que la communication touristique ait une portée réelle, il est préférable qu'elle soit globale, commune ; il est bien plus efficace de mutualiser les moyens pour parler d'une seule voix, et donc obtenir un meilleur impact à l'extérieur.

Le vacancier, avant ou lors de son arrivée, devrait pouvoir connaître l'ensemble des possibilités à l'échelle du Pays à travers un support unique. Par la suite, une fois le territoire connu, les promotions locales, qui apportent plus de précisions, retrouvent toute leur utilité. Il ne s'agit donc pas ici de supprimer la promotion individuelle, mais de lui adjoindre en amont, pour plus de clarté et d'efficacité, un système de promotion commune.

Diverses actions pourraient être menées à cet effet :

- créer une brochure touristique qui valoriserait l'ensemble du Pays ;
- participer aux salons du tourisme sous l'effigie " Isle en Périgord " ;
- créer un portail Internet présentant le Pays et offrant des liens vers les offices de tourisme, les hébergements...

✓ Financer à l'échelle Pays la mise en réseau des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative

Dans le cadre d'une structuration de l'offre et d'une promotion commune, il est essentiel que les divers organismes touristiques du Pays (CDT, offices de tourisme, syndicats d'initiative) s'organisent ensemble et travaillent main dans la main.

Ces organismes travaillent déjà ensemble de manière plus ou moins informelle, mais leur budget réduit ne leur permet pas de constituer un véritable réseau.

Il est donc important, pour la mise en place d'une collaboration quotidienne, de mobiliser des moyens financiers à l'échelle du Pays. Cette mise en réseau permettrait de coordonner les manifestations, d'échanger les savoir-faire, d'élaborer des produits touristiques communs, de mettre en place des campagnes de publicité communes...

✓ Etudier les possibilités d'obtention d'un label touristique

L'obtention d'un label touristique permettrait au Pays de développer sa notoriété ; ses caractéristiques laissent à penser que certains de ses secteurs sont susceptibles de bénéficier de ce type de label, par exemple celui de " pôle touristique rural ".

Il serait dans ce cadre intéressant de financer une étude à l'échelle du Pays, pour savoir s'il répond réellement aux critères de délivrance d'un label ; si la réponse s'avère positive, les offices de tourisme sont prêts à prendre en charge le reste de la démarche.

Les acteurs touristiques locaux témoignent d'une réelle volonté de mettre en place une action de ce type, mais ils souffrent d'un manque de moyens qui rend la démarche trop difficile.

OBJECTIF 2 : DEFINIR UNE COMMUNICATION ECONOMIQUE GLOBALE

Tout comme en matière de tourisme, le Pays (à l'image de la Dordogne toute entière) ne bénéficie pas d'une image économique forte, percutante. Pour se doter d'une image de performance économique, attirer de nouvelles entreprises, de nouveaux investisseurs et développer son activité, il doit donc mettre en place une véritable politique de marketing.

➤ Valoriser à l'extérieur les filières dominantes pour mieux les développer

Dans le cadre de la compétition mondiale, les territoires les mieux armés sont ceux qui misent sur leurs spécificités : l'aéronautique dans le sud-ouest, les métiers de la glisse au Pays Basque... Il est donc important d'identifier les filières fortes du territoire afin de miser sur elles le développement économique du Pays.

Même si aucune filière ne s'impose réellement fortement dans l'économie du Pays, il faut souligner la prédominance notable de deux secteurs qui se développent et se renforcent progressivement : l'agroalimentaire et le patrimoine.

Il est donc important de cibler les efforts en matière de développement économique sur ces deux secteurs.

✓ Développer et promouvoir les filières "gastronomie" et "patrimoine" en complémentarité avec la démarche de la CAP

Ayant constaté la prédominance des filières "agro-alimentaire / gastronomie" et "patrimoine" au sein de son territoire, la Communauté d'Agglomération Périgourdine mène une action de soutien et de valorisation de ces secteurs, en leur consacrant un véritable pôle d'activités structuré autour d'unités de production et de services, de centres de recherche et de formation, d'événements thématiques. C'est sa stratégie économique toute entière qui s'appuie sur ces deux produits d'appel.

Le Pays, qui englobe la CAP et se caractérise par la même spécialisation économique, a tout intérêt à accompagner et soutenir cette action à son échelle. La collaboration et la mutualisation des moyens entre les deux structures ne peuvent être que bénéfiques au développement de l'ensemble du territoire.

✓ Affirmer ces filières en soutenant les produits de qualité

A travers cette stratégie, c'est bien évidemment une image d'économie de la qualité que l'on tient à renvoyer du territoire. De ce fait, les collectivités auront tout intérêt à accueillir prioritairement des entreprises tournées vers la qualité, afin de conforter les filières émergentes.

✓ **Créer des entreprises innovantes autour de ces thèmes et les soutenir**

L'innovation est un facteur indispensable de développement et de compétitivité. Le renforcement des filières " gastronomie " et " patrimoine " passe donc nécessairement par la création d'entreprises innovantes, " à la pointe " ou à forte valeur ajoutée, qui serviront de moteur à l'ensemble des entreprises du même secteur.

➤ **Valoriser les avantages comparatifs du territoire**

✓ **Valoriser la situation géographique intermédiaire Bordeaux / Brive**

Avec l'arrivée de l'autoroute, le Pays devient un passage obligatoire dans le transit Bordeaux- Brive.

Pour que le Pays ne soit pas considéré comme un simple lieu de passage, mais soit au contraire identifié comme une étape intermédiaire entre les deux agglomérations, il doit se positionner rapidement.

✓ **Communiquer sur la qualité de l'accessibilité**

Le territoire dispose d'une accessibilité de bonne qualité, grâce à la présence d'un aéroport sur l'agglomération périgourdine qui assure trois vols journaliers vers Paris, une bonne desserte ferroviaire (même si le Pays ne bénéficie pas du passage du TGV), et surtout l'arrivée de l'autoroute A89. Si une bonne accessibilité n'est pas une condition suffisante à l'attractivité économique d'un territoire, elle en est du moins la condition nécessaire. Aujourd'hui, le territoire bénéficie d'une desserte en voies de communication qui lui permet enfin de se mettre à égalité avec de nombreux autres territoires ; il est donc important de valoriser fortement à l'extérieur ce nouvel atout qui développe les potentialités du Pays.

✓ **Valoriser les avantages liés au prix du foncier**

Les prix du foncier et les taxes professionnelles sont en moyenne plus faibles qu'en Gironde. Avec l'arrivée de l'A 89, le Pays se rapproche de l'agglomération bordelaise, et entre donc en compétition directe avec ces territoires.

Il peut se positionner favorablement en mettant en avant cet avantage comparatif : il est essentiel de communiquer sur les moindres coûts liés au foncier auprès des entreprises cherchant à s'implanter aux alentours de Bordeaux.

➤ **Parler d'une seule voix**

Il faut montrer clairement vers quel objectif tendre afin de promouvoir un développement économique global et une image attractive. L'A 89 va permettre au territoire d'affirmer sa vocation d'accueil.

✓ **Créer un comité qui mette en place une politique de communication commune**

Tout d'abord, en terme de communication, il convient d'être d'accord entre les décideurs locaux pour valoriser les mêmes choses. Afin de préciser plus concrètement la réponse à apporter sur le fond et la forme, un comité rassemblant les élus des EPCI du pays, les chambres consulaires, le conseil général et l'association du pays, pourrait se réunir et promouvoir une politique de communication partagée.

✓ **Favoriser les relations presse**

La communication doit passer par un travail régulier avec la presse, le meilleur relais de l'information.

✓ **Communiquer sur les entreprises locales et les filières**

Cette communication a vocation à plus s'appuyer sur nos entreprises locales les plus performantes. Nos filières économiques, avec les entreprises, les formations et les laboratoires de recherche doivent être mieux connus et valorisés.

✓ **Identifier la structure qui se chargera de cette promotion**

Dans le but de mieux valoriser l'offre globale du pays, une structure existante ou non doit être identifiée et faire office de référence. Ce choix d'une structure pour la promotion de l'offre économique doit être effectuée par le comité.

OBJECTIF 3 : AFFIRMER L'IDENTITE DU TERRITOIRE

La construction d'une image forte passe aussi par la reconnaissance de l'identité, l'unité d'un territoire. Aussi est-il important de mettre en œuvre tous les moyens permettant d'affirmer l'identité locale.

➤ Créer un site internet et intranet

L'essor des NTIC est une opportunité formidable pour les territoires qui désirent se faire connaître. Aujourd'hui, le marketing territorial s'appuie de plus en plus sur le potentiel offert par l'Internet : ce mode de communication, utilisé par toutes les couches de la société et par tous les territoires, permet de diffuser très largement l'information pour un coût relativement faible.

La création d'un site Internet du Pays de l'Isle en Périgord contribuerait très nettement à la promotion économique (présentation des filières dominantes, de l'agriculture locale...) **et touristique du territoire.** Ce site offrirait à ses visiteurs des informations complètes sur les disponibilités des zones d'activités, les services aux entreprises, l'hébergement, les loisirs...et constituerait en résumé une formidable vitrine des atouts offerts par le Pays.

Par ailleurs, ce site pourrait être le support d'une base de données interne destinée aux habitants du Pays ; ces derniers y puiseraient un grand nombre d'informations : recensement, adresse et descriptif des structures sociales, culturelles et sportives, annuaire des associations, évènementiel, adresses et horaires d'ouverture des déchetteries, pharmacies de garde et autres services publics ou culturels. La mise à jour régulière du site pourrait en faire une source d'information privilégiée pour l'ensemble des habitants.

La création et la gestion d'un site relève donc d'un double enjeu : à l'extérieur, la reconnaissance et la promotion du Pays, en interne, une information d'accès facile et immédiat pour les habitants.

➤ Créer une signalétique commune

Une signalétique commune pour les panneaux informatifs (touristiques, etc...) à l'échelle du Pays constituerait un outil majeur d'identification du territoire.

Toute personne circulant au sein du Pays (touriste, homme d'affaire, ou même autochtone) prendrait ainsi conscience qu'elle se déplace à travers un territoire qui possède une certaine unité ; **ces panneaux marqueraient les limites du Pays et contribueraient largement à sa reconnaissance et sa promotion.**

AXE 3 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

Un territoire qui désire conserver un bon dynamisme démographique se doit bien évidemment d'offrir suffisamment de perspectives à ses habitants en termes d'emploi. Or, le meilleur moyen de conserver et de créer de nouveaux emplois est de devenir un territoire attractif pour les entreprises ; plus le Pays aura d'avantages et de services à offrir aux entreprises, plus il est susceptible d'être économiquement attractif. Le Pays se doit également de tout mettre en œuvre pour pérenniser les emplois existants, notamment en ce qui concerne l'agriculture, l'artisanat et le commerce.

OBJECTIF 1 : DEVELOPPER LES COOPERATIONS

Pour l'instant, les forces vives de l'économie du Pays ne travaillent que peu voire pas du tout en synergie, suivant généralement des stratégies individuelles. **Pourtant, pour se développer et devenir plus compétitifs, territoires et entreprises ont tout intérêt à développer leurs échanges et leur coopération**, et ce pour plusieurs raisons.

La première est la réalisation d'économies d'échelle : si deux collectivités locales ou deux entreprises investissent dans un équipement commun, elles réalisent une économie substantielle pour un résultat identique.

La deuxième est la création de valeur ajoutée : donner un conseil technique en échange d'un prêt de matériel, investir à plusieurs dans une machine ou une étude trop coûteuse, permet d'obtenir des résultats qu'il aurait été impossible d'avoir individuellement.

Le gain est enfin une meilleure promotion à l'extérieur : en s'alliant, il est possible de se façonner une image plus forte, d'avoir un impact plus grand.

➤ Développer l'ensemble des zones d'activité selon une stratégie commune

Pour l'instant, les différentes zones d'activité du territoire se développent, de manière générale, selon des stratégies individuelles ; de ce fait, certaines offres (services spécifiques, équipements...) sont redondantes, tandis que parallèlement certaines viennent à manquer.

Il serait donc positif que les élus s'attachent à développer l'ensemble des zones d'activité du Pays de manière concertée, afin de mettre en place une offre qui soit globalement cohérente et susceptible de répondre de manière satisfaisante aux attentes d'une entreprise extérieure.

✓ **Structurer une offre globale et complémentaire entre les diverses zones d'activité**

Dans cette perspective de cohérence de l'offre globale, il serait important de donner des vocations spécifiques et complémentaires aux différentes zones d'activité. Il ne s'agit pas là de donner des vocations exclusives qui cantonneraient les zones d'activités dans des possibilités d'accueil restreintes à certaines branches, et qui priveraient les élus et les chefs d'entreprises de leur liberté de choix, mais plutôt d'encourager les spécialisations. En effet, la spécialisation est un pari risqué mais souvent payant : les zones d'activité qui font ce choix proposent des services et des équipements adaptés qui les rendent très attractives vis-à-vis des entreprises travaillant dans la branche correspondante.

Il serait particulièrement intéressant de mettre en place une offre de services compétitive concernant les filières dominantes du territoire, c'est-à-dire la gastronomie et la construction / patrimoine. Ces filières se détachent plus particulièrement au sein du paysage économique local ; en spécialisant certaines zones d'activité, les élus donneront à ces filières les moyens réels de se développer.

Le territoire a ont donc tout intérêt à mener une réflexion collective sur le développement cohérent de l'ensemble des zones d'activité du Pays, qu'elles soient existantes ou en projet.

✓ **Conforter prioritairement les ZA situées près des diffuseurs**

Toujours dans une perspective globale, il est important de soutenir en priorité les zones d'activité situées près des diffuseurs de l'A 89. En effet, ces zones sont - de par leur localisation stratégique - les zones les plus attractives du Pays pour les entreprises en quête d'un lieu d'implantation. Elles sont à ce titre de véritables " vitrines " du territoire, qu'il s'agit de conforter et de mettre en valeur, dans l'intérêt de l'ensemble du Pays.

✓ **Soutenir le développement des ZA intercommunales**

La concurrence entre plusieurs zones d'activité communales voisines nuit à la lisibilité de leur offre respective, et a donc des conséquences néfastes sur le développement de l'ensemble d'entre elles.

Au lieu de disperser leurs moyens et leurs efforts dans un développement et une promotion individuelle, les communes ont tout intérêt à mutualiser leurs moyens en créant et exploitant des zones d'activité communes, qui leur permettront de réaliser des économies d'échelle. C'est dans ce cadre qu'il paraît important de soutenir le développement des zones d'activité intercommunales.

✓ **Encourager la constitution de ZA d'intérêt local dans les zones non couvertes**

Certains secteurs du Pays ne disposent pour l'instant d'aucune zone d'activité. Le Pays encourage donc les secteurs concernés à créer des Zones d'Activité de petite envergure, qui peuvent être bien entendu intercommunales, destinées essentiellement à recevoir des entreprises de l'artisanat et du commerce. Cette réponse plus adaptée aux besoins des entreprises pourrait en effet accroître l'attractivité économique de ces territoires. Le soutien des entreprises existantes et l'arrivée de nouvelles entreprises sont de nature à contribuer au maintien de la population et de l'emploi.

➤ Développer les coopérations interentreprises

La grande diversité des activités économiques du territoire n'a pas permis l'émergence spontanée de coopérations interentreprises. Pourtant, il existe des points communs et des complémentarités entre de nombreuses entreprises industrielles et artisanales, notamment dans les filières de la gastronomie et du bâtiment / patrimoine. Il serait judicieux d'encourager ces entreprises à travailler ensemble, afin de mettre en place des stratégies communes leur permettant de développer leur filière, de renforcer leur compétitivité sur les marchés.

✓ Accompagner l'émergence de clubs d'entreprises ou de groupements d'employeurs

Il serait bon d'encourager et de soutenir la création de clubs, d'alliances, de groupements d'entreprises, ou de tout autre organisme visant à favoriser les échanges et la communication entre les diverses entreprises locales. En effet, c'est au sein de groupements de ce type que peuvent se tisser des réseaux de réflexion et de solidarité, que peuvent s'échanger des " trucs " et des conseils, que peuvent s'élaborer des stratégies communes de développement, d'innovation et de marketing.

La CAP envisage d'ores et déjà, dans le cadre de sa politique de développement économique, de créer un club des dirigeants des entreprises agroalimentaires, club qui assurerait " la promotion et l'image de marque de la filière pour susciter des synergies locales et favoriser l'implantation de nouveaux opérateurs ".

C'est dans cet esprit que le Pays soutient l'émergence d'alliances d'entreprises.

✓ Encourager le développement des liens matériels et immatériels, formels et informels (mutualisation des moyens, des outils, des savoir-faire...)

Aujourd'hui, les territoires qui " gagnent ", ceux qui se font une place dans le système compétitif mondial, sont ceux au sein desquels les échanges non-marchands entre les entreprises sont nombreux ; ceux au sein desquels circulent et s'échangent techniques, savoir-faire, matériels...d'une manière bien souvent informelle. Cette spécificité est notamment le secret de la réussite économique des " districts " italiens, à l'intérieur desquels le sens inné de la famille et du partage a permis la création spontanée d'un réseau d'échanges matériels et immatériels. Ce type de réseau englobe finalement tout un ensemble de savoirs, savoir-faire et techniques qui permettent à un territoire donné d'être extrêmement compétitif dans sa spécialité.

Les élus du Pays peuvent encourager le développement de ce type de liens au sein du Pays, notamment en ce qui concerne ses deux filières économiques dominantes qui peuvent être plus ou moins considérées comme des " spécialités " : la gastronomie et le patrimoine / construction. Il est possible de favoriser l'émergence ou le renforcement de ces échanges en multipliant les salons thématiques, les forums, en bref tous les événements permettant aux professionnels de se rencontrer et de faire connaissance.

➤ **Mettre en place un projet commun d'amélioration de la compétitivité du territoire**

Le Pays de l'Isle en Périgord dispose certes d'atouts intéressants du point de vue de l'implantation des entreprises : passage de l'autoroute, de la voie ferrée, présence d'un aéroport, haut débit, proximité des agglomérations de Bordeaux et Brive, prix du foncier intéressant, cadre de vie attractif...

Ces avantages constituent cependant seulement des conditions indispensables d'implantation, et non des conditions suffisantes. Pour devenir compétitif par rapport aux autres territoires, le Pays se doit de proposer au moins autant d'atouts que les espaces environnants, et même davantage s'il désire devenir un lieu d'implantation privilégié. Pour cela, il doit s'équiper de services attractifs qui lui donneront une image économique plus positive.

Les élus doivent en conséquence travailler ensemble à la mise en place d'un projet global et commun d'amélioration de la compétitivité de leur territoire, en s'attachant tout particulièrement à l'équiper des équipements manquants.

✓ **Communiquer à l'extérieur sur l'offre globale, différenciée et complémentaire, des ZA du Pays**

En complément de la structuration d'une offre globale et complémentaire, il est essentiel de mettre en œuvre une communication concomitante, qui elle seule pourra valoriser la politique effectuée.

Il est fondamental que la communication des zones d'activités à l'extérieur se fasse de manière commune, globale. En effet, une publicité collective aura toutes les chances de rendre plus lisibles les atouts du territoire, et donc d'avoir plus d'impact. Il n'est pas question d'établir une politique dirigiste qui poussera les entreprises à s'installer dans telle ou telle zone, mais bien de " vendre " le territoire dans sa globalité, avec tous les avantages qu'il présente. De toute façon, les entreprises détermineront elles-mêmes leur choix définitif d'implantation au sein du Pays, mais l'essentiel est ici de les inciter à s'installer au sein du territoire, où que ce soit.

Il s'agirait donc de mettre en place une promotion à l'échelle du Pays au sein des divers salons, rencontres professionnelles...L'intérêt serait en particulier de promouvoir les spécialités économiques du territoire, et donc ses deux filières dominantes. La CAP mène actuellement une politique de développement économique de ce type, en " vendant " ses zones d'activités grâce aux produits d'appels que constituent la gastronomie et le patrimoine. Le Pays pourrait s'inspirer de cette démarche en adoptant une stratégie du même type, à une échelle spatiale supérieure.

✓ **Fournir le très haut débit aux zones d'activités existantes et à venir, soit par le back bone soit par des solutions alternatives**

La présence du haut débit est aujourd'hui une condition essentielle au maintien et à l'installation des entreprises ; à l'heure même où le très haut débit se développe fortement, il est impensable pour un territoire d'être compétitif en l'absence d'un équipement satisfaisant en matière de NTIC.

La fibre optique est déjà installée le long de l'autoroute et de la voie ferrée, et le Conseil Général mène une action pilote en collaboration avec France Télécom visant à équiper le département de la Dordogne au plus vite. Cependant, les entreprises qui se situeront loin du câblage, c'est-à-dire de l'axe constitué par l'autoroute, ne pourront pas bénéficier de ces équipements, ce qui les entraînera à remettre en cause leur choix de localisation.

Il est donc fondamental de mobiliser des financements pour assurer aux zones non desservies par le back bone la possibilité de s'équiper grâce aux techniques alternatives, beaucoup moins coûteuses (satellite). Afin d'équiper les zones intéressées de la manière la plus rationnelle et la plus coordonnée possible, il sera préférable que le schéma d'équipement soit étudié à l'échelle du Pays.

✓ **Développer l'offre en matière de tourisme d'affaires**

Un tourisme d'affaire développé contribue à une image de performance économique pour un territoire.

Le Pays de l'Isle en Périgord est doté d'un bon potentiel en la matière : un cadre de vie et des paysages remarquables, un patrimoine bâti intéressant, une gastronomie extrêmement réputée... Cependant, il n'existe aujourd'hui pas d'infrastructures appropriées au développement de ce type de tourisme : le système hôtelier n'est pas adapté à l'accueil de groupes, séminaires, etc. et il n'existe pas de salles de congrès à proprement parler.

Il serait bon de se mobiliser pour financer collectivement des projets de développement de cette offre.

OBJECTIF 2 : PERENNISER LE TISSU AGRICOLE

La pérennisation du tissu agricole du Pays est fondamentale à plusieurs titres : en termes d'emploi, tout d'abord, car même si l'agriculture ne crée plus guère d'emplois directs (excepté dans le canton de Vergt), elle est le support d'une industrie agroalimentaire dont l'importance est majeure pour l'économie locale. En termes de culture locale, ensuite : si le Pays est démographiquement majoritairement urbain, sa culture et ses valeurs sont profondément enracinées dans le monde rural. En termes de préservation des espaces ruraux, enfin ; car les agriculteurs sont de fait les premiers acteurs de l'entretien de l'espace, et la déprise agricole menace la biodiversité et la variété paysagère. Or le paysage est fortement porteur de l'identité et de la culture locale.

➤ Soutenir les filières existantes

Les productions agricoles locales sont diversifiées car la qualité des sols varie suivant la situation géographique.

Reconnu pour la qualité de ses produits du terroir, le Périgord et bien sûr le Pays de l'Isle en Périgord a besoin de soutenir son agriculture et son identité.

Sous l'impulsion de l'union interprofessionnelle de la fraise du Périgord, cette production spécifique (25 % des fraises françaises sont produites en Dordogne) dont Vergt est la capitale vient de se voir décerner le premier label IGP " Fraise du Périgord ".

Le point commun de tous les producteurs du territoire, qu'il s'agisse de fraises, de fruits, de truffe, de viandes labellisées ou de foies gras concerne la volonté de valoriser des produits de qualité.

Cette démarche de labellisation et de reconnaissance de la qualité des produits locaux est à conforter, d'autant plus que la majorité des filières existantes (fraise, maïs, fruits...) sont en difficulté.

✓ Créer un abattoir commun de découpe pour les volailles grasses

La production de volailles grasses est très importante dans le pays. Cela dit, la production est le plus souvent artisanale, et la mise aux normes des abattoirs individuels, très coûteuse, rend l'activité de moins en moins rentable pour les petits producteurs.

Il est pourtant essentiel de soutenir cette production à petite échelle, qui est en plein essor et constitue un complément de revenu parfois important pour les agriculteurs locaux. En outre, c'est une activité qui contribue à renforcer l'image de qualité de l'agriculture du territoire.

La création d'un abattoir commun au niveau du pays de découpe des volailles grasses répondrait à un besoin local ; elle permettrait des économies d'échelle pour les agriculteurs et une meilleure valorisation des produits locaux.

✓ **Envisager la filière biocarburant comme débouché complémentaire pour le maïs**

Dans l'optique de soutenir la filière maïs, et de répondre du même coup aux problèmes généralisés d'émissions de gaz à effet de serre, il serait très intéressant de développer la filière des biocarburants pour les véhicules.

En effet, une directive européenne fixe le recours aux biocarburants à 5.75 % des besoins en 2010 ; 20 à 25 millions de tonnes d'éthanol seront alors nécessaires en France en 2010. Or le maïs assure, grâce à son taux d'amidon, un fort rendement en éthanol. Selon les études en cours, ce débouché absorberait la production de 50000 hectares de maïs, et serait susceptible de créer 1200 emplois agricoles.

Il s'agit donc de surveiller l'évolution de ce projet pour pouvoir saisir rapidement cette opportunité intéressante.

La filière biocarburant est peut-être un débouché d'avenir important pour le maïs local.

➤ **Développer la filière bois**

La forêt occupe une place prépondérante au sein du territoire, de même qu'à l'échelle départementale. Pourtant, la filière bois est encore largement sous-exploitée, au regard du potentiel économique mais aussi social que cette ressource représente.

Aujourd'hui, le principal obstacle à une exploitation forestière plus importante est le morcellement considérable du parcellaire, qui rend toute gestion concertée quasi-impossible.

Le Conseil Général de la Dordogne tente actuellement une réorganisation foncière de la forêt par le biais d'une aide financière à l'acquisition. Cependant, cette action mériterait d'être accompagnée et complétée par le Pays.

✓ **Animer la coordination entre propriétaires et acheteurs potentiels, pour faciliter la constitution d'un parcellaire plus propice à l'exploitation**

Il s'agirait de mettre en place une structure de mise en relation, entre la multitude de petits propriétaires fonciers actuels (qui bien souvent ne tirent aucun bénéfice de leur bien) et les acheteurs potentiels ; ces acheteurs seraient ainsi susceptibles de constituer plus facilement un parcellaire propice à une utilisation quelconque (exploitation du bois, espace de loisirs, où même protection de la biodiversité). Cette action serait relayée efficacement par le système de subventions mis en place par le Conseil Général.

➤ **Valoriser localement les produits issus des petites productions**

Les différents produits issus des productions importantes (lait, maïs...) sont bien valorisés par l'industrie agroalimentaire, qu'elle soit locale ou non (fromagerie...). Cependant, il est plus difficile de trouver un débouché commercial aux petites productions.

L'idée serait donc de favoriser la commercialisation locale de ces produits. En effet, la commercialisation en circuits courts, qui réduit voire annule les intermédiaires, permet aux producteurs d'augmenter sensiblement leur marge.

✓ **Animer la mise en place de regroupements d'agriculteurs pour de la vente directe**

La vente directe est un bon moyen de commercialisation ; les consommateurs apprécient le contact avec le producteur qui peut les renseigner précisément sur les produits qu'ils achètent. La traçabilité et la transparence, de plus en plus recherchés par le consommateur moderne, sont donc deux atouts très forts de la vente directe. Cependant, la gestion d'un commerce est très consommatrice de temps, ce qui décourage de nombreux agriculteurs à commercialiser eux-mêmes.

Une solution consisterait donc, pour les agriculteurs, à se regrouper pour créer collectivement des points de vente directe ; ils pourraient ainsi partager les coûts liés à la création et à la tenue du commerce (y compris le salaire d'un employé chargé de la gestion), et assurer un débouché à leur production. Il s'agirait donc d'encourager et d'animer la création de ce type de regroupements commerciaux.

✓ **Mettre en place des partenariats avec les distributeurs locaux**

Il est absurde que certains produits vendus par les distributeurs locaux soient importés, alors qu'il existe une production locale de ces mêmes produits. Il serait donc intéressant de mettre en place un partenariat entre les producteurs et les distributeurs locaux, afin d'assurer une commercialisation et donc une promotion locale des produits du terroir.

Hormis un partenariat direct, on peut aussi imaginer une autre forme de collaboration entre distributeurs et agriculteurs. L'initiative ainsi mise en place par la Communauté de Communes Isle-Manoire est un exemple à suivre et généraliser : un marché de producteurs a été récemment inauguré sur le parking d'une grande surface. Ce marché, qui se tiendra désormais deux fois par semaine, est pour les agriculteurs une opportunité de faire connaître leurs productions, leur ferme, et d'écouler leurs produits. On pourrait imaginer la négociation de partenariats de ce type avec les principales grandes surfaces du territoire.

➤ **Encourager les regroupements d'exploitations qui facilitent les transmissions**

Faciliter la transmission des exploitations est une condition fondamentale de la pérennisation du tissu agricole local. En effet, la majorité des chefs d'exploitation du Pays ont un âge avancé, et il n'existe que peu de repreneurs, en raison de la conjoncture difficile, mais aussi de l'importance des investissements à réaliser en début d'activité. **Si l'on ne met pas en place de mesures volontaristes se destinant à favoriser les transmissions, l'agriculture locale est plus ou moins amenée à disparaître.**

L'une de ces mesures volontaristes pourrait consister à encourager les exploitants à adopter des formes sociétaires. En effet, ces dernières attirent davantage les jeunes repreneurs qui aspirent à plus de facilité (possibilité d'emprunter du matériel, de mieux gérer son temps de travail...), mais aussi

à des revenus plus solides ; ainsi, les regroupements de producteurs laitiers permettent par exemple de dégager davantage de temps libre et d'améliorer la productivité, et donc de dégager une marge plus importante. Des GAEC de ce type existent déjà en Dordogne et connaissent de bons résultats.

En outre, les exploitations regroupées ont une espérance de vie très supérieure aux exploitations individuelles. Tout porte donc à favoriser l'adoption de la forme sociétaire par les agriculteurs.

✓ **Informers les agriculteurs sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement dont ils peuvent disposer (subventions, formation)**

Dans une région où les agriculteurs ont un sens fort de la propriété, il est difficile de faire admettre l'intérêt que recèle l'adoption de la forme sociétaire. Pourtant, il est essentiel que les agriculteurs soient informés à la fois des avantages qu'ils ont à tirer de cette formule, ainsi que des aides dont ils peuvent disposer à ce titre. Ainsi, il serait opportun de mettre en place un système d'information et de promotion sur les aides financières au montage de sociétés, et sur les formations visant à apprendre aux agriculteurs à travailler ensemble.

OBJECTIF 3 : SOUTENIR LES PME

Les petites et moyennes entreprises sont très largement prédominantes au sein du territoire ; aussi la santé économique du Pays dépend-elle en grande partie de leur dynamisme. Il est donc essentiel de soutenir, d'accompagner ces entreprises qui constituent les forces vives du territoire.

Deux Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) sont en cours ou prévus, ce qui devrait déjà permettre de consolider les entreprises artisanales et commerciales.

Toutefois, un certain nombre de mesures d'accompagnement et de renforcement des PME seraient souhaitables.

➤ Maintenir le tissu artisanal et commercial

La pérennisation du tissu artisanal et commercial passe avant tout par une amélioration de la qualité de l'offre et une meilleure adaptation de celle-ci à la demande.

✓ Favoriser la formation des commerçants et artisans et de leurs employés (gestion, connaissance de la demande)

Si les artisans et commerçants connaissent bien leur domaine d'activité, peu d'entre eux ont des connaissances approfondies sur les « à-côtés » structurels de l'entreprise : gestion, connaissance de l'évolution des marchés... Pourtant ces éléments, en particulier la connaissance de la demande, sont des critères essentiels au développement et même à la survie de l'entreprise. Pour rester compétitive, une entreprise doit savoir adapter son offre au gré des évolutions de la demande, repérer les créneaux porteurs.

De nombreuses formations sont proposées par la Chambre de Métiers et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

✓ Favoriser les démarches "qualité" (accueil, vitrines...)

De plus en plus, les grandes surfaces rivalisent d'originalité et d'esthétisme dans la présentation des produits en vente. Publicités, architecture des bâtiments, agencement des rayons, couleurs chatoyantes de la décoration... tout est mis en œuvre pour mettre en valeur les articles le mieux possible. Cet effort énorme fourni par les grandes surfaces en matière de marketing est un des facteurs d'explication du fait que les consommateurs se tournent de plus en plus vers elles aux dépens des commerces traditionnels.

Nombre de petits commerces et ateliers d'artisans n'attachent que peu voire pas du tout d'importance à la qualité de la présentation de l'offre, privilégiant souvent la qualité de l'offre elle-même. Bon nombre de vitrines sont peu attractives, beaucoup de boutiques sont mal aménagées...

Il s'agirait donc ici de résorber autant que possible le retard de certains commerçants et artisans en favorisant toutes les démarches visant à améliorer la qualité de la présentation des produits : stages de formation des gestionnaires à l'accueil, la conception de vitrines, l'apprentissage d'une langue étrangère, organisation de concours des meilleures vitrines, etc.

➤ Favoriser les cessions et les reprises

Etant donné l'âge moyen des chefs d'entreprises du pays (la plupart ont plus de 50 ans), le problème de la transmission se pose déjà et devrait se conforter dans les années à venir.

En effet, peu de candidats à la reprise se manifestent, ils sont en tout cas bien moins nombreux que les cédants. Les reprises sont plus à soutenir que les créations dans la mesure où les taux de survie des entreprises sont beaucoup plus élevés en cas de reprise.

✓ Informer et accompagner les cédants et les repreneurs

Les chambres consulaires ont un grand rôle dans l'aide aux cédants et aux repreneurs qu'il s'agisse d'information (campagnes de publicité auprès des repreneurs potentiels locaux mais aussi nationaux) ou d'accompagnement. Rôle de conseil, de mobilisation des chefs d'entreprise le plus en amont possible pour préparer la transmission dans les meilleures conditions.

✓ Favoriser les stages à la reprise et à la transmission

Afin de reprendre une entreprise dans les meilleures conditions, plusieurs paramètres sont nécessaires :

- connaissances techniques, savoir-faire du repreneur ;
- outil de travail adapté (le cédant a-t-il modernisé son outil) ;
- accompagnement, conseil des chambres consulaires (stages de formation) ;
- accompagnement financier (rôle important de la plate-forme d'initiative locale " Périgord Initiative ", aide au montage de dossiers d'aide, conseil aux porteurs de projets, suivi.

Périgord Initiative mène une action importante dans le sens d'une formation des cédants et des repreneurs. Il sera utile de soutenir l'action menée par cet organisme.

AXE 4 : RENFORCER LES RESEAUX ET LES SERVICES

OBJECTIF 1 : MAINTENIR LES SERVICES EN ZONE RURALE

La pérennisation des services publics et privés est une condition essentielle au maintien de la population en zone rurale.

En effet, la disparition progressive des commerces, artisans et des services publics dans les zones en perte de vitesse ne fait que conforter le recul démographique : jeunes et personnes âgées supportent en effet de moins en moins l'éloignement aux commerces, aux services postiers, à l'hôpital...

Les élus du territoire soutiendront donc autant que possible le maintien des services en zone rurale. Le dynamisme démographique des campagnes est l'enjeu de cette politique.

➤ **Soutenir et développer la présence des services publics**

La présence d'une école, d'une gendarmerie ou d'un bureau de poste reste la condition fondamentale d'une certaine vitalité dans les bourgs campagnards.

Même si l'exigence d'une rentabilité minimale rend difficile le maintien des services publics dans certaines zones, des actions devront être mises en oeuvre pour éviter ou compenser, dans la mesure du possible, la disparition des services les plus essentiels.

✓ **Elaborer une charte des services publics**

Le préalable à toute décision concernant le maintien ou l'installation de services publics est bien entendu une connaissance précise de la situation actuelle ; une cartographie précise de la répartition des services publics au sein du Pays doit pouvoir être établie, faisant apparaître les zones où des lacunes doivent être comblées. Une analyse sectorielle pourrait permettre de connaître finement l'offre et la demande de chaque type de services.

Cet état des lieux permettrait de réaliser un véritable schéma directeur des services publics, auquel les décideurs pourront se référer pour mettre en place des actions adéquates. Ce projet vise en fait un développement équilibré des services publics sur l'ensemble du Pays.

Le Pays du Val d'Adour a mené une action innovante à ce sujet ; le diagnostic local des services publics a permis de dégager cinq enjeux stratégiques, déclinés en treize actions : constitution de Maisons Médicales, création d'une Maison de l'Habitat...

✓ **Créer des maisons de services publics**

Nées de diverses expérimentations menées depuis le début des années 1990, les maisons de services publics constituent une alternative intéressante à la fermeture de services publics en milieu rural et dans certains quartiers. Ces bureaux sont créés pour améliorer l'accès des zones rurales aux services publics en réduisant les coûts de ceux-ci. Ces maisons se définissent par la multiplicité des prestations qui y sont rendues et la multiplicité des partenaires qu'elles réunissent. La palette de services est large, et variable selon les territoires et les besoins.

La création de maisons de services publics pourrait donc être envisagée dans les zones où le schéma d'organisation des services publics en mentionnera l'utilité, avec une palette de services à chaque fois adaptée aux besoins locaux.

✓ **Développer un système de téléservices par le biais de bornes Internet**

Le maintien ou l'installation de certains services ne pourra malheureusement pas être possible dans certains cas. Dans ce cas de figure devra être envisagée la mise en place d'un système de téléservices, qui permettra aux personnes d'avoir accès à certains services malgré l'éloignement. Il s'agirait de mettre en place des visio-guichets, par exemple dans les mairies, ce qui est bien entendu conditionné par la présence d'une connexion Internet. Il faudrait en fait s'accorder avec les diverses administrations pour mettre en place des visio permanences, qui permettent aux agents de la préfecture, des impôts, des affaires sociales...de répondre aux questions des usagers. Il sera cependant important d'envisager parallèlement l'embauche d'un chargé d'accueil à temps partiel, qui aura pour tâche d'accompagner les usagers dans l'utilisation de l'ordinateur.

✓ **Accompagner les commerces ruraux qui assument une mission de service public**

Certaines communes confient à des privés (bureaux de tabac, épicerie...) la gestion d'un service de proximité qu'elles-mêmes ne peuvent fournir. Bien que devant être considérée seulement comme un dernier recours (le service public doit autant que possible être géré par des acteurs publics), cette alternative doit être envisagée si la disparition d'un service public semble inévitable.

Afin que le service rendu soit de la meilleure qualité possible, il est impérieux d'assurer la formation et l'accompagnement des privés en charge de sa gestion. Toutes les mesures allant dans le sens d'un soutien sont à prescrire.

➤ **Encourager le maintien des services privés de proximité**

Les services privés sont eux aussi des éléments d'attractivité fondamentaux ; certains commerces conditionnent même très fortement les installations des habitants (boulangerie, bureau de tabac...). Il est impératif que chacun puisse disposer à proximité de chez soi des services quotidiens essentiels (alimentation...), en particulier les personnes âgées qui ne disposent parfois d'aucun véhicule personnel (41 % en Dordogne - INSEE 1999), et qui constituent une grande partie de la population rurale. Aussi est-il important de s'attacher à assurer une bonne présence du commerce et de l'artisanat en zone rurale. Pour cela, un certain nombre d'actions incitatives peuvent être mises en place.

✓ **Créer des multiples ruraux ou de nouvelles activités artisanales et commerciales**

Dans le cas où le manque de certains services privés se fait particulièrement sentir (épicerie, boucherie...), il est possible de mettre en place des actions visant à favoriser l'installation de nouveaux commerces et artisans.

Le Conseil Régional d'Aquitaine et le FISAC, mais aussi d'autres partenaires financiers (Europe, Conseil Général) soutiennent financièrement les opérations en zone rurale (communes de moins de 2000 habitants). Ainsi, dès lors que le projet s'appuie sur des besoins réels, qu'il est viable et que la non distorsion de concurrence est démontrée, les partenaires subventionnent les actions suivantes :

- dépenses d'investissements relatifs à la modernisation des entreprises et des locaux d'activité,
- achat des locaux,
- aménagement des fonds de commerce, les halles et marchés couverts.

L'élaboration des dossiers de demande de financements pourra être faite en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Périgueux.

✓ **Créer des centres commerçants de proximité**

Pour revitaliser un centre-bourg et lui redonner une certaine attractivité, l'idéal n'est pas de créer un commerce ou un service isolé, mais plutôt un groupe de commerces et services, susceptibles de devenir ensemble un véritable lieu de vie.

Là encore, les communes qui décideront de mettre en place des projets structurants (création d'une place de commerce...) peuvent bénéficier d'aides intéressantes en provenance du Conseil Régional et du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC). Il est souhaitable de généraliser ce type d'action au sein des zones en perte de vitesse.

OBJECTIF 2 : DEVELOPPER ET ORGANISER LES SERVICES AUX PERSONNES

Les services à la personne sont des vecteurs essentiels du bien-être social pour l'ensemble de la population ; leur qualité joue donc un rôle clé dans la qualité de vie offerte par le territoire. Il serait donc souhaitable de mieux répondre aux besoins des personnes âgées, des enfants et des jeunes, des familles et des handicapés. Dans certains cas, il s'agit de développer l'offre ; dans d'autres cas, il s'agit simplement de la réadapter.

➤ Améliorer les services aux personnes âgées

Dans un territoire où la part des personnes âgées est considérable et va en s'accroissant, il est essentiel de se pencher sur le devenir des services qui leur sont consacrés. Comme partout en France, ces services sont insuffisants et inadaptés, et mériteraient d'être développés et modernisés. Aussi une politique d'amélioration de ceux-ci apparaît-elle comme une évidence en ce qui concerne le Pays de l'Isle en Périgord. Le but est de coller au plus près des besoins de cette partie importante de la population.

✓ Soutenir les services de maintien à domicile

Le maintien à domicile des personnes âgées n'est pas seulement une condition importante de leur bien-être ; il est également une condition de la permanence de la vie rurale. Dans cette mesure, il est important de soutenir les services existants et d'encourager la création de tous les services permettant le maintien à domicile.

Voici les services qui peuvent être soutenus :

- aide à domicile
- portage de repas

Certains services n'existent pas encore, ou seulement dans quelques secteurs, et mériteraient donc d'être mis en place. En voici quelques exemples :

- portage de repas dans les cantons les plus ruraux,
- embauche d'une garde itinérante de nuit (alternative au système onéreux de la garde de nuit, qui permet de sécuriser et d'aider la personne âgée : coucher, lever, déplacement dans la nuit...)
- création d'un centre d'accueil temporaire (accompagnement des personnes âgées en situation de fragilité : retour d'hospitalisation, deuil... qui permet d'éviter un départ anticipé en maison de retraite).

✓ Encourager les créations de petites unités de vie

Face à la surcharge des maisons de retraite, qui présentent souvent des listes d'attente importantes, les petites unités de vie constituent une alternative intéressante. En outre, elles permettent à ceux qui ne peuvent plus vivre chez eux de bénéficier d'un cadre plus intime que celui des institutions classiques. Il sera donc important de soutenir les créations de structures de ce type.

✓ **Professionaliser et réorganiser l'offre**

Il serait bénéfique que le personnel travaillant au service des personnes âgées soit mieux formé ; il faudrait en fait tendre vers une véritable professionnalisation de l'offre. Aides à domicile, gardes, familles d'accueil, en bref toutes les personnes gravitant dans l'univers du troisième âge ne peuvent exercer convenablement leur fonction que si elles connaissent véritablement leur métier. Il faudrait donc s'attacher à améliorer la formation de ces personnes. De plus, pour être plus efficace, il est indispensable de favoriser l'intervention des collectivités ou des associations ayant une taille suffisante car la dispersion de ces structures nuit à la qualité du service rendu.

✓ **Soutenir le développement des liens intergénérationnels**

L'échange intergénérationnel favorise la cohésion sociale. Le développement de ces liens entre jeunes et personnes âgées bénéficieraient à tous : aux jeunes, car leurs aînés peuvent leur apporter savoir et expérience ; aux retraités, car le contact avec la jeunesse contribue à leur intégration dans la société. L'intérêt serait donc de favoriser tous les projets permettant aux générations de se rencontrer et de communiquer.

➤ **Densifier les services à la petite enfance et à la jeunesse**

Actuellement, les services à la petite enfance et à la jeunesse se concentrent essentiellement dans les principaux pôles urbains ; en zone rurale, ces services sont rares voire absents, ce qui n'encourage pas les jeunes générations à rester vivre à la campagne. Une multiplication et une meilleure répartition de ces services contribueraient à une nette amélioration du cadre de vie des ruraux, et donc à une certaine redynamisation démographique.

✓ **Créer un observatoire de la petite enfance**

Les besoins concernant la petite enfance sont différents selon les secteurs, et évoluent très rapidement. De ce fait, il est très difficile de savoir dans quelle mesure l'offre existante (crèches, haltes-garderies, assistantes maternelles...) est adéquate à la demande. L'idéal serait donc de mettre en place un observatoire de la petite enfance qui fonctionnerait à l'échelle du Pays ; cet observatoire surveillerait l'évolution de la démographie infantile, enregistrerait les divers besoins selon les secteurs, les doléances effectuées par les parents...

Cette analyse constamment actualisée des besoins permettrait d'apporter des réponses beaucoup plus appropriées.

✓ **Mailler l'ensemble du territoire en matière de services à la petite enfance**

Même si les structures intercommunales mettent en place et s'investissent de cette problématique, il existe au sein du territoire de grandes lacunes en matière d'accueil de la petite enfance : crèches, haltes-garderies... Certains secteurs ne sont que peu voire pas couverts par des services de ce type. D'autres services ne sont pas adaptés aux besoins (horaires d'ouverture...). De ce fait, certaines mères de famille (surtout de familles

monoparentales) se voient dans l'impossibilité de faire garder leur enfant, et doivent parfois même renoncer à travailler. Les lacunes en matière de services à la petite enfance jouent donc véritablement un rôle important de frein à l'emploi.

Il est dès lors important d'assurer un nombre suffisant et une répartition spatiale plus équilibrée des infrastructures de ce type. Les données fournies par l'observatoire de la petite enfance pourraient permettre d'évaluer l'ampleur et la nature des besoins, et de proposer en conséquence des solutions adaptées.

Il serait également opportun d'étudier dans quelle mesure il est possible d'adapter le fonctionnement des infrastructures d'accueil à la demande.

✓ **Soutenir les actions en faveur de la jeunesse**

Il semble de manière générale que les lieux d'accueil et de rencontre des jeunes soient insuffisants d'une part, inadaptés d'autre part. Nombre d'entre eux, en particulier en zone rurale, aimeraient pouvoir se retrouver, surtout en soirée, mais il n'existe que très peu de structures appropriées. Les projets d'aménagement et de construction de lieux de rencontre de ce type (skate-parks, etc.) sont susceptibles de retenir plus longtemps la jeunesse dans leur contrée d'origine. Il est donc important de les favoriser.

Si les communes restent compétentes le plus souvent en matière de jeunesse, il serait opportun de créer des équipements et des animations structurantes portées par l'intercommunalité.

➤ **Soutenir les actions en faveur de l'intégration des handicapés**

Les personnes handicapées ne bénéficient à ce jour toujours pas d'un accès satisfaisant aux services, aux commerces, aux logements...

La mise aux normes des divers équipements pour l'accès des handicapés est coûteuse, ce qui constitue un frein véritable à l'intégration de ces personnes.

Pourtant, il est important de progresser dans ce domaine. Toutes les actions en faveur de l'amélioration de l'accessibilité des handicapés aux infrastructures et services publics comme privés doivent être soutenues. L'intégration de ces personnes dépend essentiellement de ce type de mesures. Il convient dans toute construction d'équipement de prévoir cet accès aux personnes en fauteuil. L'espace urbain aussi adapter (trattoirs, rampes d'accès...).

OBJECTIF 3 : GARANTIR AUX ZONES RURALES UN ACCÈS AUX DIFFÉRENTS RÉSEAUX

C'est en raison de leur faible densité de population que les zones rurales ne jouissent pas d'un accès aux différents réseaux (matériels et immatériels) comparable à celui des zones urbaines ; réciproquement, c'est l'absence ou la mauvaise qualité des réseaux qui amplifie l'enclavement des campagnes.

Une action volontariste forte peut permettre de rompre ce cercle vicieux de l'accroissement des inégalités territoriales. La seule égalité théorique de tous les citoyens devant le service public justifie la mise en place d'un projet ambitieux en la matière.

Les disparités internes constituent un frein réel au développement du territoire dans sa globalité ; la résorption des inégalités ville-campagne est le premier pas vers le développement du Pays.

➤ Offrir un accès aux transports en commun à l'ensemble des secteurs du territoire

La faible mobilité en zone rurale est l'un des grands freins à l'emploi pour les femmes, les Rmistes et les apprentis ; elle est aussi un grand facteur d'enclavement, en particulier pour les personnes âgées qui pour la plupart ne disposent pas d'un véhicule personnel. L'ouverture aux zones rurales d'un accès aux transports en commun a donc un enjeu social réellement fort.

Certes, la mise en place d'un réseau de transport dans une zone où l'habitat est très dispersé est a priori un projet très largement déficitaire. Il existe pourtant des solutions alternatives aux très coûteux réseaux urbains traditionnels, solutions déjà adoptées par plusieurs territoires ruraux en France et dans le monde ; l'adoption de ce type de projet au sein du Pays est donc envisageable. Elle est en tout cas très fortement souhaitable.

✓ Mettre en place un transport en commun desservant l'ensemble de l'axe Isle

S'il n'est pas imaginable d'offrir une desserte régulière à l'ensemble du territoire, cela est en revanche envisageable au niveau de l'axe majeur de communication de la vallée : la RN 89. Cette route draine en effet la plus grande partie des déplacements internes au Pays. Il existe une demande latente a priori forte sur cet itinéraire ; certes, la SNCF propose déjà ce type d'offre, mes les tarifs sont trop élevés et les horaires peu adaptés aux déplacements quotidiens.

Cette desserte pourrait être assurée par une navette ferroviaire (l'étude de faisabilité est en cours), ou tout simplement par une ligne de bus interurbaine renforcée avec une tarification comparable à celle des transports urbains.

Ce type de projet contribuerait très nettement à l'amélioration de la qualité de vie des ruraux et mérite d'être étudié avec beaucoup de sérieux.

✓ **Mettre en place un système de transport à la demande permettant de compléter cette desserte**

Pour offrir un accès aux transports en commun à l'ensemble des secteurs, c'est-à-dire y compris les secteurs très déficitaires situés en marge de l'axe Isle, il existe une solution intéressante : le transport à la demande. Afin d'éviter la circulation de bus vides à certaines heures, la desserte ne s'effectue qu'à la demande. L'utilisateur déclenche le passage du minibus à partir d'un simple appel téléphonique ; les horaires et itinéraires sont souples et ponctuels. La politique tarifaire est généralement la même que celle du réseau urbain, à savoir le prix d'un ticket par trajet. Poitiers, Grasses Antibes et Saint-Brieuc ont déjà lancé ce système qui rencontre un franc succès. Ces expériences pourraient servir d'exemple à une politique volontariste locale forte en matière de désenclavement.

➤ **Généraliser l'accès aux NTIC**

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication sont aujourd'hui un outil indispensable à l'intégration d'un territoire dans la sphère de la mondialisation. Plus encore, elle représentent pour les territoires « reculés » une véritable chance, une réelle opportunité de désenclavement : à l'heure où l'information circule en temps réel, la localisation perd une grande partie de son importance. Ainsi, généraliser l'accès des NTIC à l'ensemble des secteurs est une démarche fondamentale à l'intégration et au développement des zones rurales.

✓ **Mettre en place un réseau de téléphonie mobile de qualité sur l'ensemble du territoire**

Il n'est aujourd'hui plus imaginable de ne pas avoir accès à un réseau de téléphonie mobile de qualité ; un accès difficile rend le territoire peu attractif non seulement pour les entreprises, mais aussi pour les habitants. De nos jours, chacun devrait pouvoir accéder aussi facilement à ce type de réseau qu'à celui de l'eau ou de l'électricité.

Le Conseil Général de la Dordogne mène une action d'amélioration de la couverture du département. L'ensemble des collectivités du Pays doit donc se mobiliser, en collaboration avec le département pour financer les infrastructures considérées par les opérateurs comme déficitaires.

✓ **Offrir une connexion Internet haut débit à l'ensemble du Pays**

Le Conseil Général a adopté fin 2003 un programme d'investissement pour le développement sur cinq ans de l'accès aux NTIC. L'objectif de ce programme est d'améliorer l'accès des communes rurales au haut débit, en mettant en place la couverture d'une centaine de communes grâce aux technologies alternatives (satellite et Wi-fi). Ces technologies alternatives permettent de créer une couverture plus flexible et surtout beaucoup moins coûteuse que le réseau filaire traditionnel.

Les communes du Pays qui bénéficieront de ce programme ne sont pas encore identifiées ; mais il serait souhaitable que les collectivités locales soutiennent et complètent l'action du Conseil Général en finançant la couverture des communes du Pays qui ne seront pas concernées par ce projet.

✓ **Faciliter l'accès de tous publics à Internet**

Il ne suffit pas d'offrir un accès Internet aux zones rurales du territoire pour que le désenclavement en matière de NTIC soit effectif ; encore faut-il donner à la population les moyens de tirer le meilleur parti possible de ce nouvel outil. La sensibilisation et la formation à l'utilisation d'Internet sont indispensables à une réelle appropriation de ce service.

La mise à disposition de bornes d'accès libres dans chaque commune, est le premier pas vers une adoption par les habitants de ce nouveau moyen de communication. Il serait donc bénéfique que toutes les communes qui en ont la possibilité s'équipent d'au moins une borne de ce type (installée dans le hall de la mairie par exemple). Les communes qui ne disposent pas des moyens nécessaires peuvent quant à elles se regrouper pour financer ensemble des bornes itinérantes.

Bien entendu, la présence d'un accompagnateur pour aider les usagers à faire leurs premiers pas sur Internet est au début indispensable. Là encore, les communes ont la possibilité de se partager les services d'un accompagnateur.

OBJECTIF 4 : ORGANISER LES DÉPLACEMENTS

Si le territoire a désormais la chance de bénéficier du passage d'une autoroute, l'accessibilité reste très inégale selon les secteurs. En dehors de l'axe principal formé par la RN 89 et l'A 89, la qualité des infrastructures routières laisse souvent à désirer, et la circulation est parfois peu fluide. Il est donc essentiel de repenser la qualité globale des déplacements au sein du territoire. La possibilité de se déplacer facilement et rapidement d'un point à l'autre est une exigence non seulement économique mais aussi sociale (accès à l'emploi, aux services...).

➤ Mettre en place une politique globale de déplacements à l'échelle de l'aire urbaine périgourdine

Les déplacements domicile-travail génèrent une grande partie des flux circulant à travers l'agglomération périgourdine. Il est donc essentiel d'appréhender la problématique des déplacements non pas à l'échelle de l'agglomération, mais plutôt à celle de l'aire urbaine toute entière ; c'est-à-dire l'ensemble de communes constitué par un pôle urbain et des communes périphériques, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Circulation interne ou de transit, voiture, deux-roues ou transports en commun, tous les déplacements doivent être analysés à cette échelle cohérente qu'est l'aire urbaine.

✓ Soutenir la démarche "Plan Global de Déplacements" menée sur l'aire urbaine

La CAP a lancé depuis fin 2003 une démarche de réflexion globale sur les déplacements à l'échelle de l'aire urbaine, dans le but d'effectuer justement l'analyse la plus pertinente possible. Le but est à terme de proposer des solutions adaptées aux problèmes soulevés, en tenant compte des divers paramètres (économiques, sociaux, environnementaux, techniques, financiers...).

On ne peut que soutenir cette démarche globale, qui intègre des exigences très diverses et traite la problématique des déplacements à grande échelle. Ce type de projet s'accorde tout à fait aux objectifs fixés par le Pays, dans la mesure où il s'intègre totalement dans une démarche de développement durable.

✓ Favoriser le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture

Même si les modes de déplacement alternatifs ne sont pour l'instant pas encore réellement rentrés dans les mœurs locales, il est essentiel de mettre en place une politique volontariste visant à leur accorder une place beaucoup plus large. Certes, les transports en commun, les deux roues et la marche à pied sont des modes moins rapides, moins souples et moins confortables que la voiture. Mais une politique du « tout voiture » ne fait qu'aggraver les problèmes d'engorgement et de stationnement en centre-ville : plus on facilite la circulation aux automobilistes, plus les automobilistes sont nombreux...et ainsi de suite.

Une politique forte de restriction des déplacements en voiture semble certes risquée à court terme (tant que les usagers n'auront pas adopté les modes alternatifs, la fréquentation en centre-ville diminuera), mais elle est finalement payante. Tôt ou tard, les usagers s'habituent à délaisser leur embarrassante voiture pour le bus ou le vélo, à chaque fois que cela est possible ; le gain est une circulation plus fluide, et un meilleur cadre de vie pour tous (diminution de la pollution sonore et atmosphérique, reconquête des espaces publics...).

Il serait donc souhaitable que l'ensemble des collectivités situées au sein de l'agglomération périgourdine s'engage dans une démarche courageuse de soutien aux modes alternatifs ; l'intégration de ce type d'objectif au sein du Plan Global de Déplacements en serait un exemple. Il s'agirait notamment de multiplier les pistes cyclables et de développer le système de transports en commun.

➤ **Améliorer les liaisons routières internes et vers l'extérieur**

✓ **Soutenir les projets de modernisation de la voirie**

La qualité de la voirie laisse à désirer dans de nombreux secteurs du Pays, en particulier en zone rurale. Bien évidemment, c'est un handicap qui nuit très largement à l'accessibilité des zones concernées, et donc à leur développement, qu'il soit économique ou démographique.

Aussi un réel effort doit-il être fourni par les collectivités, à court et moyen terme, dans le sens d'une modernisation des liaisons routières. La RN 21 (liaison Limoges - Périgueux - Bergerac - Agen serait ainsi l'une des liaisons à améliorer prioritairement afin de renforcer les liens entre les deux principales agglomération de Dordogne)

OBJECTIF 5 : SOUTENIR LE DYNAMISME ASSOCIATIF

Le Pays de l'Isle en Périgord est doté d'un tissu associatif assez riche est très présent localement. Néanmoins les contraintes qui pèsent sur ces associations de tout type sont importantes.

Les associations sont un maillon de la vie sociale et citoyenne et constituent pour la plupart le support des activités et des rencontres locales. Surtout, elles constituent un relais irremplaçable de l'action publique ; travaillant dans l'intérêt général, les associations doivent être soutenues par les collectivités.

➤ Mutualiser les moyens et les compétences

La mutualisation des moyens et des compétences est un objectif qui peut s'étendre à différents objectifs économiques et sociaux. C'est la logique qui a permis la mise en place du pays et des communautés de communes. Il est aussi nécessaire de créer des réseaux d'associations pour multiplier les initiatives citoyennes et améliorer l'efficacité des actions.

✓ Encourager les échanges de personnel et de savoir-faire et les partages d'équipements

Ces partages de personnels et d'équipements se pratiquent déjà souvent localement, mais il s'agit là d'organiser une réflexion de niveau supérieur où l'intercommunalité joue tout son rôle.

Il s'agit donc de rationaliser l'utilisation des équipements sportifs et culturels déjà présents et aussi de réfléchir à l'échelle intercommunale au moment de la création de nouveaux équipements.

L'intérêt serait également de favoriser les rencontres inter associatives afin de favoriser les échanges d'expériences et de savoir-faire.

✓ Apporter une aide à la gestion et à la comptabilité des associations

La très grande majorité des associations est composée de bénévoles et ne dispose pas de très gros moyens. Pour les pallier les difficultés des gestionnaires et comptables, une maison des associations à vocation départementale pourrait être créée.

Concernant les clubs sportifs, pour que les licences, les championnats et les compétitions puissent se mettre en place, il faut soutenir les comités départementaux et pourquoi pas les rassembler dans une maison commune, à vocation départementale.

✓ **Encourager la formation des bénévoles encadrants**

Les associations sont dirigées par des présidents et des membres des bureaux qui manquent actuellement de soutien et d'information. Avec les encadrants bénévoles techniques, ces bénévoles administratifs, qui sont garants de la bonne santé des associations ont eux aussi besoin d'être mieux formés et informés.

➤ **Renforcer la lisibilité de l'offre globale**

L'un des constats du diagnostic concerne le manque d'information des citoyens sur les possibilités de pratique d'activités sportives et culturelles et sur les manifestations exceptionnelles.

✓ **Constituer une base de données actualisée sur l'ensemble des manifestations culturelles et sportives**

Il s'agit de créer une sorte d'observatoire du sport et de la culture et qui prendrait aussi en compte la pratique, en liaison avec les services du Conseil Général et les services de l'Etat.

Il s'agirait de mettre à disposition de la population ces éléments et de mieux informer les citoyens sur les possibilités de pratiques sportives et culturelles près de chez eux, notamment grâce à un site internet.

✓ **Créer des relais d'information dans chaque commune**

Les communes sont l'échelon cohérent en terme de diffusion d'informations sur les possibilités d'exercice d'activités sportives et culturelles, existant aussi bien dans la commune concernée que dans les communes environnantes.

Les nouvelles technologies pourraient constituer un mode privilégié de diffusion de l'information ; des bornes Internet dans les mairies constitueraient par exemple des points d'information à la portée de tous. Des informations sur d'autres types de services pourront être parallèlement développées.

➤ **Soutenir les actions en faveur de la solidarité**

Une solidarité doit se mettre en place au niveau du pays, les associations sont l'un des maillons du soutien social et doivent intervenir parallèlement aux politiques publiques. Il est donc primordial de soutenir ces associations oeuvrant en matière de soutien familial, d'aide sociale ou d'insertion. L'accès aux manifestations et à la pratique associative doit être facilitée pour les publics en difficulté pour favoriser leur intégration sociale.

➤ Diffuser l'offre culturelle

L'offre culturelle est très riche sur le Pays de l'Isle en Périgord, mais elle est surtout concentrée autour des communes de l'agglomération, notamment Périgueux, Boulazac et Saint Astier.

✓ Soutenir une répartition spatialement plus équilibrée des manifestations culturelles

Il s'agit en effet de mieux répartir cette offre sur tout le territoire. Les zones rurales sont demandeuses pour accueillir ce type de manifestations. Il faudrait trouver des accords avec les centres culturels les plus importants et favoriser la délocalisation de certains spectacles.

Le pays doit avoir un rôle à jouer pour travailler avec des troupes locales ou qui seraient intéressées pour diffuser leurs spectacles dans des zones rurales. Il serait aussi souhaitable de soutenir des projets d'échanges culturels et de coopération internationale et décentralisée.

✓ Favoriser l'accès des plus démunis à l'offre culturelle

Malgré la richesse locale de l'offre culturelle, la diffusion de celle-ci est délicate chez certains publics, notamment les plus démunis et les habitants des zones rurales. Une politique tarifaire et un travail de rencontre de ces publics peuvent se révéler efficace dans cette perspective.

➤ Soutenir le développement des sports de pleine nature

Conformément aux orientations prises en matière de tourisme et de cadre de vie, et en rapport avec la richesse du territoire pour l'accueil de ce type d'activité, il convient de valoriser la rivière Isle, la rendre plus accessible aux promenades et aussi navigable en canoë, y compris l'Auvézère.

Parallèlement à la rivière, il est envisagé de prolonger la Voie Verte en amont et en aval de Périgueux et de lier celle-ci aux plans départementaux d'itinéraire de promenade et de randonnées, aux sites touristiques et culturels et aux sites d'accueil (restaurant, hôtel...). Un certain nombre de massifs forestiers aménagés peuvent aussi constituer de très bons sites de pratiques de VTT.

De manière générale, le développement de tous les sports de pleine nature (dans la limite d'un respect de l'environnement) doit être soutenue (randonnées à cheval, etc...).

AXE 5 : SOUTENIR L'EMPLOI ET LA FORMATION

OBJECTIF 1 : DEVELOPPER L'EGALITE DES CHANCES FACE A L'EMPLOI

Les constats nationaux et locaux confirment l'aggravation des problèmes d'emploi :

- le nombre de Rmistes et de chômeurs de longue durée reste à un niveau très élevé ;
- plusieurs catégories sont principalement touchées, notamment les handicapés, les jeunes, les femmes, les peu formés. Dans un souci de renforcer la solidarité, les mesures servant à atténuer ces inégalités, notamment à l'embauche seront soutenues.

Il convient de mieux mettre en relation les nombreux services et organismes (Espaces Economie Emploi, ANPE, missions locales, DDTEFP, associations intermédiaires) pour offrir une réponse harmonisée plus satisfaisante et efficace pour les personnes en difficulté. Le projet sera d'autant mieux soutenu que les conditions de précarité des travailleurs seront évitées.

D'autre part, il faut renforcer les commodités en terme de déplacement ; en effet, les contraintes dues à la faible mobilité de certaines catégories de personnes, essentiellement en dehors de l'agglomération périgourdine, peuvent être importantes.

Afin de mieux respecter l'égalité territoriale, il s'agit de soutenir le maintien et le renforcement d'un service de proximité pour l'emploi pour l'accès aux services de l'ANPE ou des Espaces Economie Emploi et missions locales.

D'une façon générale, sera soutenue toute initiative de constitution de réseaux territoriaux ou de mutualisation des relations avec les publics cibles ou les entreprises.

➤ Favoriser le retour à l'emploi des publics en difficulté

La question de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion s'affirme comme une priorité du territoire. De nombreux organismes s'emploient individuellement à améliorer le retour à l'emploi, ainsi que de l'accès à l'emploi en tenant compte des opportunités offertes par le territoire. Il s'agit aussi de proposer d'aider ces personnes à définir leur projet professionnel et à trouver les moyens d'y parvenir.

✓ **Mettre en place des actions de lutte contre l'illettrisme**

Afin de soutenir les populations les plus défavorisées, il faut intervenir à la base, c'est-à-dire sur la lecture, l'écriture et la compréhension de texte. Sans cet acquis minimum, il est bien sûr très compliqué d'accéder à un emploi, mais aussi d'obtenir son permis de conduire par exemple. De nombreux partenaires institutionnels ou associatifs mènent des actions de lutte contre l'illettrisme.

Celles-ci touchent surtout les publics étrangers ou d'origine étrangère, les gens du voyage ou encore un certain nombre d'ouvriers, de chômeurs, ou de Rmistes, n'entretenant pas les connaissances acquises à l'école.

Des actions particulières envers certains publics étrangers ou français par acquisition de plus de 26 ans pour lesquels on constate une absence ou une faible maîtrise de la langue française peuvent être menées grâce à un soutien du FASILD, établissement public de l'Etat.

✓ **Développer les procédures d'insertion des chômeurs de longue durée et des handicapés**

Dans cette optique, il s'agit de continuer à soutenir toute démarche allant dans le sens d'un retour ou d'un accès à l'emploi telle que le PLIE (Plan Local d'Insertion et d'Emploi) qu'il conviendrait d'étendre et généraliser à tout le pays.

Nous devons aussi susciter l'envie chez les Rmistes et les chômeurs de longue durée, d'une réinsertion dans la vie active. Le plus souvent, un encouragement aux initiatives des associations intermédiaires et d'insertion doit être prôné et les chantiers et ateliers d'insertion favorisés.

Pour les handicapés, il faut agir sur les mentalités et mener des opérations de mobilisation, de prise de conscience auprès des entreprises.

Les collectivités locales ont un rôle de modèle à jouer en matière d'insertion des personnes défavorisées.

➤ **Promouvoir la mixité professionnelle**

La société est encore aujourd'hui inégalitaire quant au traitement des hommes et des femmes dans le travail. Ces inégalités concernent aussi bien l'accès aux postes, notamment ceux à responsabilité, que le montant des salaires. Les efforts pour l'égalité professionnelle doivent s'appuyer sur un changement de mentalité de la société et de ses entreprises privées ou encore de sa fonction publique.

Le travail des femmes reste souvent concentré dans les postes les moins qualifiés du territoire, bien souvent précaires (85 % des contrats à temps partiel concernent des femmes).

Cette mixité professionnelle, vectrice de progrès et de justice sociale passe par l'égalité salariale, par l'accès à la formation professionnelle et surtout par une meilleure prise en compte de la parentalité.

Toute initiative allant dans le sens d'une équité sociale et professionnelle par des entreprises ou des branches professionnelle devra être soutenue.

➤ Anticiper les restructurations

✓ Accompagner les entreprises en difficulté et organiser une gestion prévisionnelle des emplois et du reclassement

Le contexte international est difficile, un certain nombre d'entreprises subissent des restructurations ou se délocalisent. Ancien foyer industriel, le Pays de l'Isle en Périgord n'est pas à l'abri de ces problèmes, même si aucune entreprise n'occupe à elle seule des milliers d'emplois.

Historiquement, les cantons de la Vallée de l'Isle ont subi de graves préjudices dans les années 70 et 80 avec la fermeture de plusieurs usines, notamment dans le secteur de la chaussure.

Le territoire ne s'en est pas encore remis complètement. Des PME se répartissent sur l'ensemble du territoire et peuvent localement engendrer des crises sociales.

Il convient encore d'associer les différents partenaires, notamment les Espaces Economie Emplois qui avaient été créés à l'origine pour limiter ces problèmes de restructuration.

Pour faciliter les reclassements des employés, il convient de favoriser la validation des acquis de l'expérience et les formations professionnelles.

Mais cela implique aussi l'information de la situation des entreprises, un accompagnement de celles-ci par les partenaires compétents au plus tôt et bien sûr l'organisation d'une gestion prévisionnelle des emplois et du reclassement des employés concernés.

➤ Soutenir l'économie solidaire

La circulaire Hascoët - Voynet invite les territoires à intégrer l'économie solidaire dans les différentes contractualisations territoriales, en particulier les Contrats de Pays et les Contrats de Ville. L'économie solidaire se caractérise par le fait qu'elle n'exclut pas la rentabilité économique, mais qu'elle n'en fait pas sa finalité. En effet, elle intègre, dans sa mise en œuvre, des paramètres sociaux, environnementaux et relationnels, et s'inscrit donc tout à fait dans la démarche de développement durable défendue par la Charte du Pays.

Ainsi, il sera important de soutenir l'émergence de projets liés à l'économie solidaire, et de conforter les initiatives déjà en place. Bien évidemment, ce " tiers secteur " n'a pas vocation à constituer une réponse suffisante aux problèmes d'emploi locaux ; mais, en tant qu'économie " palliative ", il peut apporter ponctuellement des solutions intéressantes au chômage et à l'exclusion.

OBJECTIF 2 : TRAVAILLER L'IMAGE ET LA RECONNAISSANCE DES METIERS MANUELS

➤ Revaloriser auprès des enfants et des jeunes les métiers en déficit

Le constat national et local sur l'emploi est paradoxal : certes, il n'y a pas de travail pour tout le monde, néanmoins, beaucoup d'entreprises signalent qu'elles ne trouvent pas sur le marché du travail des personnes susceptibles de répondre à leurs besoins. C'est notamment le cas de l'artisanat et la plupart des métiers manuels, et cette tendance semble confirmer par la pyramide des âges des patrons et ouvriers qualifiés.

Il s'agit ici d'améliorer l'orientation, surtout des jeunes, et de les diriger vers des branches les plus créatives d'emplois. Les métiers manuels connaissent un manque d'engouement de la part des jeunes et de leurs familles et possèdent une image souvent assez négative et faussée, en terme de salaire notamment.

En conclusion, là encore, il s'agit de modifier les idées reçues et de transformer la perception des enfants / adolescents et de leurs parents sur la perception de ces métiers manuels.

Il s'agit ici bien sûr de travailler en partenariat avec différents interlocuteurs tels que les Ministères de l'Education Nationale, de l'Emploi et de la formation professionnelle et les chambres consulaires.

✓ Organiser des visites d'enfants et de jeunes au sein des fermes pédagogiques du territoire

Parmi les secteurs où le déficit est très important, l'agriculture est omniprésente sur le territoire.

En effet, pour une installation, les statistiques montrent qu'il y a 4 départs en retraite. Dans le cadre du système scolaire toute opération de découverte des métiers de l'agriculture et des animaux est à soutenir. Il existe d'ailleurs sur le territoire du pays quelques fermes pédagogiques susceptibles d'accueillir de telles initiatives.

✓ Organiser des rencontres entre les jeunes et les entreprises locales

Le rapprochement entre le milieu scolaire et le monde de l'entreprise, souvent encore insuffisant, doit s'opérer d'une façon plus soutenue. Il faut faciliter les visites de chefs d'entreprises artisanales, industrielles ou agricoles dans les classes pour informer directement les publics scolaires et susciter des vocations.

La chambre de métiers mène ce genre d'opération de démarche depuis plusieurs années dans les collèges avec des opérations du type " Bravo les artisans " qu'il convient d'encourager.

✓ **Faire découvrir aux enfants et aux jeunes les savoir-faire locaux au sein même des entreprises**

En plus des visites de professionnels en classe, le rapprochement des jeunes avec le monde du travail peut se faire de plusieurs façons :

- stage individuel d'une semaine ou plus en entreprise ;
- visite collective d'entreprises locales connues ou dotées de savoir-faire spécifiques

Ces expériences permettent une meilleure appropriation du territoire.

➤ **Réhabiliter les métiers manuels auprès des parents**

✓ **Mettre en place des actions d'information des parents d'élèves sur les avantages liés aux métiers manuels**

Les parents d'élèves influencent énormément le comportement et les choix d'orientation de leurs enfants.

Une action de valorisation de l'image des métiers manuels auprès de la population nécessite donc un travail d'information et de communication non seulement auprès des enfants, mais aussi auprès des parents.

C'est un travail de longue haleine qu'il convient de mener sur le long terme en liaison avec les chambres consulaires.

OBJECTIF 3 : INCITER LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION

Devant l'évolution des métiers et des besoins des travailleurs pour s'adapter au monde du travail, la formation est sans doute l'outil le plus adapté. Tout d'abord, la formation initiale scolaire et universitaire mérite d'être soutenue dans le pays de l'Isle en Périgord, et notamment à Périgueux, avec des formations spécialisées liées aux besoins et aux spécificités locales. Mais la formation doit se généraliser au sein des entreprises, et ce pour toutes les catégories socio-professionnelles pour permettre aux travailleurs de s'adapter aux nouvelles données.

Le développement de la formation répond à une nécessité sociale pour les travailleurs mais aussi une nécessité économique pour les entreprises elles-mêmes.

Les parcours de formations individualisées doivent être généralisés.

➤ Soutenir le développement des formations post-bac et la recherche

Pour créer les conditions favorables à un environnement économique et social attractif, il convient de soutenir non seulement les formations post-bac, mais aussi la recherche.

L'ensemble de ces formations et laboratoires a vocation à se développer dans l'agglomération périgourdine.

A propos des formations universitaires, il ne s'agit pas de développer une multitude de premiers cycles classiques, mais plutôt d'affirmer des formations plus spécifiques de tous niveaux correspondant aux orientations du projet du pays et de l'agglomération, notamment dans les domaines du patrimoine et de la gastronomie.

La recherche publique ou privée, déjà présente localement et qui concerne les domaines du patrimoine et de la gastronomie pour une grande part, doit s'afficher comme une priorité.

La concentration de formations et de laboratoires de recherche sur ces thématiques peut créer les conditions d'un développement économique.

➤ Améliorer l'accessibilité à la formation

L'emploi est l'une des priorités essentielles du projet du Pays de l'Isle en Périgord et la formation est le moyen le plus efficace pour permettre à certaines personnes qualifiées ou non, salariées ou au chômage, d'accéder à l'emploi désiré.

✓ **Développer les formations ouvertes à distance**

Il convient bien sûr d'insister tout particulièrement sur la formation professionnelle continue en entreprise et d'effectuer des campagnes d'information et de promotion de celle-ci.

Il faut aussi profiter des nouvelles technologies et confirmer leur rôle en terme de nouvelles pratiques éducatives et notamment les formations ouvertes à distance (FOAD).

✓ **Favoriser l'équité dans les entreprises en matière d'accès à la formation continue**

La FOAD est un dispositif de formation qui ne repose pas uniquement sur la relation directe, mais s'appuie aussi sur les nouveaux moyens de communication, il s'agit d'un rapport entre technologie et pédagogie.

Cette FOAD doit notamment s'appuyer sur des infrastructures haut-débit et des mises à disposition de matériels permettant cette accessibilité (bornes multimédia mises à disposition par les communes, bus itinérant équipés...)

Toute initiative privée ou publique de cette sorte doit être soutenue, de même que les formations en alternance.

➤ **Encourager le développement des formations internes aux entreprises**

Il est important de confirmer les besoins des travailleurs en matière de formation continue. Mais il est important qu'au sein des entreprises, les personnes ayant les compétences requises se mobilisent directement afin de faire profiter de leurs savoir-faire.

Ainsi, notamment pour les entreprises artisanales, le patron a un important rôle de formation à accomplir. Il s'agit d'un investissement qui peut s'avérer rapidement rentable notamment dans les premières années d'exercice (pour les apprentis).

Ce suivi personnel était historiquement plus important et il convient sans doute de soutenir les initiatives des entreprises " apprenantes ".

Cependant, toutes les formations n'ont bien évidemment pas vocation à se réaliser en interne.

➤ **Mettre en cohérence l'offre en matière de formation et les besoins des entreprises locales**

Les entreprises se plaignent souvent de ne pas trouver les personnes compétentes susceptibles de répondre à leur besoin sur le territoire de la zone d'emploi.

Plusieurs acteurs sont concernés par ce constat : outre les entreprises, les établissements scolaires, d'enseignement supérieur et les centres de formation ont leur mot à dire.

L'équation est difficile à résoudre dans la mesure où il faut faire correspondre le besoin des entreprises avec à la fois une offre de formation adaptée et des publics intéressés.

Le premier des soucis est de bien définir les besoins des entreprises et d'être très réactif dans la mise en place d'une réponse adaptée car les besoins évoluent très vite. L'AFPA travaille quotidiennement à cette difficile mise en adéquation, mais son action doit être soutenue.

Les groupes professionnels des chambres consulaires sont de bons indicateurs des besoins des entreprises, cependant l'éducation nationale doit s'adapter plus vite.

Le rapprochement du monde de l'entreprise avec celui de la formation est une nécessité absolue.